

Contrat PECOSUDE

"Caractéristiques des petites pêches côtières et estuariennes de la côte atlantique du sud de l'Europe"

EC/DG FISH (DGXIV) : Contrat N° 99/024

RAPPORT FINAL - SYNTHESE

(24 mars 2000 - 23 avril 2002)

Jean-Pierre Léauté et Nathalie Caill-Milly

Coordinateur scientifique : Jean-Pierre Léauté (IFREMER)

Participants :

Nathalie Caill-Milly et Patrick Prouzet (IFREMER)

Jean-René Couliou et Samuel Ferchaud (GEOLITTOMER)

Gérard Castelnaud (CEMAGREF)

Esteban Puente (AZTI)

Inmaculada Astorkiza (UPV)

Orestes Cendrero (IEO)

Graça Pestana (IPIMAR)



La Rochelle le 17 juin 2002



This report does not necessarily reflect the views of the European Commission and in no way anticipates any future opinion of the Commission

The contents of this report may not be reproduced unless the source of the material is indicated

This project has been carried out with the financial assistance of the European Commission

RESUME

Le contrat européen PECOSUDE¹ (n° 99/024) signé en 2000 pour 2 ans réuni des partenaires français (IFREMER, GEOLITTOMER et CEMAGREF), espagnols (AZTI, UPV et IEO) et portugais (IPIMAR). En vue de la renégociation de la PCP avant début 2003, il fait le bilan des pêches côtières et estuariennes depuis l'estuaire de la Loire jusqu'au Portugal. Trois niveaux d'étude sont considérés : l'halieutique (données 1999), la socio-économie et la commercialisation des produits pêchés (données 1999 ou 2000). La fréquentation de la zone des 12 milles pour la France et du plateau continental (jusqu'à 1000 m) pour l'Espagne nord et le Portugal, ainsi qu'un temps de pêche inférieur à 96 heures ont été retenus comme définition d'étude.

La partie halieutique analyse l'activité des navires de pêche au regard des engins pratiqués, des espèces débarquées, des zones fréquentées et des saisons de pêche. Sur les 311 ports répartis sur les 3 000 km de côtes de la zone PECOSUDE, on dénombre 15 582 navires côtiers ou estuariens et 35 256 hommes embarqués. Le navire moyen PECOSUDE fait 6,4 m de longueur, a une puissance de 30 kW, jauge 4 tjb et est âgé de 25 ans. Cette moyenne est fortement marquée par les navires galiciens et portugais (84 % de la flottille). Pour l'ensemble de la flottille considérée les engins dormants sont prédominants et plus de la moitié des navires sont polyvalents. Les engins principaux sont les filets (maillants, trémails, ...), les lignes, les palangres et les casiers. Les chaluts ne sont utilisés que par les français et les portugais, et près de 50 % des navires français pratiquent le tamis à civelle². Les navires pêchent toute l'année mais, peu autonomes, restent à proximité de leurs ports. Les apports pêchés s'élèvent à 71 935 tonnes pour une valeur totale de 195 M€. Sur les 200 espèces ou groupes d'espèces identifiés sur la zone, 7 espèces représentent 53 % de la valeur débarquée ; les poulpes (octopodidés), la sole, la civelle (juvénile d'anguille), le merlu, les baudroies, le bar et les maquereaux. Du point de vue des interactions avec les autres flottilles, les navires côtiers sont confrontés aux problèmes qui opposent les engins dormants et les engins traînants, à la fréquentation des secteurs côtiers par les grands navires de pêche et au développement de l'utilisation de cet espace et des fonds marins par les autres usagers (réserves, tourisme, conchyliculture, ...).

L'activité de pêche de ces navires a également été analysée par des typologies de la flottille, typologies sur les engins et/ou les espèces, élaborées ou non, à partir d'outils d'analyses multivariées. Selon les pays, entre 5 et 10 composantes ont été identifiées. Cette caractérisation a permis l'application d'échantillonnage stratifié pour la réalisation des enquêtes socio-économiques (sur 586 bateaux).

Les informations recueillies auprès des pêcheurs français, basques espagnols et portugais, ont permis de décrire les facteurs de production, d'estimer leurs coûts d'utilisation, ainsi que le chiffre d'affaires, la création de richesse et l'efficacité des moyens de production. L'analyse, menée pour la population totale et par composante, concerne les années 1999 ou 2000. Ainsi les pêcheurs, âgés en moyenne de 41 à 46 ans, selon les pays, sont originaires dans 80 % des cas du département côtier où ils travaillent. La valeur du capital « navire » s'établit à environ 94 K€ pour les français et les basques, et à 23 k€ pour le Portugal. Malgré les fortes disparités, le chiffre d'affaires moyen s'élève pour la France, le Pays Basque et le Portugal à respectivement 83 K€, 65 k€ et 19 k€ et pour le taux de valeur ajoutée moyen à 70 %, 79 % et 50 %. La commercialisation des produits est très diversifiée selon les composantes des flottilles ; même si beaucoup de navires vendent en criée, un certain nombre d'espèces sont vendues directement au consommateur. Une estimation des emplois générés par la pêche, indique que pour un pêcheur côtier ou estuarien actif du sud Golfe français, 9 autres personnes ont du travail.

Pour compléter cette étude PECOSUDE, 5 sites ateliers inclus dans le secteur français du sud Golfe (Loire, Ile d'Yeu, Gironde, Bassin d'Arcachon et Adour) ont été étudiés (halieutique et socio-économie). Une focalisation sur ces secteurs a permis de préciser certains comportements de pêche spécifiques.

Mots clés : côtes atlantiques de l'Europe, golfe de Gascogne, côtes portugaises, typologie, enquêtes socio-économiques, flottilles de pêche côtière et estuarienne, indicateurs économiques

ABSTRACT

The European contract PECOSUDE (Small inshore fisheries of the south of Europe) accepted in 2000 (n° 99/024) for 2 years involves French partners (IFREMER, GEOLITTOMER and CEMAGREF), Spanish (AZTI, UPV and IEO) and Portuguese (IPIMAR). The aim is to assess the inshore and estuarian fisheries from Loire estuary to Portugal in view of the negotiations of the PCP in 2002. Three main aspects are considered in the study: fisheries monitoring (data 1999), socio-economy and marketing (data 1999 or 2000). Three main criteria have been established to define the limits of the fishing fleet considered in the study : fishing grounds within the 12 miles zone for the French fleet and the continental shelf and slope (down to 1000 m depth) for northern Spanish and Portuguese fleets, as well as fishing trips lower than 96 hours.

¹ Pêches COtières du SUD De l'Europe

² La pêche de la civelle est déclarée seulement par les pêcheurs français / Glass-eel fishing only declared by French fishermen.

The halieutic part analyses the activity of fishing vessels taking into account gears used, landed species, areas and fishing seasons. A total of 15 582 coastal or estuarian vessels with 35 256 crewmembers are located over the 311 harbours of the 3 000 km PECOSUDE coasts. Mean PECOSUDE vessel characteristics are : 6.4 m long, 30 kW power engine, 4 GRT capacity and 25 years old. Mean values are influenced by Galicians and Portuguese boats (84 % of the overall fleet studied). Static gears are predominant in the fishing activity, and more than half of the vessels are polyvalents (using several gears sequentially during different fishing seasons). The main gears used are nets (gillnet, trammel, ...) but lines, longlines and pots are also commonly used. Trawls are only used by French and Portuguese fleets, and near 50 % of the French vessels use glass-eel nets². In most of the fishing typologies the activity is carried out all year. Nevertheless as most of the boats are small size, they usually work close to their home ports. In 1999, total landings were estimated at 71 935 t for a value of 195 M€. Among the 200 identified species or species groups along coastal and estuarian area, 7 species represent about 53 % of total value : octopus, common sole, glass-eel (young eel), hake, monks, sea bass, mackerels. Several interactions (conflicts) between fishermen have been identified. The main are related to the static vs mobile gear, the large fishing boats working inside coastal area, and an increase of the coastal area use by others users (yatching, reserves, seashell farming, ...)

The fishing activity of these boats was also analysed using multivariate analysis techniques to obtain fleet activity typologies, based on fishing gears and/or species landed. From country to country, between 5 to 10 ships components were found. These characterisations allowed the application of a stratified sampling scheme for socio-economic studies (on 586 boats) carried out by French, Basque and Portuguese teams.

The information received from fishermen permits to describe the production factors, to estimate their costs, as well as, turnover, the wealth creation and efficiency of the production factors. The analysis carried out, by country for the total population and by fleet component, covers 1999 or 2000. Thus fishermen, from 41 to 46 years old on average from country to country, are in 80 % of the cases born in the coastal department where they work. The capital value of the " ship " is estimated in 94 K€ for France and Basque country, and 23 k€ for Portugal. The average turnover amount, for France, Basque country, and Portugal (83 K€, 65 k€ and 19 k€, respectively) and the average rate of added value (70%, 79 % and 50 %, respectively) show an important variation among countries. Products commercialisation vary from component to component. Although many vessels sell in auction place, some valuable species are sold to particulars. About induced employment, an estimation indicate that for one coastal or estuarian French Bay of Biscay fisherman, 9 persons work.

To complete PECOSUDE study, 5 peculiar areas enclosed in French sector were analysed (Loire estuary, Yeu island, Gironde, bassin d'Arcachon and Adour) taking into account halieutic as well as socio-economic aspects. The analysis carried out in those areas permit to detail specific fishing behaviour.

Keys-words : European Atlantic coasts, Bay of Biscay harbours, portuguese coasts, fishing typology, socio-economic inquiries, coastal and estuarian fishing fleet, economics factors.

Personnes ayant participé aux différents rapports du projet PECOSUDE

Coordinateur : **Jean-Pierre Léauté**

Synthèse halieutique et socio-économique : **Jean-Pierre Léauté** et **Nathalie Caill-Milly**.

Les cartes ont été réalisées par Géolittomer : Laurent Pourinet, Jean-René Couliou, Samuel Ferchaud.

Rapport IFREMER (sud Golfe français) : **Jean-Pierre Léauté**, **Nathalie Caill-Milly**, Patrick Prouzet, Emilie Leblond, Nicolas Mayer, Julie Garrabey, Aurélie Nadeau.

Une partie du travail réalisé sur la socio-économie de l'activité a fait l'objet d'un contrat de sous-traitance avec l'ENSAR (n°00/5 210 587) sous la responsabilité scientifique de Jean-Pierre Boude (Emilie Leblond et Julie Garabey).

Rapport AZTI - UPV (Pays Basque espagnol) : **Esteban Puente** (AZTI), **Inmaculada Astorkiza** (UPV), Ikerne del Valle (UPV), Kepa Astorkiza (UPV), Luis Arregi (AZTI), Raúl Prellezo (AZTI).

Rapport IEO (Cantabrique et Galice) : **Orestes Cendrero**, Juan J. Acosta, Antonio Punzón.

Rapport IPIMAR (Portugal) : **Graça Pestana**, Rogélia Martins, Miguel Carneiro, Susana Godinho, Susana Abreu, Tito Martinho, Manuel Sobral, Susana Siborro, M^a Céu Viegas, Andreia Henriques, Miguel Gaspar, Paulo Vasconcelos

Rapports des sites ateliers :

Estuaire de la Loire - GEOLITTOMER : **Jean-René Couliou**, Hélène Kolher

Ile d'Yeu - GEOLITTOMER : **Samuel Ferchaud**, Jean Chaussade

Gironde - CEMAGREF : **Gérard Castelnaud**, Gilles Cauvin

Bassin d'Arcachon : **Nathalie Caill-Milly**, Jean-Pierre Léauté, Brice Trouillet (Géolittomer), Jean-Louis Laborde (Ifremer), Cécilia Goumy (Géolittomer), Patrick Prouzet (Ifremer), Alde Grandpierre (CRTS), Muriel Lissardy (Ifremer), Jean-Pierre Corlay (Géolittomer).

Adour - IFREMER : **Nathalie Caill-Milly**, François-Xavier Cuende, Patrick Prouzet

La base de données du système déclaratif du Centre Régional de Traitement des Statistiques des pêches maritimes (CRTS) de La Rochelle a servi aux participants français : Alde Grandpierre

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
MISE EN PLACE ET SUIVI DU CONTRAT PECOSUDE.....	10
PARTICIPANTS AU CONTRAT PECOSUDE	10
LES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET LES TACHES DE PECOSUDE	10
1. MATÉRIELS ET MÉTHODES.....	11
1.1 ANNÉES DE RÉFÉRENCE	11
1.2 ORIGINE DES DONNÉES	11
1.2.1 <i>Les bases de données sur les flottilles</i>	11
1.2.2 <i>Les bases de données socio-économiques</i>	12
1.3 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	13
1.3.1 <i>Etude halieutique</i>	13
1.3.2 <i>Etude socio-économique</i>	13
2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE	16
2.1 SECTEUR D'ÉTUDE DE PECOSUDE	16
2.2 LES NAVIRES	23
2.2.1 <i>Les caractéristiques techniques des navires</i>	23
2.2.2 <i>Les équipages</i>	25
2.3 LES ENGINs UTILISÉS.....	33
2.4 LES ESPÈCES DÉBARQUÉES.....	34
2.5 LES ZONES DE PÊCHE	39
2.6 LES SAISONS DE PÊCHE	39
3. TYPOLOGIE DES FLOTTILLES.....	40
3.1 DESCRIPTION DES TYPOLOGIES.....	40
3.1.1 <i>But de la typologie</i>	40
3.1.2 <i>Analyse des données</i>	40
3.1.3 <i>Description des groupes obtenus dans les typologie</i>	41
4. INTERACTIONS ENTRE PÊCHERIES.....	45
4.1 INTERACTIONS POUR LA RESSOURCE.....	45
4.2 INTERACTIONS POUR L'ESPACE	45
4.3 AUTRES INTERACTIONS.....	46
5. DÉFINITIONS GÉOGRAPHIQUES DES SITES ATELIERS	48
6. RÉGLEMENTATION	48
7. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE DES SITES ATELIERS.....	49
8. LES TYPOLOGIES DES FLOTTILLES DES SITES ATELIERS.....	50
9. ORIGINE DES DONNÉES SOCIO-ECONOMIQUES ET MÉTHODE	54
10. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	57
11. PRINCIPAUX RÉSULTATS SOCIO-ECONOMIQUES	57
11.1 LES FACTEURS DE PRODUCTION.....	57
11.1.1 <i>Facteur travail</i>	57
11.1.2 <i>Le navire</i>	62
11.2 LES SALAIRES BRUTS PAR PERSONNE À BORD.....	64
11.3 CHIFFRE D'AFFAIRES	65
11.4 PRODUCTIVITÉ DES FACTEURS.....	66

11.5	COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE CÔTIÈRE ET ESTUARIENNE.....	66
11.5.1	<i>Destination des ventes</i>	66
11.5.2	<i>Emplois totaux liés à cette commercialisation</i>	67
	CONCLUSION	69
	BIBLIOGRAPHIE	71
	ANNEXES	73

INTRODUCTION

Dans une perspective de redéfinition du régime d'accès aux bandes côtières européennes avant le 1^{er} janvier 2003, l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement de la petite pêche côtière et estuarienne et sur ses conflits avec les autres usagers de la ressource et de l'espace doit fournir les éléments pour une réflexion sur ses possibilités d'évolution. Il s'agit non seulement de considérer cette évolution en termes d'organisation de l'activité de pêche, de main d'œuvre, de rentabilité économique, de diversification des apports et de valorisation des produits, mais aussi d'estimer l'intérêt patrimonial de l'activité (y compris son intérêt touristique).

La zone côtière est un milieu particulièrement intéressant car situé à la frontière entre la terre et la mer, elle fait l'objet d'un développement et d'une exploitation qui n'a cessé de s'accroître depuis des dizaines d'années. Les ressources et l'espace y font l'objet de convoitises de la part d'usagers qui peuvent avoir des intérêts opposés, sources parfois de conflits. En effet, non seulement les navires de pêche en revendiquent l'exploitation au nom de droits d'usages historiques, mais le développement de la conchyliculture, du tourisme, des grands aménagements littoraux (ports, ...) ainsi que des extractions de granulats ou de rejets de dragage réclament aussi le partage de cet espace.

Face à ceci, l'environnement et les ressources naturelles subissent une pression sans cesse croissante qui peut être, à terme, préjudiciable à la pérennité de ces milieux riches du point de vue biologique, et dont les écosystèmes assurent un renouvellement des ressources vivantes exploitées tant sur place que vers le large ou l'intérieur des terres.

Dans l'espace côtier, ce sont plus de 75 %, des flottilles de pêche nationales qui exploitent une variété importante d'espèces présentes de manière permanente ou en transit migratoire reproductif ou alimentaire. Si les débarquements des flottilles hauturières sont relativement bien connus, du fait de leurs ventes dans les criées, il n'en est pas de même pour les navires côtiers qui, s'ils fréquentent pour la plupart ces lieux de vente, pratiquent aussi la vente directe déclarée ou non. Les statistiques de pêche souffrent de ce manque de suivi dans l'exploitation des ressources, et même la qualité des données recueillies est parfois peu fiable.

Prise entre l'intensification de l'occupation des espaces littoraux, l'exploitation de plus en plus forte des capacités environnementales des bassins versants adjacents et l'activité de plus en plus intense des flottilles hauturières qui exploitent, avec des moyens plus puissants, les mêmes types de ressources halieutiques, la petite pêche côtière et estuarienne n'a pas de vision très claire de son avenir.

Cependant la diversité des espèces ciblées a probablement permis à cette petite pêche de résister tant bien que mal à la diminution des ressources qu'elle subit de plein fouet, compte tenu de sa faible puissance de pêche. Sa contribution pour l'emploi local conduit actuellement à la considérer sous un angle favorable.

De nombreux travaux ont été réalisés en différents endroits du littoral atlantique européen du sud de l'Europe sur l'activité des petites pêches côtières et estuariennes, mais la plupart du temps, à des échelles spatiales très réduites, et avec des approches disciplinaires bien souvent hétérogènes ne permettant pas d'avoir une vue synthétique de cette activité qui constitue, pour le sud de l'Europe, un enjeu social et économique de première importance.

La pêche côtière n'a pas de définition précise ni en droit interne, ni en droit européen. En effet les règles internationales ne reconnaissent que les eaux intérieures, les eaux territoriales, la zone économique exclusive (ZEE) et la haute mer. Cependant l'usage et surtout la plupart des textes instaurant la Politique Commune des Pêches, considèrent la pêche côtière comme l'activité qui se déroule à l'intérieur de la bande des 12 milles.

Au cours de cette étude, on entendra donc par **pêche côtière**, l'activité qui est effectuée par les navires répondant à au moins l'un des **3 critères suivants : pêche à l'intérieur des limites administratives allant de la zone maritime des estuaires jusqu'aux limites de la mer territoriale** (sachant que pour certains bassins la pêche fluviale sera incluse), **mais aussi temps de pêche maximum de 96 heures par marée, ainsi qu'un critère bathymétrique concernant plus particulièrement les flottilles du Portugal et du nord de l'Espagne** ce qui généralement conduit à porter la limite extérieure de l'activité côtière aux bords du plateau continental (sonde pouvant aller jusqu'à 1000 mètres. Par conséquent cette activité concerne non seulement les navires classés en petite pêche côtière, mais prend également en compte les

unités (de longueur supérieure) travaillant plus ou moins ponctuellement dans la zone. Ces plus « grands » navires n'ont été analysés que du point de vue halieutique de l'étude. Cependant sous peine de prendre en compte la quasi totalité des navires de certains pays, en particulier pour les flottilles portugaises, un critère complémentaire leur a été appliqué, à savoir que les navires pris en compte seront de longueur inférieure à 15 mètres. Cette règle a servi également pour la mise en place des études socio-économiques de tous les participants.

MISE EN PLACE ET SUIVI DU CONTRAT PECOSUDE

L'ensemble des partenaires de PECOSUDE s'est rencontré trois fois au cours de la durée du contrat. Une première fois à l'IEO de Santander (Nord Espagne), du 27 au 29 mars 2000 afin de préparer une stratégie de travail homogène pour PECOSUDE. La seconde réunion s'est déroulée au Centre AZTI de Sukarrieta (Pays Basque) du 24 au 26 janvier 2001. Enfin la dernière réunion s'est tenue, à nouveau, à Santander (IEO) du 5 au 8 mars 2002, en vue d'élaborer le rapport final. Trois rencontres supplémentaires ont été nécessaires pour la mise en place, par les économistes, des enquêtes et des indicateurs socio-économiques.

Au cours de l'étude, 3 avenants ont été ajoutés au contrat. Le premier a permis d'avancer la date de début de contrat (24 mars 2000, au lieu du 2 avril), le deuxième (octobre 2000) a permis à IFREMER de se substituer au CRTS (suite à la défection des Affaires Maritimes en tant que gestionnaire pour ce participant initial) afin de conduire à bien des enquêtes nécessaires à la réalisation du contrat. Le troisième avenant a permis de proroger d'un mois la fin du contrat (23 avril 2002, au lieu du 23 mars).

PARTICIPANTS AU CONTRAT PECOSUDE

Sept laboratoires distribués sur 3 pays (France, Espagne et Portugal) ont participé à la réalisation de ce contrat.

J.P. Léauté	<u>Coordinateur</u>	L'Houmeau	(IFREMER)
N. Caill-Milly et P Prouzet		Bidart	(IFREMER)
J.R. Couliou		Brest	(GEOLITTOMER)
J. Chaussade		Nantes	(GEOLITTOMER)
G. Castelnaud		Bordeaux	(CEMAGREF)
E. Puente		Sukarrieta	(AZTI)
I. Astorkiza		Bilbao	(UPV)
O. Cendrero		Santander	(IEO)
G. Pestana		Lisbonne	(IPIMAR)

Note : Peu après le début du contrat, le Centre Régional de Traitement des Statistiques (CRTS) de La Rochelle a été obligé de se retirer du groupe des participants (raisons administratives) ; il a cependant continué à fournir aux trois participants français les données sur les statistiques de pêche qu'il collecte et gère.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET LES TACHES DE PECOSUDE

Dans le sud de l'Europe, sur la côte atlantique du Portugal jusqu'aux Pays de la Loire en passant par les côtes de Galice, de Cantabrique et du Pays basque, la petite pêche côtière et estuarienne représente une activité socio-économique de première importance.

La description des contraintes au plan social, économique et l'identification des facteurs qui exacerbent la concurrence pour l'espace, pour la ressource et pour le marché est donc un préalable à l'évaluation patrimoniale de ce secteur. A travers le projet européen PECOSUDE, les trois pays participants, la France, l'Espagne et le Portugal ont pour objectif de décrire les caractéristiques des petites pêches côtières et estuariennes de la côte atlantique du Sud de l'Europe.

La compréhension des systèmes d'exploitation impose l'utilisation conjointe des connaissances de l'halieutique, de l'environnement, de l'économie et du social. Ces démarches doivent permettre de prendre en compte la nature composite et la forte identité économique de cette organisation.

Les principaux objectifs de PECOSUDE sont de faire le bilan des flottilles côtières du point de vue des typologies des flottilles, de l'aspect socio-économique de l'activité, et de la commercialisation des produits issus de cette pêche.

En plus des objectifs décrits ci-dessus, cinq secteurs géographiques inclus dans la zone française du sud Golfe ont fait l'objet d'une focalisation plus précise afin de mieux appréhender les caractéristiques de ces sites et d'en valoriser les particularités. Ces sites ateliers ont été : l'estuaire de la Loire, l'Île d'Yeu, la Gironde, le bassin d'Arcachon et l'Adour.

1. MATERIELS ET METHODES

1.1 Années de référence

L'année de référence pour le bilan des flottilles a été 1999. Pour l'aspect socio-économique de l'activité et la commercialisation, l'année retenue a été 2000, sauf pour le Pays Basque espagnol, le Portugal et le bassin d'Arcachon (1999).

1.2 Origine des données

1.2.1 Les bases de données sur les flottilles

La typologie des flottilles de la petite pêche côtière et estuarienne est la description de l'activité des navires de pêche au regard des engins pratiqués, des espèces ciblées, des zones fréquentées et des saisons de pêche. Elle concerne non seulement les navires classés en petite pêche côtière mais, pour la France, prend également en compte les unités (de longueur supérieure) travaillant plus ou moins ponctuellement dans la zone des 12 milles. Cependant pour ces derniers navires seuls les apports en criées provenant de la zone côtière ont été retenus. Aucune enquête complémentaire n'a été faite à leur sujet.

L'établissement des bases halieutiques a été effectué en complétant et en validant par enquête les bases statistiques déjà existantes.

La base de données du système déclaratif du CRTS³ a servi aux participants français. L'AZTI s'est appuyé sur les données criées et a fait des enquêtes pour le Pays Basque espagnol. L'IEO a disposé des données criées pour le reste du Nord de l'Espagne (Cantabrique et Galice). Enfin l'IPIMAR a utilisé les données criées et a aussi conduit des enquêtes pour la côte portugaise.

Pour l'étude de la zone française, trois organismes cohabitent. IFREMER couvre toute la zone côtière, et cinq « sites ateliers » sont étudiés plus particulièrement d'une part, par GEOLITTOMER, sur l'estuaire de la Loire et l'Île d'Yeu, et d'autre part, par le CEMAGREF, sur les estuaires de la Gironde, et enfin par IFREMER sur les secteurs du bassin d'Arcachon et de l'Adour. La focalisation sur ces sites ateliers a permis de préciser des points importants sur le comportement des flottilles dans ces secteurs, points difficiles à appréhender à une échelle plus large.

Par ailleurs des enquêtes halieutiques complémentaires ont été faites sur un groupe de professionnels ayant une activité de " Conchyliculture Petite Pêche "⁴, (CPP) peu suivis par les statistiques de pêche.

1.2.1.1 Structure de ces bases de données

Chaque pays participant a constitué sa base "flottilles" ; certains n'ayant pas souhaité mettre en commun des informations jugées confidentielles. Ces bases comprennent au plus les articles suivants :

Navire	engin	mois	Espèce 1	Espèce 2	Espèce 3	...	Espèce n	Secteur de pêche
--------	-------	------	----------	----------	----------	-----	----------	------------------

L'article "Navire" comprend toutes les caractéristiques du bateau. Chacun des participants possédait déjà ces informations sauf, pour certains, le nombre de marins qui a dû être recherché.

Code Navire	Port	Longueur (m)	Puissance (kW)	Jauge (tjb)	Age du navire	Nombre de marins
-------------	------	--------------	----------------	-------------	---------------	------------------

³ Centre Régional de Traitements des Statistiques de La Rochelle - Service des Affaires Maritimes.

⁴ Dans certains secteurs côtiers français, ces professionnels sont autorisés à exploiter des entreprises conchylicoles (huîtres, moules, ..) et à pratiquer aussi la pêche. La majorité de leurs navires n'est pas inclus dans les POP.

Pour les espèces cibles, il a été proposé que chacun retienne un maximum de 30 espèces caractéristiques (*soit en poids débarqués, soit en valeur*) de ses pêches côtières et estuariennes. Dans les champs concernant ces espèces a été indiqué soit la présence dans les débarquements (P), soit l'absence (A), soit le poids (en kg) quand il est connu.

1.2.1.2 Traitement des données

Le bilan des flottilles poursuivait un double but :

- Décrire l'activité des flottilles en particulier à l'aide de graphiques et de cartes (engins pratiqués, espèces cibles, zones fréquentées et saisons de pêche, ...).
- Etablir des groupes homogènes de navires (typologie), dans chacune des flottilles nationales afin d'étudier plus facilement les composantes identifiées et aussi de préparer un échantillonnage stratifié permettant de mettre en place les enquêtes socio-économiques. Des outils d'analyses multivariées (Analyse en Composantes Principales, Analyse des Correspondances Multiples, Classifications, ...) ont été utilisés pour réaliser ces typologies.

L'IFREMER et l'AZTI ont utilisé ces outils d'analyses, l'IEO s'en est servi pour un test de regroupement par les caractéristiques techniques, mais s'est surtout basé sur les engins utilisés pour réaliser sa typologie. Vu l'importance de la flottille portugaise à étudier, l'IPIMAR s'est appuyé sur une première typologie basée sur les licences de pêches accordées pour l'utilisation d'engins et/ou la pêche d'espèces cibles afin d'établir des priorités par segment et par port pour conduire à la fois les enquêtes halieutiques et socio-économiques. Les analyses multivariées ont servi pour grouper les navires enquêtés. Enfin, pour les sites ateliers, excepté pour le bassin d'Arcachon, et vu le nombre réduit de navires à étudier, GEOLITTOMER (Loire, île d'Yeu), le CEMAGREF (Gironde) et IFREMER (Adour) n'ont pas fait appel à de tels outils, la typologie a été élaborée par la connaissance antérieure du comportement de pêche des navires.

1.2.2 Les bases de données socio-économiques

Trois phases ont guidées l'étude économique conduite par tous sauf par l'IEO (régions de Cantabrique et de Galice):

- Elaboration d'un questionnaire socio-économique commun à tous les partenaires impliqués (second semestre 2000). Celui-ci a cependant reçu certains aménagements spécifiques aux particularités locales (flottilles estuariennes ou basques)
- Echantillonnage stratifié à l'aide des résultats des typologies de flottille, et déroulement des enquêtes (premier semestre 2001).
- Analyse des résultats des enquêtes suivant des indicateurs économiques communs (second semestre 2001)

Les indicateurs socio-économiques avaient pour but d'analyser la petite pêche côtière et estuarienne en termes social et économique par l'évaluation des effectifs embarqués, l'analyse de l'outil de production et les retombées économiques de cette activité par le biais des indicateurs économiques retenus. Ont donc été étudié :

- La structure de la population des marins pêcheurs concernés (effectif embarqué, pyramide des âges du patron ou du chef d'exploitation). L'objectif est de décrire le facteur humain impliqué dans l'activité de pêche,
- Le ou les outil(s) de production par le biais de son matériau de construction, de son âge, du nombre de remotorisations,....,
- Le coût d'utilisation des facteurs de production mis en jeu pour le déroulement des marées (charges, entretien, réparation, matériel, carburant, services, assurances, salaires et charges sociales),
- Le chiffre d'affaires (CA), la création de richesses et l'efficacité de l'utilisation des moyens de production.

L'autre volet qui complète cette analyse a été l'étude de la commercialisation des produits de la pêche par l'examen des circuits de distribution utilisés et des moyens détenus par le professionnel pour

assurer la commercialisation (travail du produit,...). Une estimation des emplois totaux liés à la commercialisation des produits de la pêche côtière et estuarienne a été effectuée sur le secteur du sud Golfe français.

1.3 Difficultés rencontrées

1.3.1 Etude halieutique

1.3.1.1 Administratives

Pour la France, la défection de l'administration des Affaires Maritimes concernant la gestion du contrat pour le CRTS de La Rochelle, a conduit IFREMER à se substituer à ce dernier (avenant n°2 Oct. 2000) pour mener à bien le travail d'enquêtes complémentaires sur les activités des navires armés en "Conchyliculture-Petite Pêche" (CPP). Avec retard (octobre 2000) des enquêteurs ont été recrutés pour effectuer le travail de collecte des informations. Celles-ci portent sur une globalisation des activités 1999-2000, et non sur 1999 seulement.

1.3.1.2 Sociologique

Les déclarations statistiques en matière de produit de la pêche maritime sont obligatoires en France (décret n°89-273 - arrêté n°2091 juillet 1980), mais un certain nombre de navires côtiers ne rendent pas spontanément de déclaration. Les ports côtiers ne disposent pas tous d'enquêteurs chargés de collecter ces informations, par conséquent pour les navires qui ne vendent pas en criée, il n'a pas été possible d'obtenir l'exhaustivité sur les activités de pêche.

A partir du fichier des navires et des ventes en criée, provenant de la Base de Données Nationale des Pêches du Portugal, des enquêtes ont été conduites auprès des pêcheurs. Toutes les enquêtes prévues n'ont pu être finalisées pour de multiples raisons dont les principales ont été : mise en place au cours de la même période d'une enquête identique et obligatoire de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) (refus de répondre plusieurs fois aux mêmes questions), réticence des pêcheurs doutant de la confidentialité de leurs réponses, surtout lorsqu'ils pratiquent des pêches ou des ventes illégales, indisponibilité du patron.

Cette dernière raison a aussi été un des facteurs limitants pour la réalisation des enquêtes de la plupart des partenaires que ce soit du point de vue halieutique que socio-économique.

1.3.1.3 Analytique

Du point de vue des fichiers statistiques l'information minimale collectée sur les zones de pêche concerne le rectangle statistique (*carroyage géographique de l'Atlantique Est de un degré de longitude par un demi degré de latitude*). Le long des côtes françaises du golfe de Gascogne, les rectangles qui touchent la côte dépassent parfois la limite des eaux territoriales des 12 milles, mais il n'est pas possible de séparer ce qui se pêche de part et d'autre de cette limite. Cependant ayant à faire, pour la majorité de la flottille étudiée, à des navires à faible rayon d'action dont l'activité est toute incluse dans cette limite, l'analyse effectuée à partir des rectangles statistiques côtiers est donc restée pertinente.

1.3.2 Etude socio-économique

En plus des difficultés (citées ci-dessus) rencontrées au cours des enquêtes (indisponibilité du pêcheur, réticence à fournir des données économiques), la qualité des informations récoltées a été très difficile à apprécier. En effet si l'accueil des enquêteurs peut être qualifié de bon au cours de l'ensemble du travail sur le terrain, malgré tout, il a été important de conserver un regard critique sur les valeurs transmises et de croiser ces données avec les autres sources d'information disponibles (bases nationales de données sur les navires, données fournies par les criées ou par les centres de gestion...). Cette phase de vérification et de validation des données a fortement alourdi la phase de collecte de l'information, et a nécessité du temps.

Par ailleurs, dans le secteur français du sud Golfe, plus de 75 % des patrons de pêche côtière adhèrent à des centres de gestion ou d'expertise comptable afin d'être libérés des tâches de gestion courantes, dans la majorité des cas, ils disposent d'un livret, fourni par le comptable, récapitulant leur bilan économique annuel ; ceci constitue un avantage non négligeable car les informations fournies étant plus précises, et plus sûres. Cependant, l'adhésion à ces centres de gestion a un inconvénient majeur : les patrons se déchargent de toute la comptabilité et finissent par ne plus avoir idée des charges qui incombent à leur entreprise. Les

informations fournies au moment de l'entrevue, en l'absence du livret, sont donc moins certaines, et souvent plus approximatives.

Pour le Portugal, 54 % des pêcheurs font appel à des cabinets de comptables pour la tenu de leurs comptes, mais au Pays Basque espagnol, peu de pêcheurs adhèrent à des centres de gestion. Pour tous les pêcheurs qui gèrent eux mêmes leurs comptes, le recueil des données comptables a donc été fait auprès d'eux, avec les défauts de précision dans certains chapitres de gestion que cela peut impliquer.

Partie 1

Typologie des flottilles côtières et estuariennes de la côte atlantique du sud de l'Europe

2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE PECHE

2.1 Secteur d'étude de PECOSUDE

La façade côtière étudiée, longue de plus de 3 000 km, s'étend sur trois pays et va de l'estuaire de la Loire jusqu'au sud du Portugal (figure 1). Tout au long de ce littoral, c'est un total de 311 ports qui abritent 15 582 navires qui ont une activité de pêche côtière au moins une partie de l'année, soit 76 % du total des navires de ces ports. Ces bateaux sont répertoriés dans 49 quartiers ou ports de registres, ou provinces ou régions maritimes suivant les pays (tableau 1 et figure 2). Ces différences de dénominations de secteurs administratifs se retrouvent dans les structures décisionnelles de gestion de la pêche. Dans chacun des trois pays, les navires côtiers peuvent être gérés conjointement avec les navires du large, séparés par type de flottille (ou métiers) ou dépendre de ministères et de directions administratives différents, ce qui peut parfois être source de dysfonctionnement ou de déséquilibre dans la gestion des ressources. A titre d'information, les organigrammes des structures décisionnelles en matière de pêche sont présentés par pays en annexe 1

Tableau 1 - Répartition des flottilles côtières PECOSUDE, par pays.

Pays	Partenaires	Nombre de navires	Nombre de ports	Quartiers, provinces , ports de registres ⁵	Régions
FRANCE	IFREMER GEOLITTOMER CEMAGREF	1 799	39	11 quartiers	3 régions
ESPAGNE	AZTI (Pays basque)	126	17	2 provinces	1 région
	IEO (Cantabrique et Galice)	7 297	101	4 provinces	2 régions
PORTUGAL	IPIMAR	6 360	154	32 ports de registres	4 régions
Total		15 582	311	49	

Les figures 3a, 3b et 3c détaillent plus particulièrement la distribution des ports par pays, et l'importance des flottilles qui y sont localisées. Le secteur sud Golfe français contribue pour 12 % à cette flottille, le nord Espagne pour 47 % et le Portugal pour 41 %. La figure 4 présente le cumul en nombre de bateaux côtiers par région ou par quartier. On notera la disproportion qui existe entre les ports ouest ibériques et ceux qui bordent le golfe de Gascogne. De la Galice au Portugal on trouve 84 % de la flottille PECOSUDE, dont 37 % uniquement en Galice sud.

⁵ Désignés sous l'appellation "Districts maritimes" dans la suite de l'étude synthétique

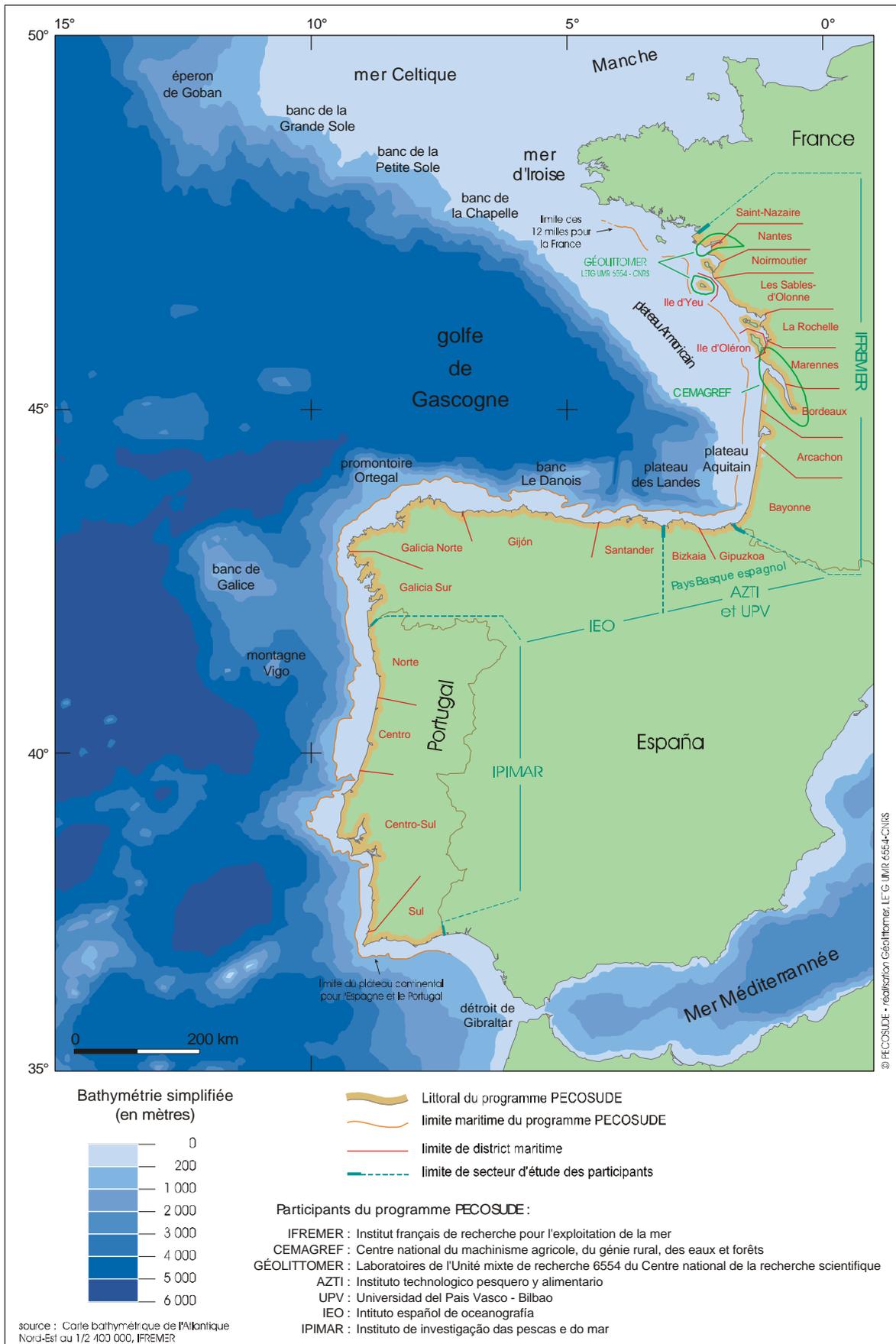


Figure 1 - Zones d'études des participants PECOSUDE et régions maritimes

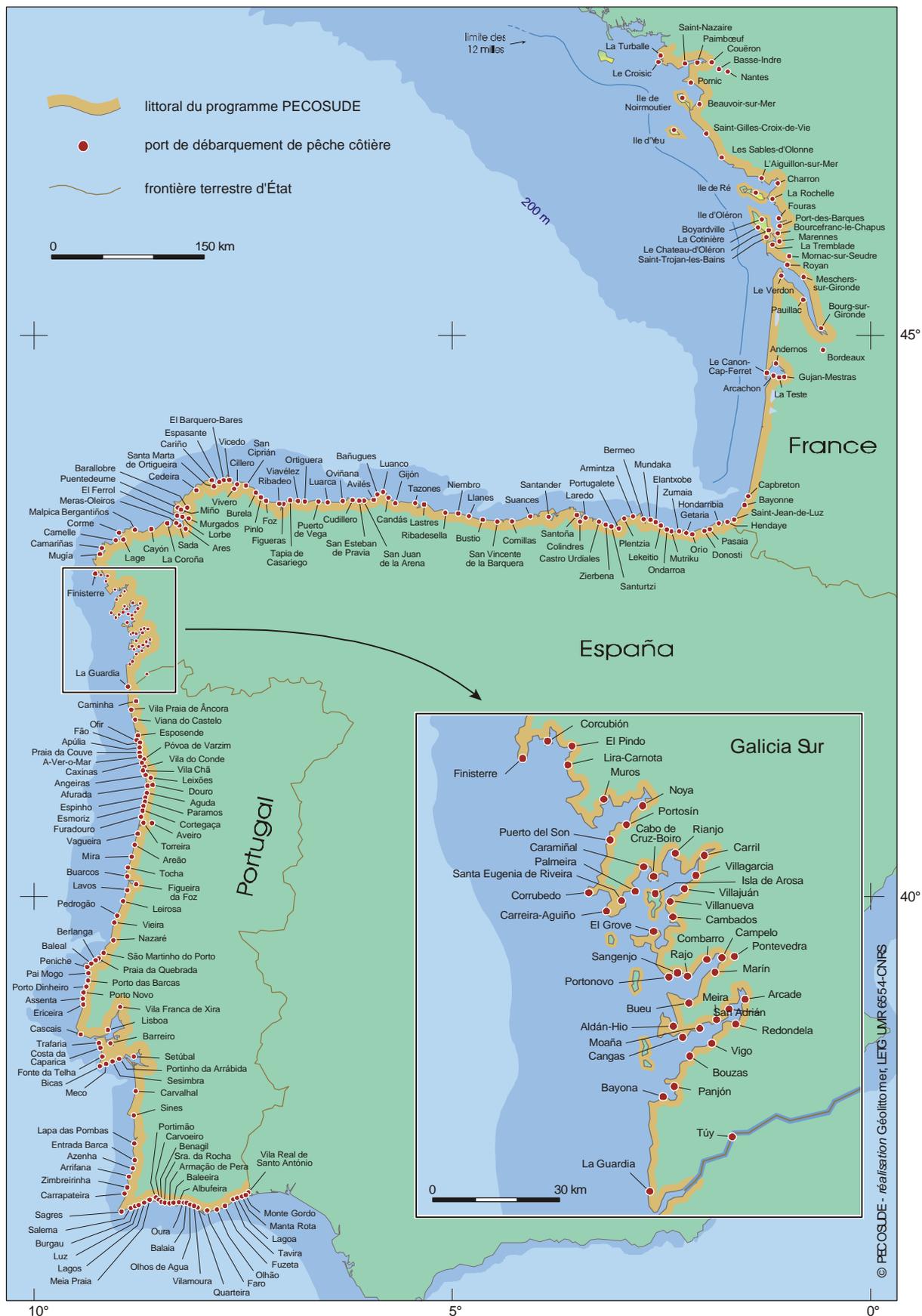


Figure 2 - Les principaux ports de débarquements de pêche côtière

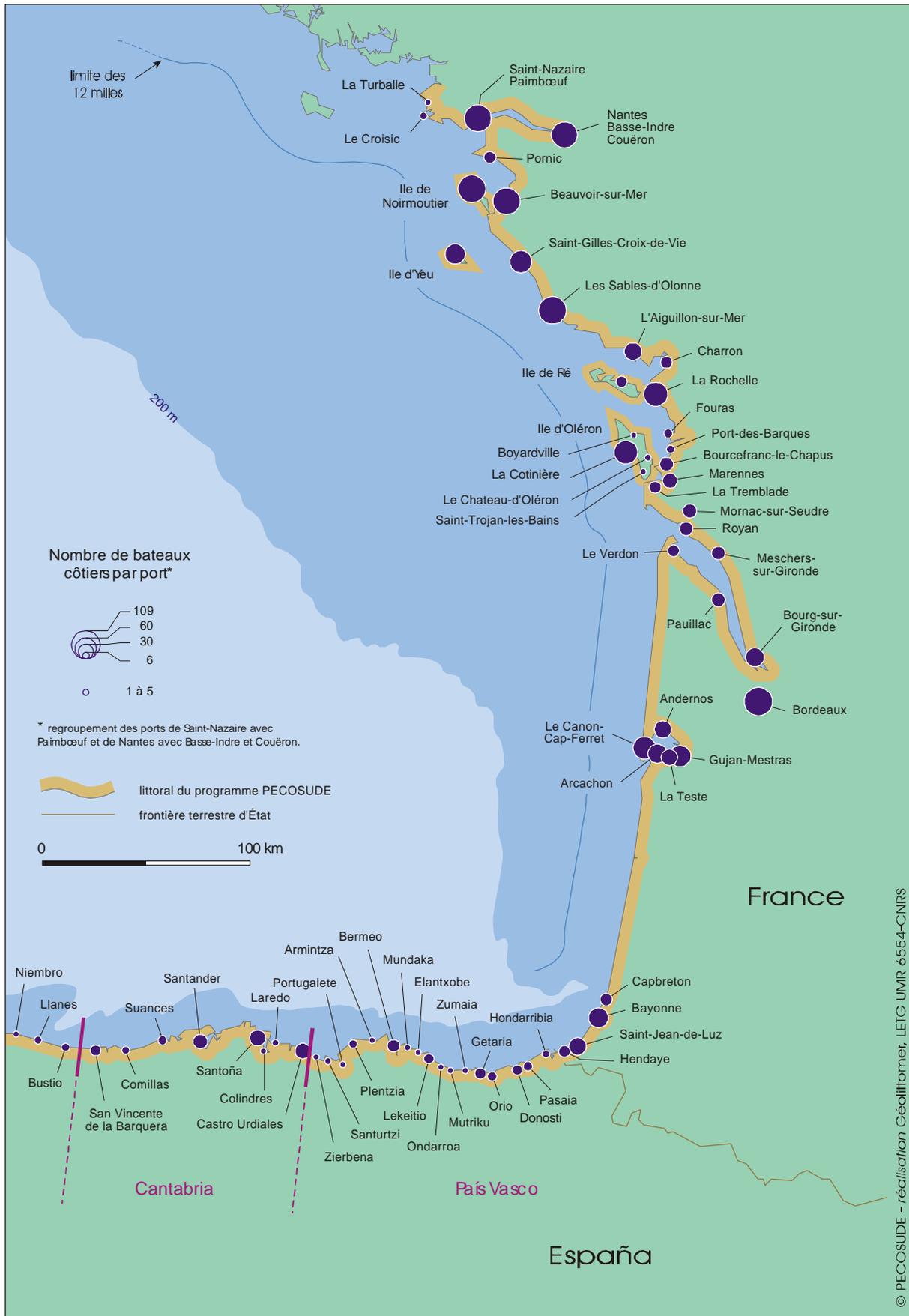


Figure 3a - Répartition des navires côtiers dans les principaux ports (de la Loire à la Cantabrie)

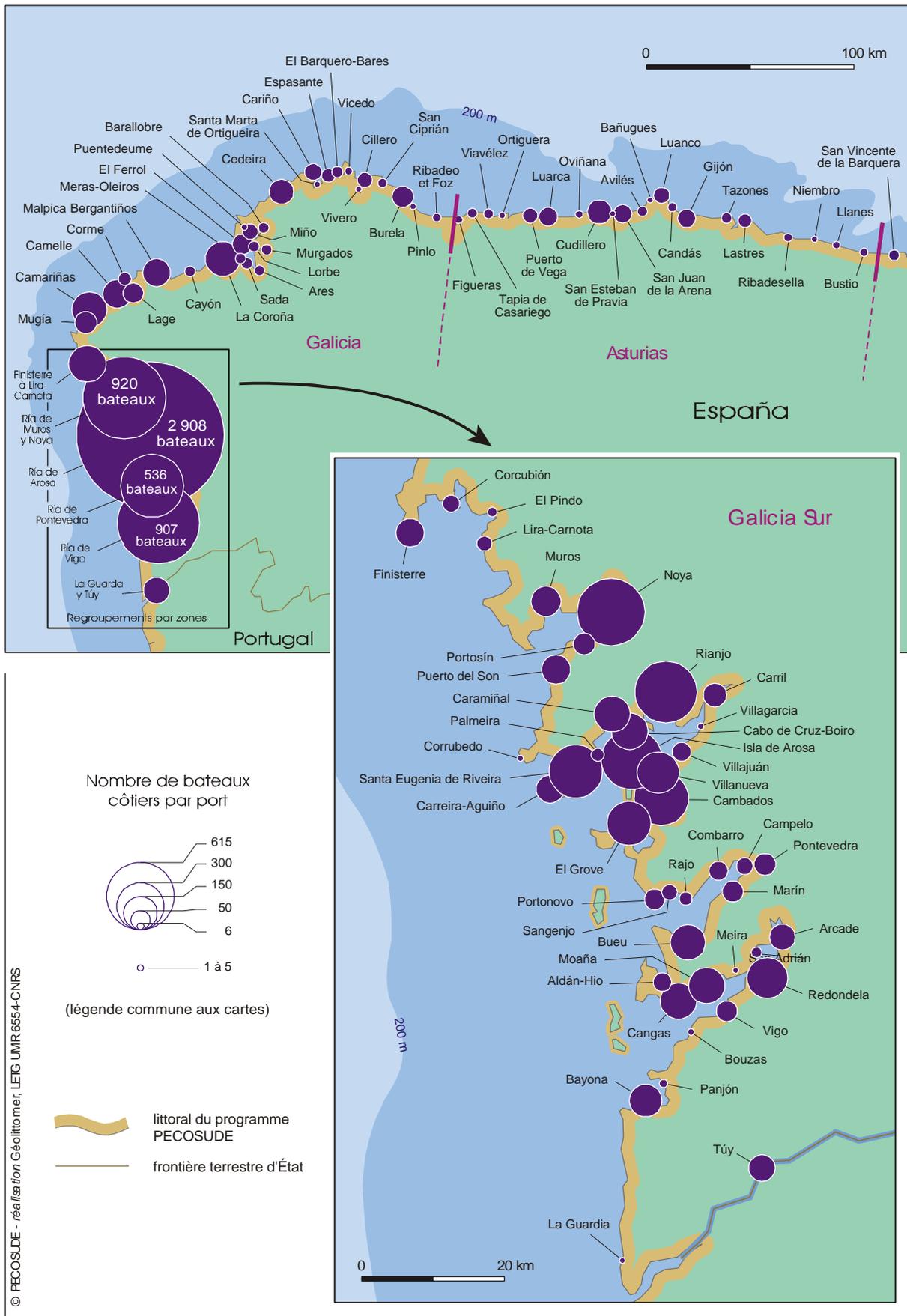


Figure 3b - Répartition des navires côtiers dans les principaux ports (des Asturies à la Galice)

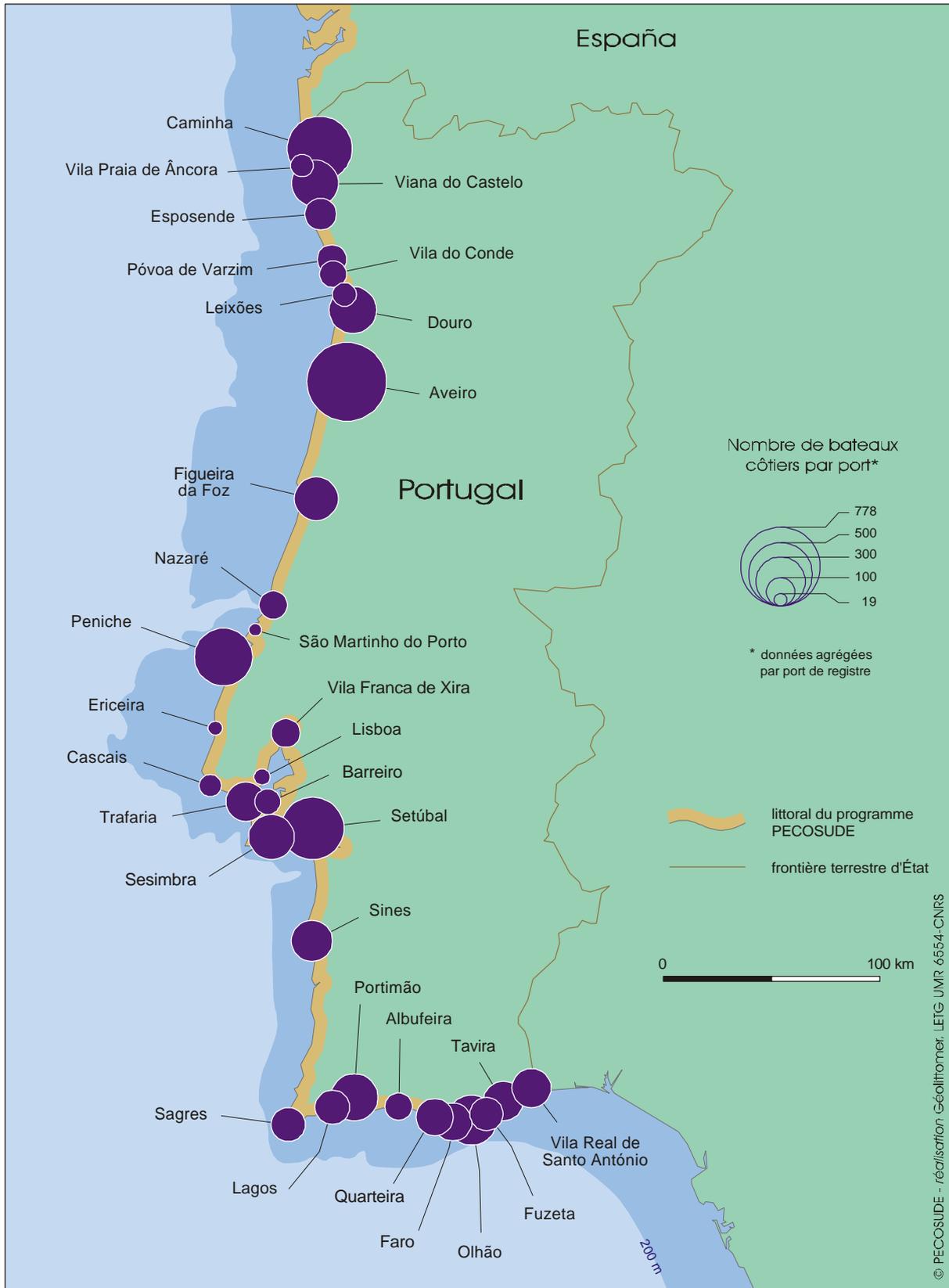


Figure 3c - Répartition des navires côtiers dans les principaux ports (Portugal)

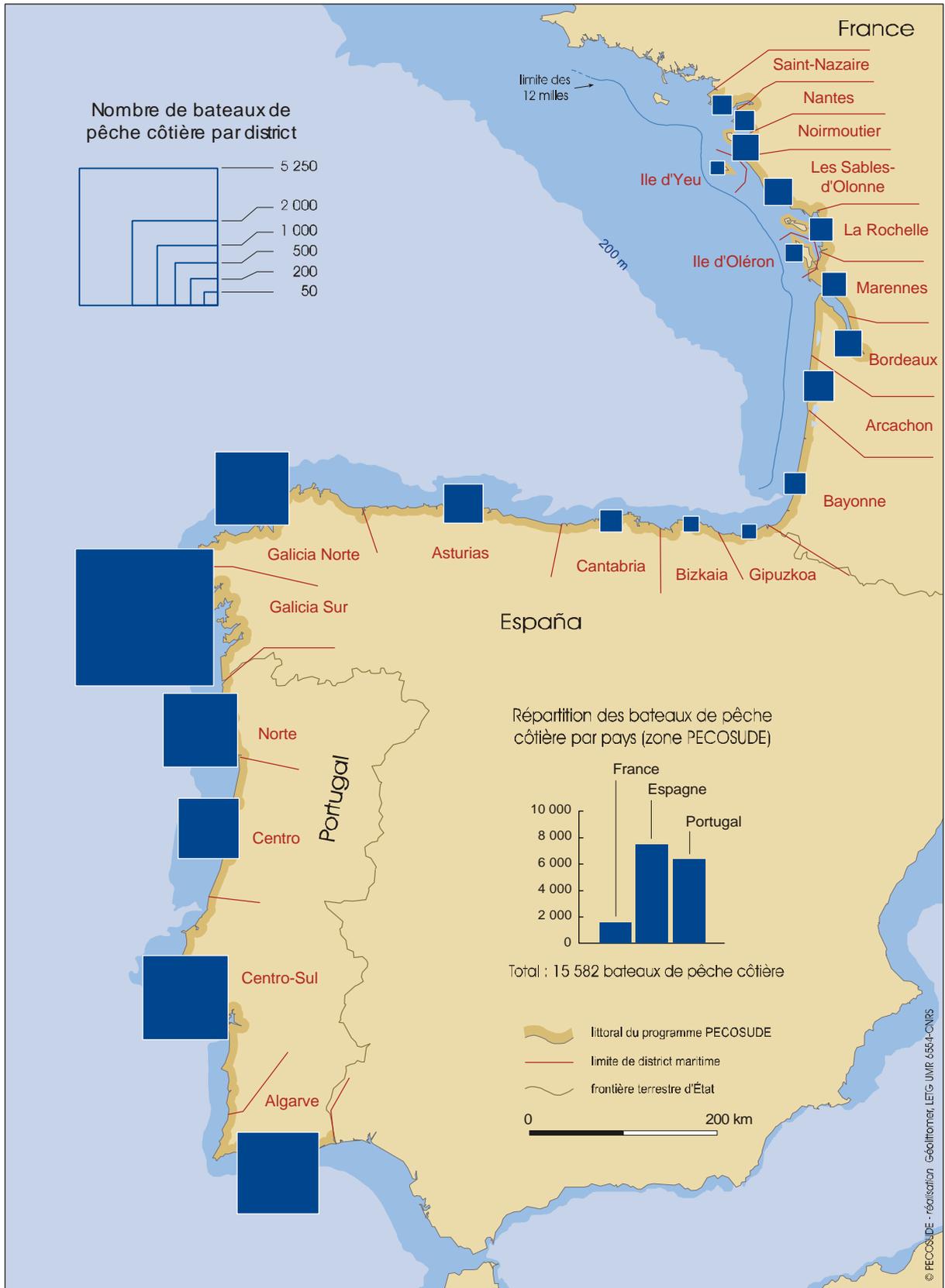


Figure 4 - Répartition des bateaux côtiers par district, en 1999

2.2 Les navires

A part les navires du large qui font des incursions ponctuelles en secteur côtier pour pêcher certaines espèces (anchois, seiche, thon...), la majorité des côtiers et estuariens sont de petits navires disposant de peu d'autonomie, et contraints de s'adapter aux espèces qui fréquentent leurs eaux de manière permanente ou saisonnière (migrations trophiques ou de reproduction, ...).

Remarque : Au cours de cette étude, nous avons décidé de ne compter qu'un seul navire par patron. En effet, pour les patrons des navires fluviaux ainsi que pour ceux qui sont armés en « Conchyliculture Petite Pêche » français, il n'est pas rare de posséder plusieurs unités (2 ou 3). La plupart du temps, celles-ci sont mises en service à tour de rôle suivant les saisons. En Galice, des navires auxiliaires attachés à des installations de mytiliculture et d'aquaculture, n'ont pas été prises en compte également.

2.2.1 Les caractéristiques techniques des navires

La figure 5 présente les caractéristiques techniques par classe, pour l'ensemble de la flottille. Les navires de plus de 15 m sont les navires du large qui pêchent en zone côtière française.

Le navire côtier moyen PECOSUDE fait 6,4 m de longueur, 30 kW de puissance, 4 tjb de jauge et est âgé de 25 ans (tableaux 2 et 3). Dans les zones estuariennes françaises, les longueurs et les puissances sont limitées à 73 kW, et à 110 kW dans certaines zones littorales. La forte proportion de petits navires de Galice et du Portugal réduit la moyenne des caractéristiques, les navires les plus « gros » et les moins vieux se trouvent dans les secteurs français et basque espagnol.

Les petites unités françaises sont celles qui évoluent dans les quartiers situés à proximité des estuaires et des zones abritées (Nantes, St Nazaire, Noirmoutier, Marennes, Bordeaux, Arcachon), ce sont aussi les plus vieilles.

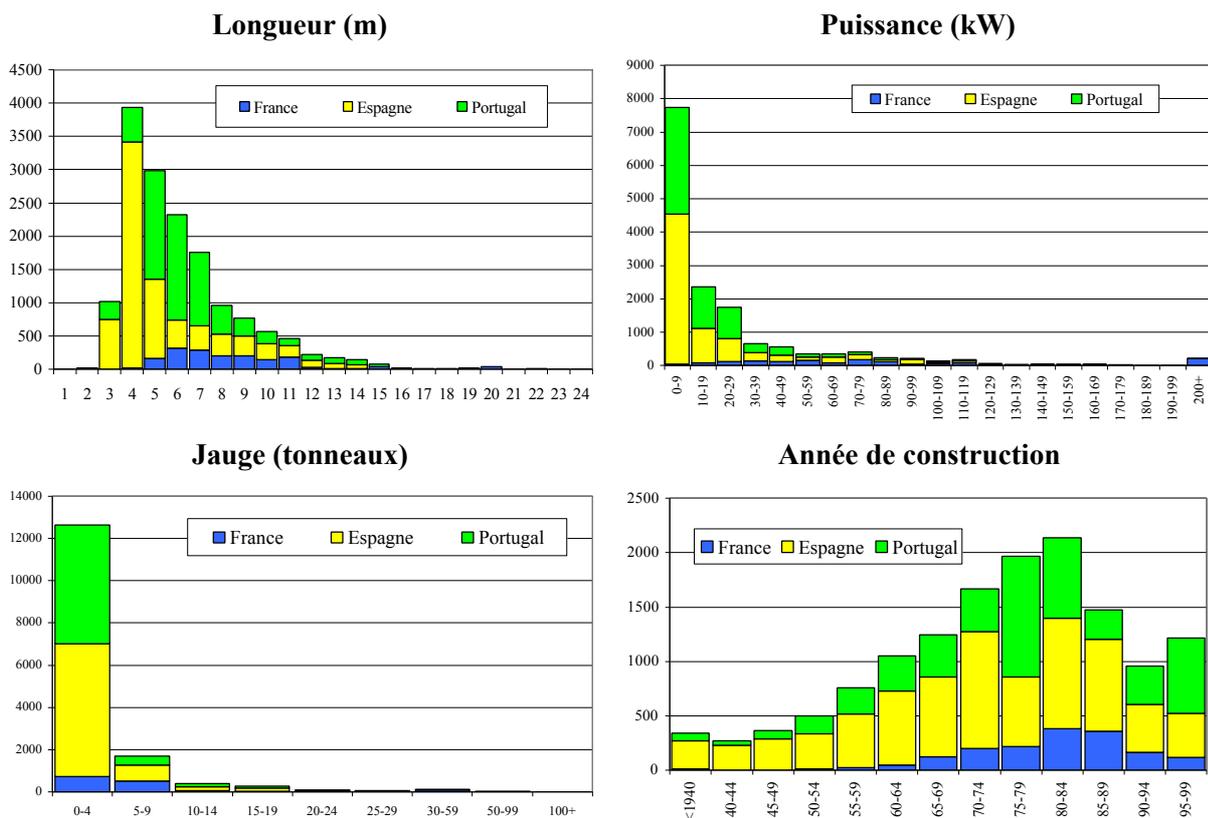


Figure 5 – Distribution des caractéristiques techniques des navires par classe

Tableau 2 – Moyennes des caractéristiques techniques par pays ou région

Pays ou régions	Nombre de Navires	Longueur (m)	Puissance (kW)	Jauge (tjb)	Age
France (sud Golfe)	1799	9,2	101,0	11,3	20
Pays Basque espagnol	126	10,0	65,5	10,5	19
Cantabrique et Galice	7297	5,7	22,3	2,7	29
Portugal	6360	6,4	18,4	2,6	24
PECOSUDE	15 582	6,4	29,6	3,7	25

Tableau 3 - Nombre de navires et caractéristiques techniques moyennes par district

		Districts maritimes	Nombre de Navires	Longueur (m)	Puissance (kW)	Jauge (tjb)	Age
FRANCE		St Nazaire	109	8,1	85,4	6,0	23
		Nantes	110	7,2	73,5	3,6	25
		Noirmoutier	304	8,1	71,1	6,5	16
		Ile d'Yeu	56	11,2	144,4	21,4	21
		Les Sables d'Olonne	211	11,3	157,7	19,3	19
		La Rochelle	165	10,4	125,3	16,2	21
		Marennes	237	9,0	71,9	7,1	25
		Ile d'Oléron	84	11,3	139,2	16,1	19
		Bordeaux	183	6,9	40,5	3,5	22
		Arcachon	207	8,4	95,2	8,0	15
		Bayonne	133	12,5	186,3	29,9	21
ESPAGNE	Pays Basque	Gipuzkoa	58	10,1	66,6	11,0	20
		Bizkaia	68	10,0	64,5	10,0	17
	Cantabrique et Galice	Cantabria	138	9,5	55,8	9,0	22
		Asturias	426	7,9	40,2	6,0	21
		Galicia norte	1336	6,4	28,3	3,7	27
Galicia sur	5397	5,2	17,3	2,0	30		
PORTUGAL		Norte	1519	6,5	18,1	2,5	20
		Centro	1014	6,6	8,6	1,4	23
		Centro Sul	1981	6,4	21,0	3,1	26
		Algarve	1846	6,2	20,3	2,7	24

Les cartes présentant la distribution géographique des caractéristiques techniques, par district, sont basées sur les données de l'annexe 2.

2.2.1.1 Longueurs (m)

Plus de la moitié des navires PECOSUDE font entre 5 et 9 m de longueur (figure 6). On trouve les plus petits navires (moins de 5 m) en Galice et au sud du Portugal, et quelques uns dans les zones estuariennes françaises ; les plus de 10 m sont localisés principalement de la Vendée (Les Sables d'Olonne) à la Cantabria.

2.2.1.2 Puissances (kW)

Les puissances cumulées par pays (figure 7) sont plus importantes en secteur français mais les navires de plus de 15 m actifs en zone côtière y sont pour une bonne part (37 % du sud Golfe). Le nombre élevé de navires Galiciens et sud portugais compense les faibles puissances individuelles. On notera que les puissances de plus d'un tiers des navires de Cantabrique et de Galice sont inconnues ; les pourcentages des différentes classes de puissance ont été estimées en appliquant une corrélation jauge/puissance.

2.2.1.3 Jauges (tonneau de jauge brute)

Comme pour les puissances, le nombre élevé de navires Galiciens et sud portugais compense la faiblesse des jauges individuelles, le cumul de ces jauges (figure 8) est, pour l'Espagne, légèrement supérieur au total français.

Remarque : Les unités de mesures des jauges sont légèrement différentes d'un pays à l'autre (TJB, TRB, TAB)⁶, mais elles font toutes référence aux volumes intérieurs des bateaux. Les différences de types et de formes des navires (plus allongées au Portugal) peuvent être traduites dans ces jauges. Aucune règle d'équivalence n'est applicable aux flottilles dans leur globalité, mais vu le nombre important et les tailles réduites des navires étudiés, la différence de ces unités de mesure nous a semblé négligeable pour les navires de moins de 13 m (97 % de la flottille PECOSUDE).

2.2.1.4 Années de construction

L'année de construction des navires est connue pour 90 % de la flottille⁷. La distribution géographique de navires de moins de 5 ans et de plus de 20 ans est présentée dans les figures 9a et 9b. La figure 10 décrit la répartition des différentes classe d'âge pour chaque district. Ces figures soulignent l'ancienneté générale de la flottille PECOSUDE puisque près de 60 % ont plus de 20 ans, dont 14 % plus de 40 ans (10 %, uniquement en Galice).

2.2.2 Les équipages

Les flottilles PECOSUDE emploient 35 256 marins dont 84 % sont embarqués sur les navires galiciens et portugais (35 % en Galice sud) (figure 11). En moyenne, l'effectif par navire côtier est de 2 à 3 hommes (tableau 4) ; 2 hommes par bateau français (les patrons estuariens et fluviaux sont majoritairement seuls à bord), 2,4 pour l'Espagne, 2,6 pour le Pays Basque, et 2,2 pour les côtiers portugais.

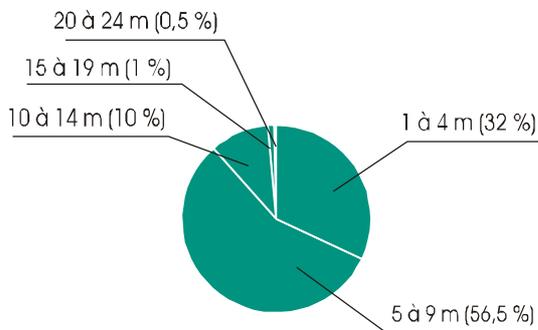
Tableau 4 - Nombre total de marins embarqués et moyenne par navire et par district

		Districts maritimes	Nombre de marins	Marins par navire
FRANCE		St Nazaire	181	1,7
		Nantes	156	1,4
		Noirmoutier	516	1,7
		Ile d'Yeu	159	2,8
		Les Sables d'Olonne	601	2,8
		La Rochelle	313	1,9
		Marennes	347	1,5
		Ile d'Oléron	216	2,6
		Bordeaux	213	1,2
		Arcachon	445	2,1
		Bayonne	433	3,3
ESPAGNE	Pays Basque	Gipuzkoa	157	2,7
		Bizkaia	166	2,4
	Cantabrique { et Galice {	Cantabria	380	2,8
		Asturias	1 251	2,9
		Galicia norte	3 568	2,7
		Galicia sur	12 274	2,3
PORTUGAL	Norte	3 037	2,0	
	Centro	1 938	1,9	
	Centro Sul	3 474	1,8	
	Algarve	5 431	2,9	

⁶ TJB français : tonnage de jauge brute, TRB espagnol : Tonelaje de Registro Bruto ; TAB portugais : Toneladas de arqueação Bruta.

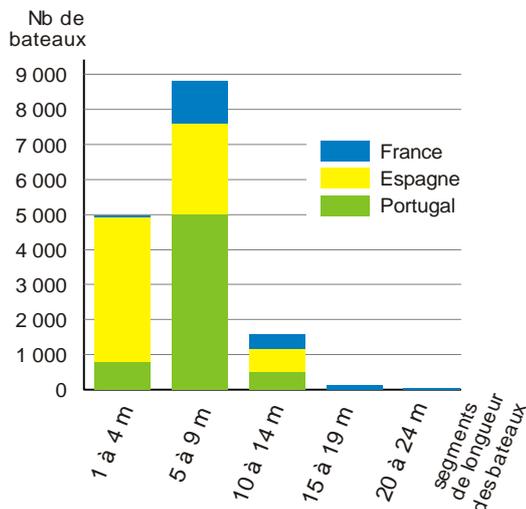
⁷ L'âge des navires fluviaux de Loire et une partie des CPP de Marennes (nombre estimé), entre autres, n'est pas connu.

Répartition de l'ensemble des flottilles PECOSUDE par segment de longueur

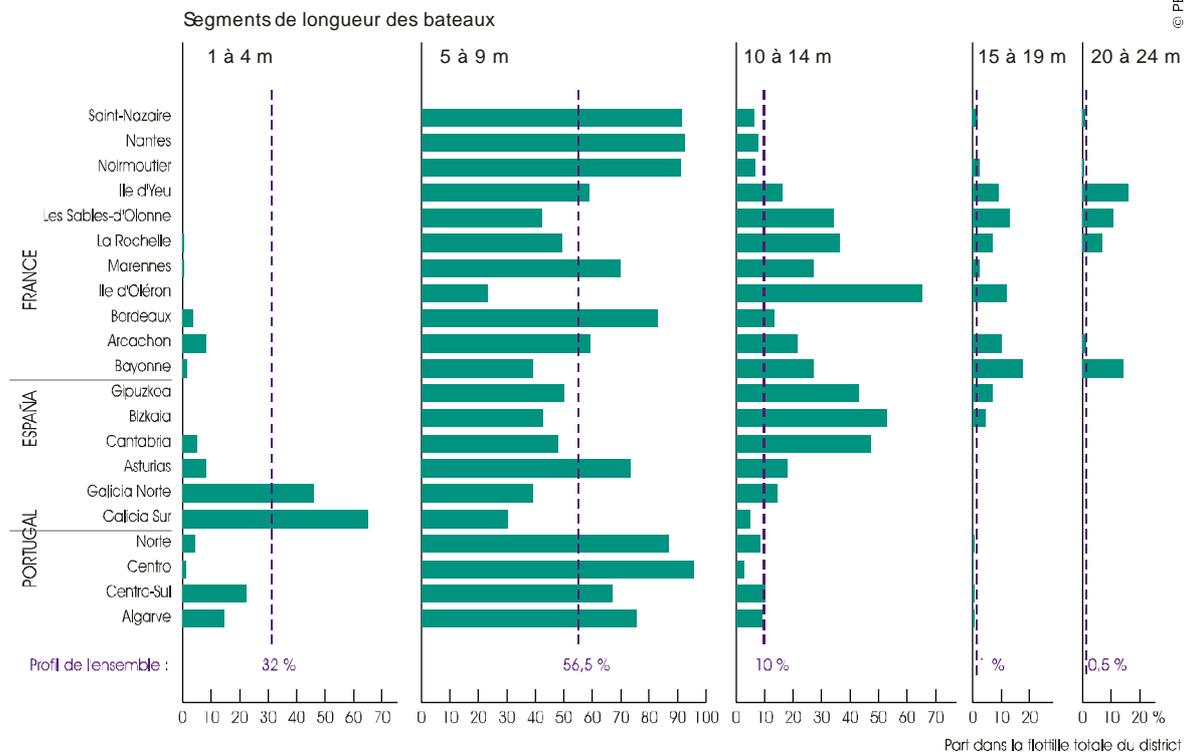


Total : 15 582 bateaux

Répartition des flottilles par segment de longueur et par pays (zone PECOSUDE)



Structures des flottilles par district maritime et par segment de longueur des bateaux



© PECOSUDE - réalisation: Géolittomer, LETG UMIR 6554-CNRS

Figure 6 - Les flottilles côtières par classe de longueurs, en 1999

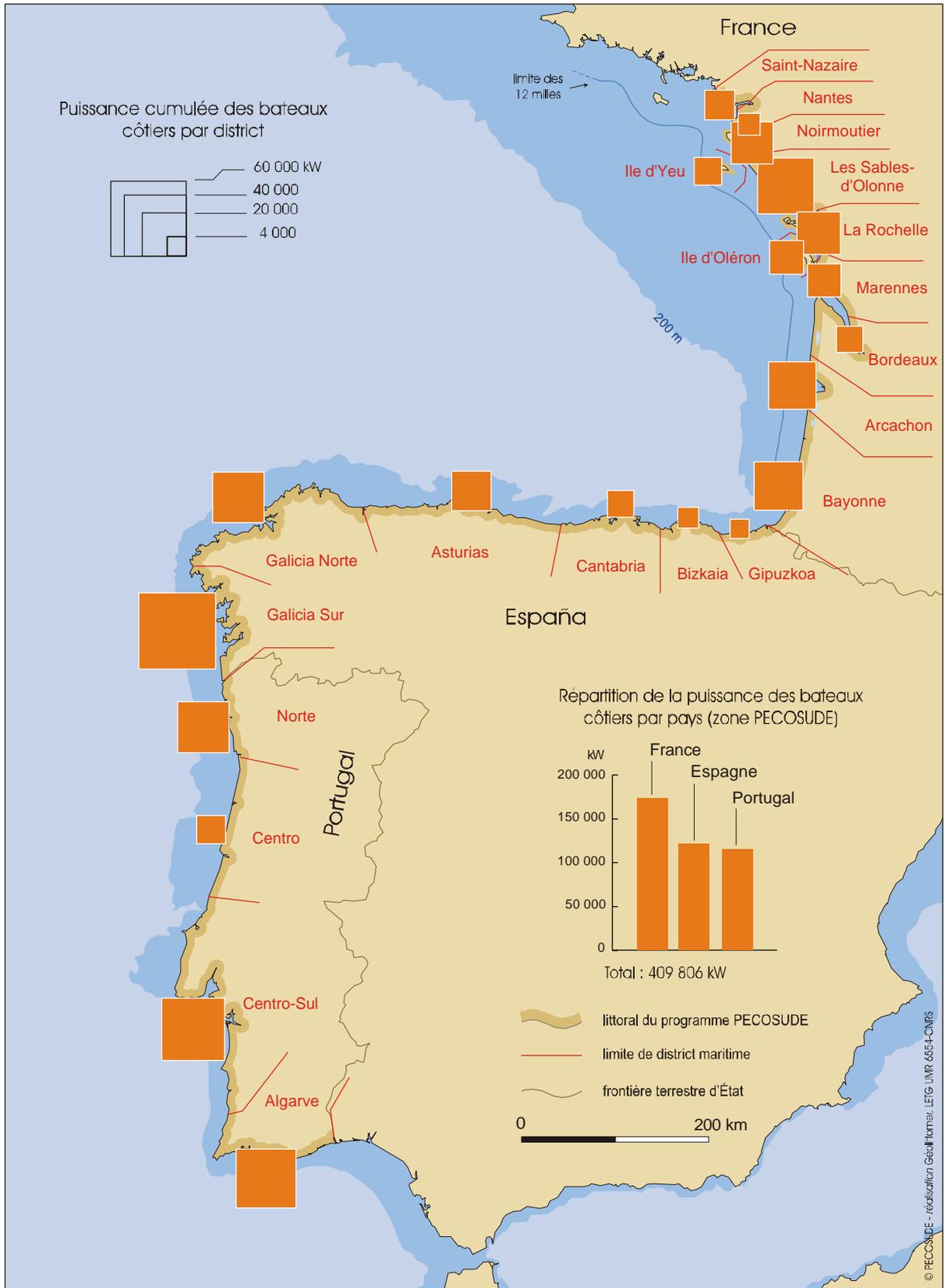


Figure 7 - Les puissances des navires côtiers par district maritime, en 1999

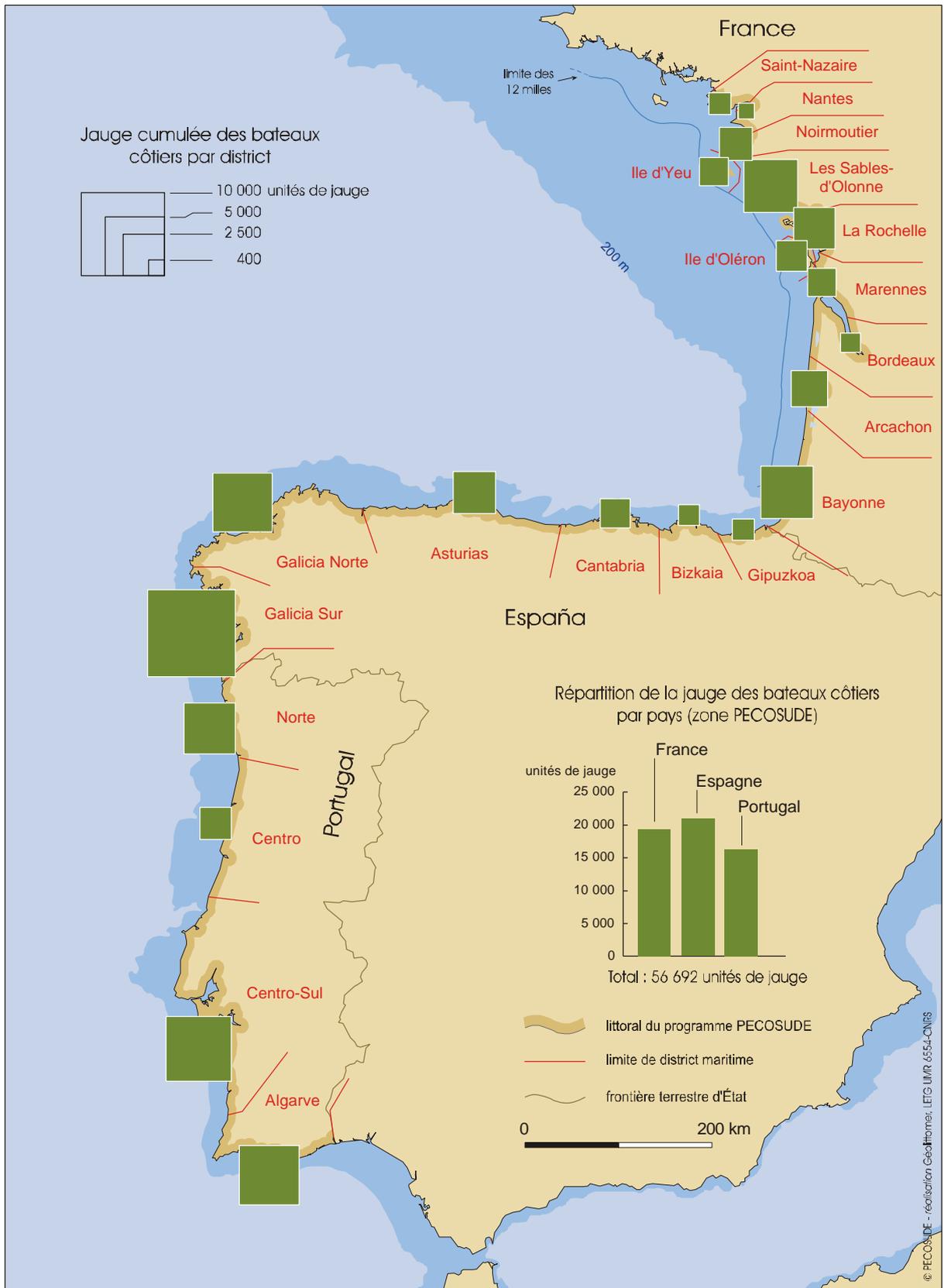


Figure 8- Les jauges des navires côtiers par district maritime, en 1999

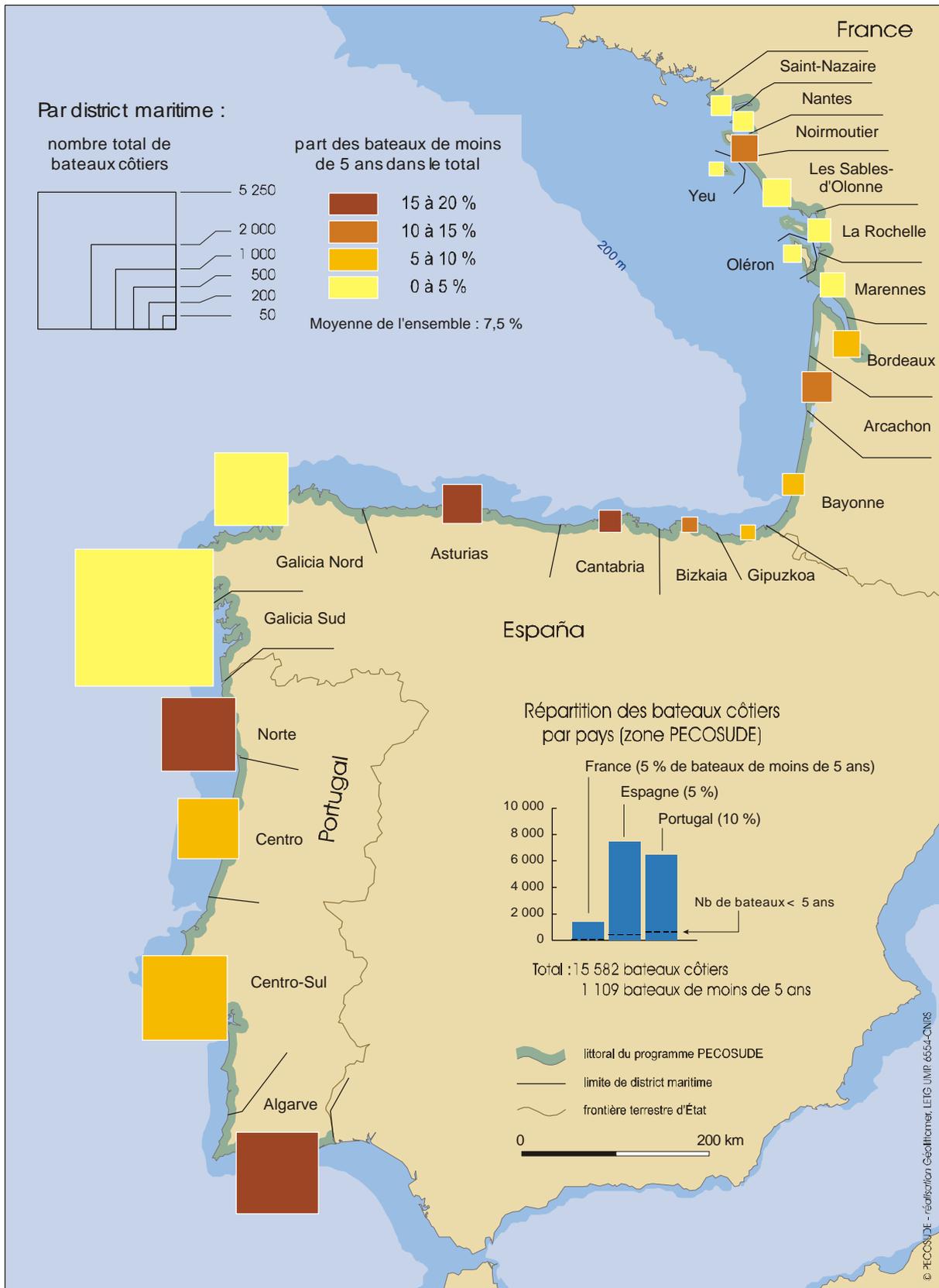


Figure 9a - Les bateaux de moins de 5 ans dans l'ensemble des navires côtiers, en 1999

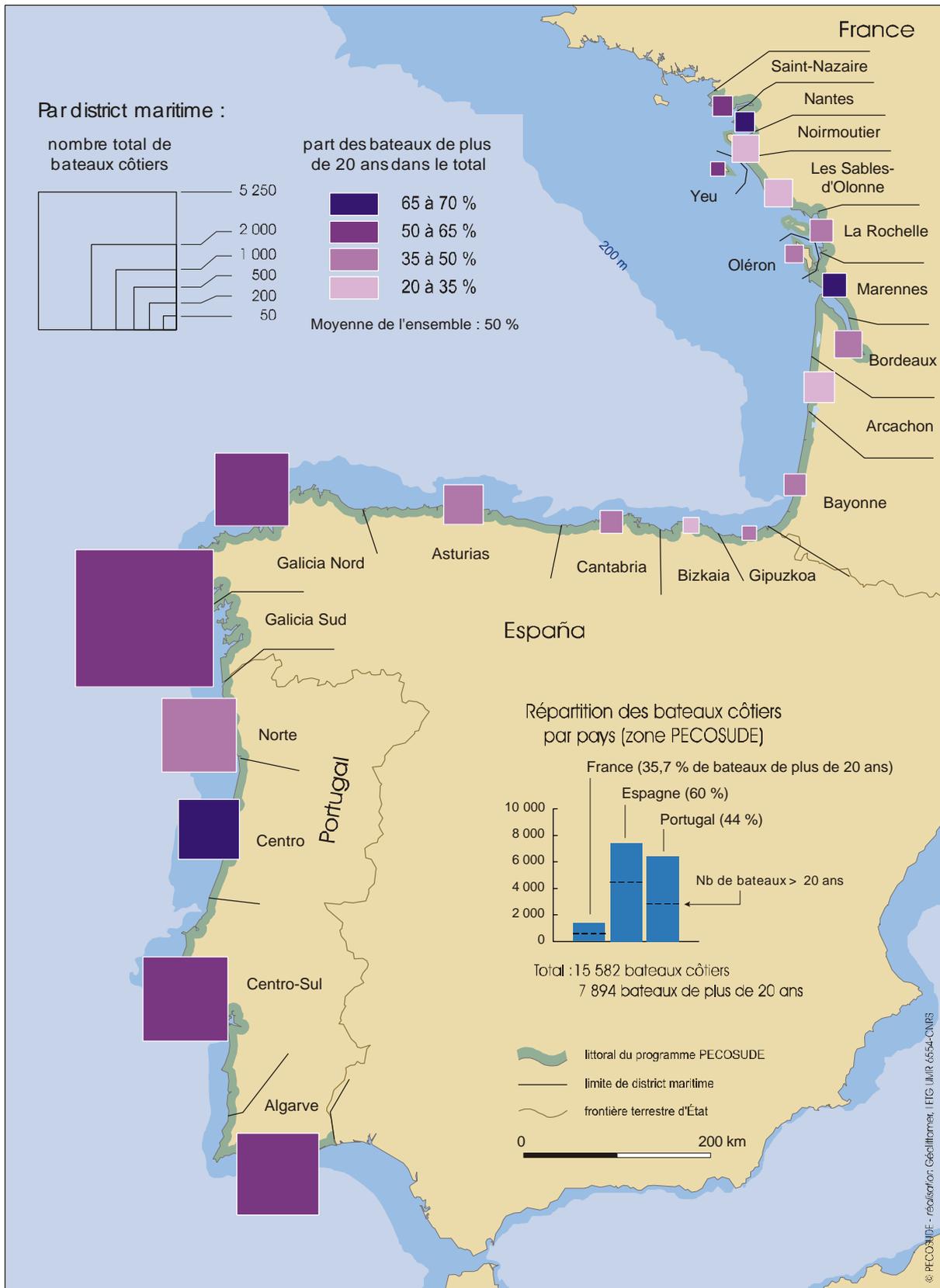
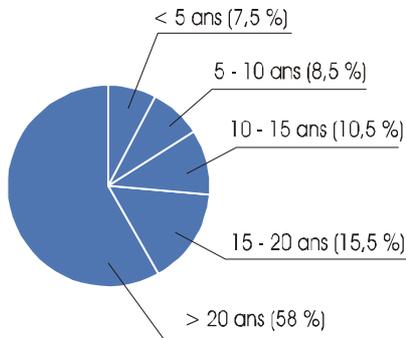


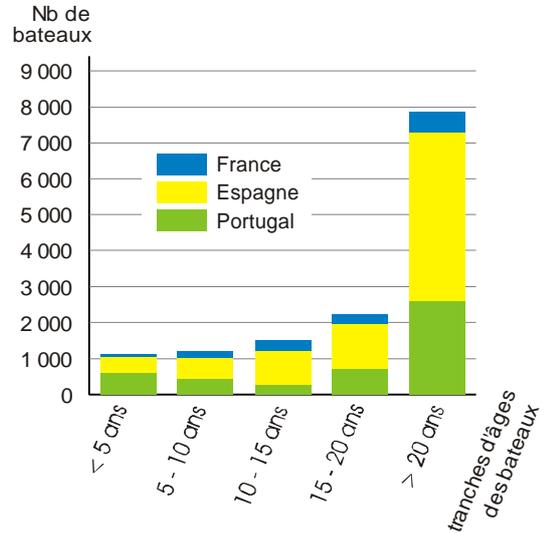
Figure 9b - Les bateaux de plus de 20 ans dans l'ensemble des navires côtiers, en 1999

Répartition de l'ensemble des flottilles PECOSUDE par tranche d'âges



Total : 15 582 bateaux

Répartition des flottilles par tranche d'âges et par pays (zone PECOSUDE)



© PECOSUDE - réaforation Géolthamer, LETG UMR 6554-CNRS

Structures des flottilles par district maritime et par tranche d'âges des bateaux

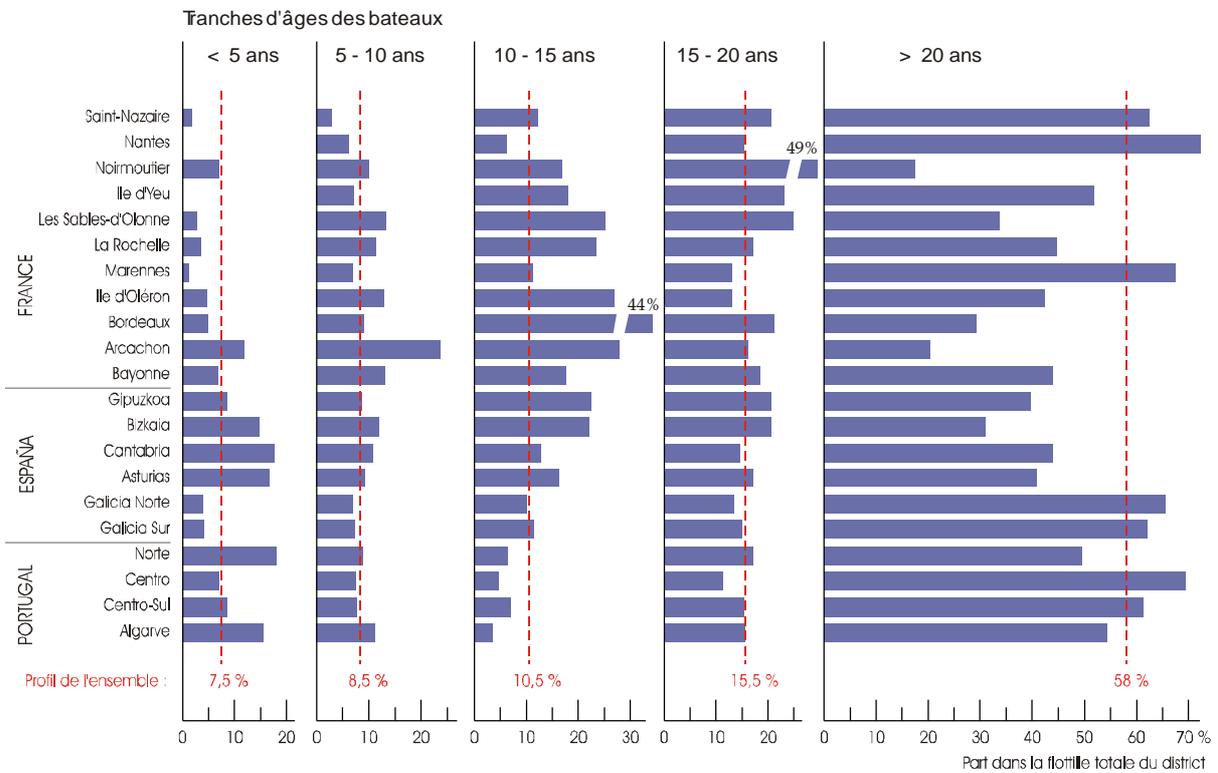


Figure 10 - Les flottilles côtières par tranche d'âge de bateaux, en 1999

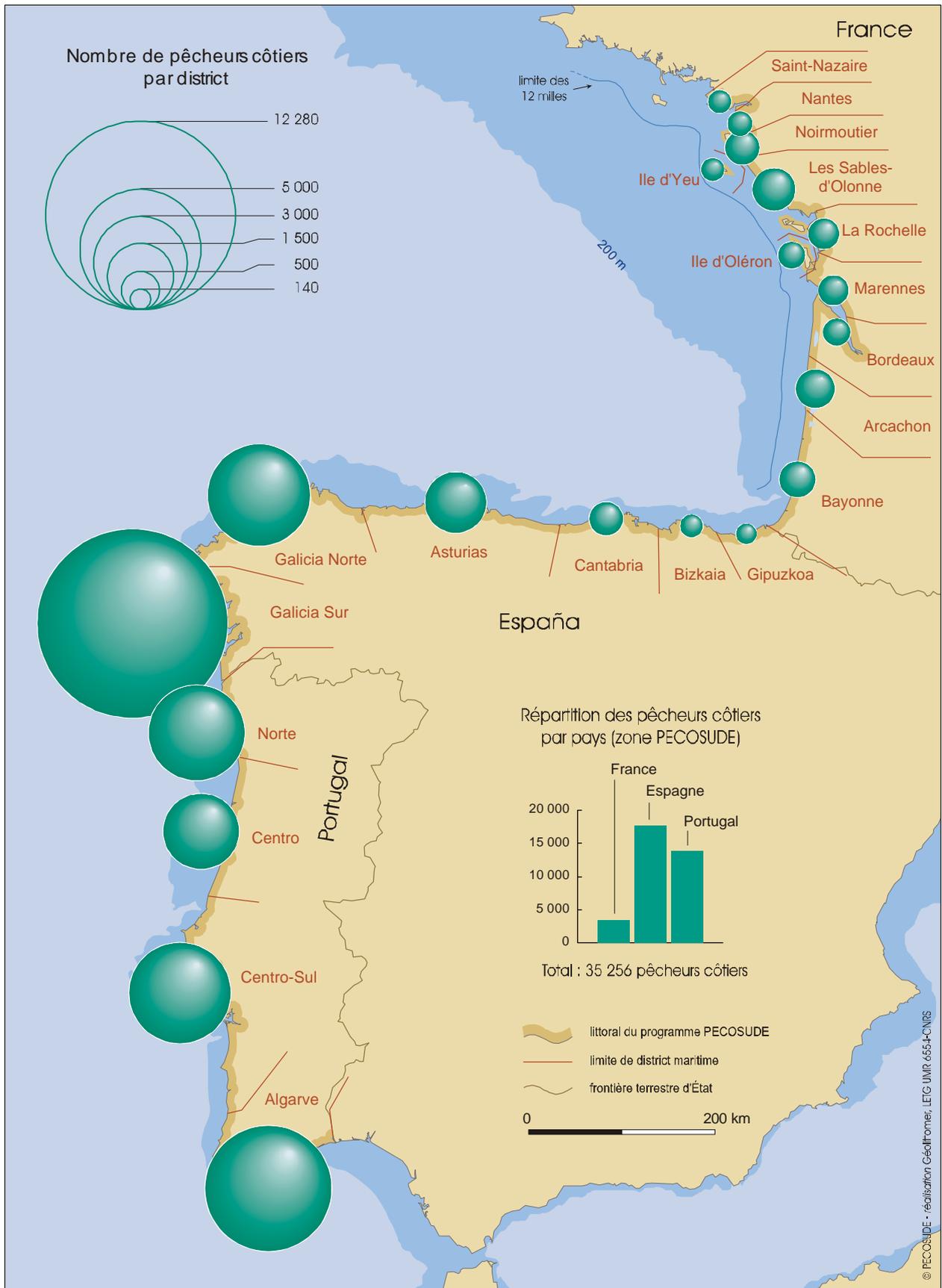


Figure 11 - Répartition des pêcheurs côtiers par district, en 1999

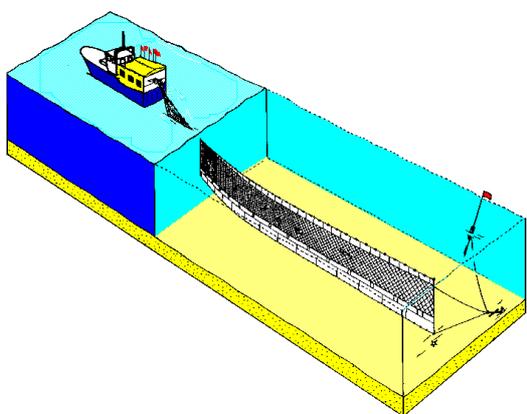
2.3 Les engins utilisés

Pour ces flottilles côtières les engins dormants sont prédominants. Plus de la moitié des navires sont polyvalents, ils utilisent plus d'un engin au cours de l'année, voire au cours de la même sortie pour certains, et les engins principaux sont les trémails et les filets maillants, viennent ensuite les lignes et les palangres puis les casiers.

Du fait de la nature des fonds les chaluts de fonds (ou à perche) et les dragues ne sont utilisés que par des navires côtiers français et portugais ; les basques utilisent des dragues à algues. On notera que le chalutage est interdit sinon fortement réglementé le long des côtes espagnoles sur des fonds inférieurs à 100 m.

De très nombreux autres engins sont utilisés par les navires côtiers PECOSUDE. L'annexe 3 présente les principaux groupes d'engins utilisés par les navires de chaque pays. La figure 12 illustre cette diversité d'engins ou d'activité.

Mouillage de filets



Pêche de la civelle au "pibalour" en Gironde



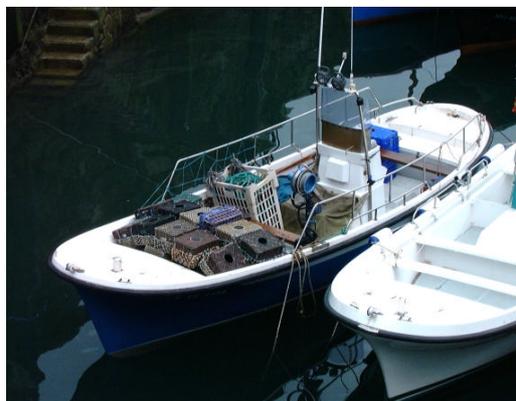
Poteries pour capturer les poulpes (*Octopus spp*)



Chalutier côtier français



Caseyeurs-ligneurs basques



Pêche à pied au Portugal



Figure 12 - Quelques engins ou activités de pêche du secteur PECOSUDE

Pour les navires français du sud Golfe, l'engin utilisé par le plus grand nombre (près de 50 %) est le tamis à civelle poussé (drossage) à l'aide d'un navire ou non, viennent ensuite les différents types de filets (à une ou plusieurs nappes) (30 % des navires), et les chaluts (de fond à petits ou grands maillages / pélagiques). Les palangres, les lignes et les casiers sont utilisés par près de 15 % de la flottille

Au Pays Basque espagnol les navires sont presque tous polyvalents, ainsi que 25 % des navires de Cantabrique et 30 % de ceux de Galice. Les autres navires du nord Espagne utilisent un seul type d'engin. Les filets sont utilisés par près de 50 % des navires du Pays Basque, 60 % des côtiers de Cantabrie, et 30 à 40 % des navires des Asturies et de Galice. Les lignes, palangres, traînes et cannes sont pratiqués par 20 % de la flottille (Pays Basque : 40 %). Sont aussi mis en œuvre des dragues, des carrelets embarqués et des casiers.

Au Portugal, les licences accordées pour l'utilisation d'engin de pêche le long des côtes sont principalement celles concernant les filets (41 %), les palangres et les lignes (31 %) et les casiers (18 %). Les flottilles côtières portugaises sont majoritairement polyvalentes car les navires peuvent posséder plusieurs licences.

L'activité de pêche à pied professionnelle qui cible en particulier les coquillages, existe dans certaines régions de la zone PECOSUDE, mais elle n'est pas très développée, sauf en Galice. En France cette activité est surtout pratiquée par les pêcheurs conchyliculteurs, et au Portugal lors de l'utilisation des sennes de plages qui pêchent les petits poissons pélagiques.

2.4 Les espèces débarquées

En 1999, les statistiques de pêche françaises donnent des informations pour 1 435 navires exploitant la zone côtière du sud Golfe sur 1 799 identifiés⁸ ; pour les autres navires (25 %) les débarquements sont peu (estimation) ou pas connus. Pour l'Espagne et le Portugal, les ventes en criées sont obligatoires, ou du moins fortement favorisées, mais une partie des professionnels n'en font pas, avec pour conséquence qu'une partie des débarquements est restée inaccessible pour l'étude. Des estimations permettent de penser que les débarquements d'un peu plus de 50 % des côtiers espagnols sont connus ; dans la présente étude tous les navires répertoriés ont une production associée ; pour le Pays Basque nous avons la production de 76 % des navires. Pour les côtiers portugais nous connaissons toute la flottille (6 360) et ses caractéristiques techniques, mais seule la production de 3 535 navires a été comptabilisée en 1999. Par ailleurs les pêches estuariennes portugaises sont peu suivies en terme de statistiques, ce qui conduit à une méconnaissance des productions effectuées dans les estuaires, en particulier celles concernant la civelle (captures officielles en 1999-2000 : 3 442 kg , prix moyen 250 €/kg pour 422 licences accordées).

Avec les restrictions apportées ci-dessus nous pouvons dire que dans la zone PECOSUDE, environ 200 espèces sont débarquées en zone côtière et estuarienne pour un **poids total déclaré de près de 72 000 tonnes et une valeur de 195 millions d'euros**. Les navires français actifs en zone côtière contribuent pour 29 % des poids, mais 43 % de la valeur, et respectivement 47 % et 34 % pour les navires espagnols, et 25 % et 23 % pour les portugais (tableau 5). Le prix moyen plus élevé pour la France est dû à la valeur des apports déclarés de civelle (*Anguilla anguilla* juvénile).

Tableau 5 - Apports en poids (t) et valeur (M€) pour le secteur PECOSUDE, en 1999.

		Poids (t)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/kg)
FRANCE		20 644*	83,9	4,1
ESPAGNE	Pays Basque	6 161	8,9	1,5
	Cantabrique et Galice	27 452	56,6	2,1
PORTUGAL		17 678	45,6	2,6
Total		71 935	195,0	2,7

* Y compris les apports estimés des navires fluviaux qui ne participent pas au système déclaratif des pêches

⁸ En incluant les navires fluviaux identifiés dans les sites ateliers

A signaler que dans le sud Golfe, 193 navires français de 15 m et plus, débarquent la moitié des apports côtiers français, et le tiers de la valeur.

Quelques districts maritimes ont des apports supérieurs à 7 500 t (figure 13), en particulier le quartier des Sables d'Olonne, et les secteurs de Cantabrie, Galice sud pour l'Espagne et Centre-sud pour le Portugal. Pour ces districts, le volume important de leurs débarquements est surtout le fait de 2 ou 3 espèces dominantes seulement, voire d'une seule (maquereaux, anchois, poulpes,...).

Le cumul des 30 principales espèces de chacun des participants, fait apparaître 80 espèces ou genres. Dans la figure 14 nous avons retenu les 23 premières espèces en valeur, celles-ci cumulent 77 % des poids et 82 % de la valeur débarqués. En annexe 4, un glossaire multilingue les identifie. Sur ces 23 espèces (ou genres), 10 sont débarquées en plus ou moins grande quantité dans les trois pays.

Pour les poids, loin devant toutes les autres espèces on trouve les maquereaux (*Scomber scombrus* et *Scomber japonicus*) avec 17 594 tonnes dont 65 % sont débarqués en Espagne du nord (Cantabrie et Pays Basque) et avec près de 7 000 tonnes, les poulpes (Octopodidae) principalement pêchés par les côtières portugais et galiciens.

Du point de vue des valeurs, 6 espèces font plus de 10 millions d'euros chacune. Les deux premières sont la sole (*Solea solea*) et les poulpes (Octopodidae) (22,2 % du total), suivies par le merlu (*Merluccius merluccius*), les baudroies (*Lophius* spp) et le bar (*Dicentrarchus labrax*). La civelle (juvénile d'*Anguilla anguilla*) qui est la troisième espèce, avec 15,6 M€, n'est déclarée que par les côtières français.

Le tableau 6 présente les moyennes des apports en poids et valeurs par navire et par district. Pour le Portugal seule la production de 3 535 navires est connue, et 1 435 pour le sud Golfe, en 1999, les moyennes pour ces pays ont donc été calculées à partir de ces nombres.

Tableau 6 - Moyennes des débarquements (poids, valeurs et prix moyen) par navire et par district

	Quartiers ou régions	Apports moyens par navire (t) *	Valeur moyenne par navire (k€)*	Prix moyens (€/kg)
FRANCE	St. Nazaire	4.6	40.4	8,8
	Nantes	2.9	40.9	14,6
	Noirmoutier	6.7	37.4	5,6
	Ile d'Yeu	15.2	92.9	6,1
	Les Sables d'Olonne	37.7	99.3	2,6
	La Rochelle	10.6	44.7	4,2
	Marennes	6.1	56.4	9,2
	Oléron	17.9	95.0	5,3
	Bordeaux	5.8	59.9	10,3
	Arcachon	8.9	39.7	4,5
	Bayonne	29.1	60.4	2,1
ESPAGNE	Gipuzkoa	64,0	70,0	1,1
	Bizkaia	28,1	71,9	2,6
	Cantabria	87,7	60,0	0,7
	Asturias	3,7	15,2	4,1
	Galicia Norte	3,2	13,1	4,1
	Galicia Sur	1,8	4,5	2,6
PORTUGAL	Norte	3,6	9,9	2,7
	Centro	4,1	7,1	1,7
	Centro-Sul	6,1	14,2	2,3
	Algarve	4,7	15,2	3,2
Moyennes totales PECOSUDE		5,8	15,8	2,7

* Pour la France et le Portugal, ces valeurs ont été calculées pour les navires ayant des apports identifiés dans les statistiques

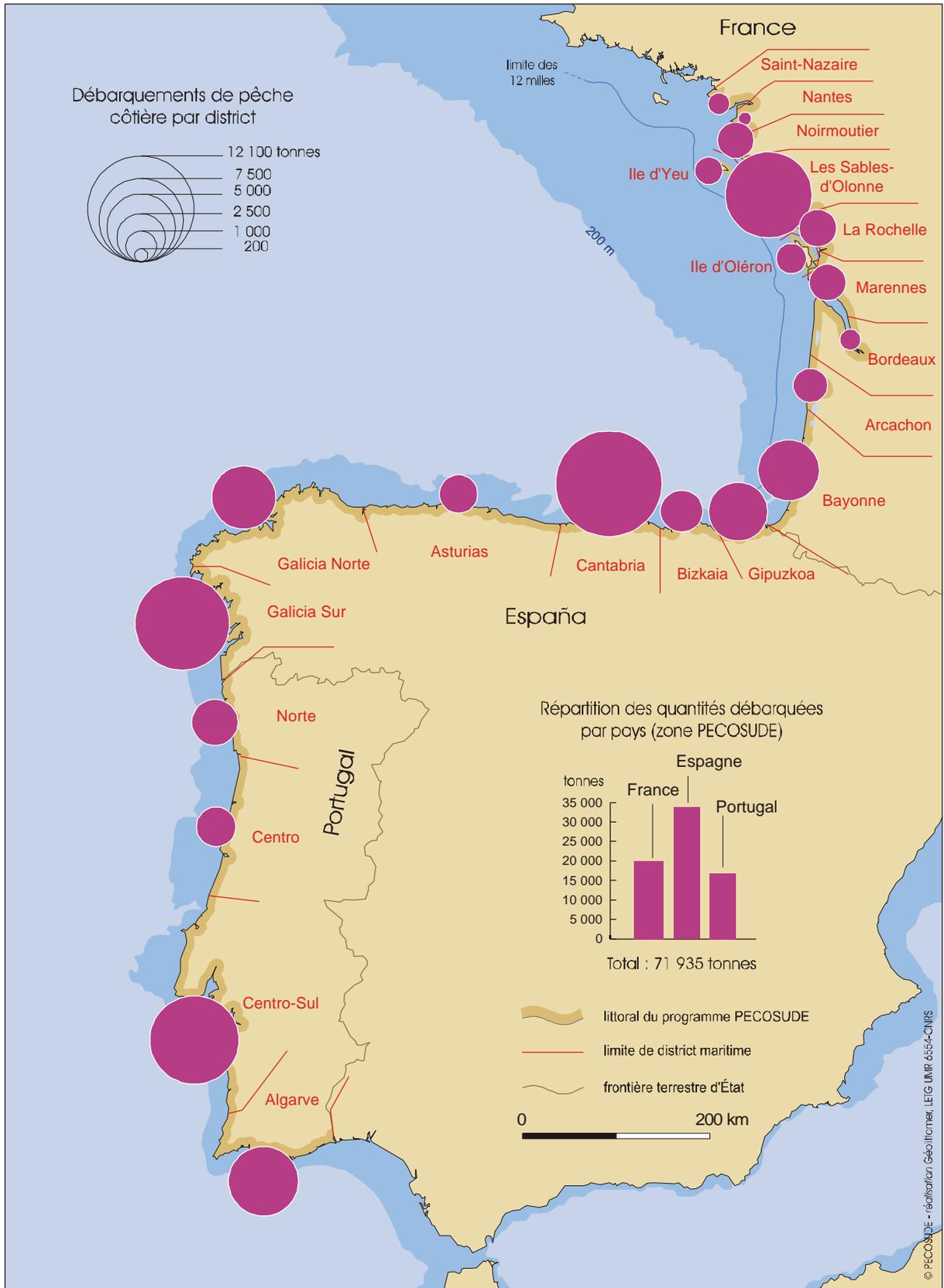


Figure 13 - Répartition des débarquements côtiers (en tonnes), en 1999.

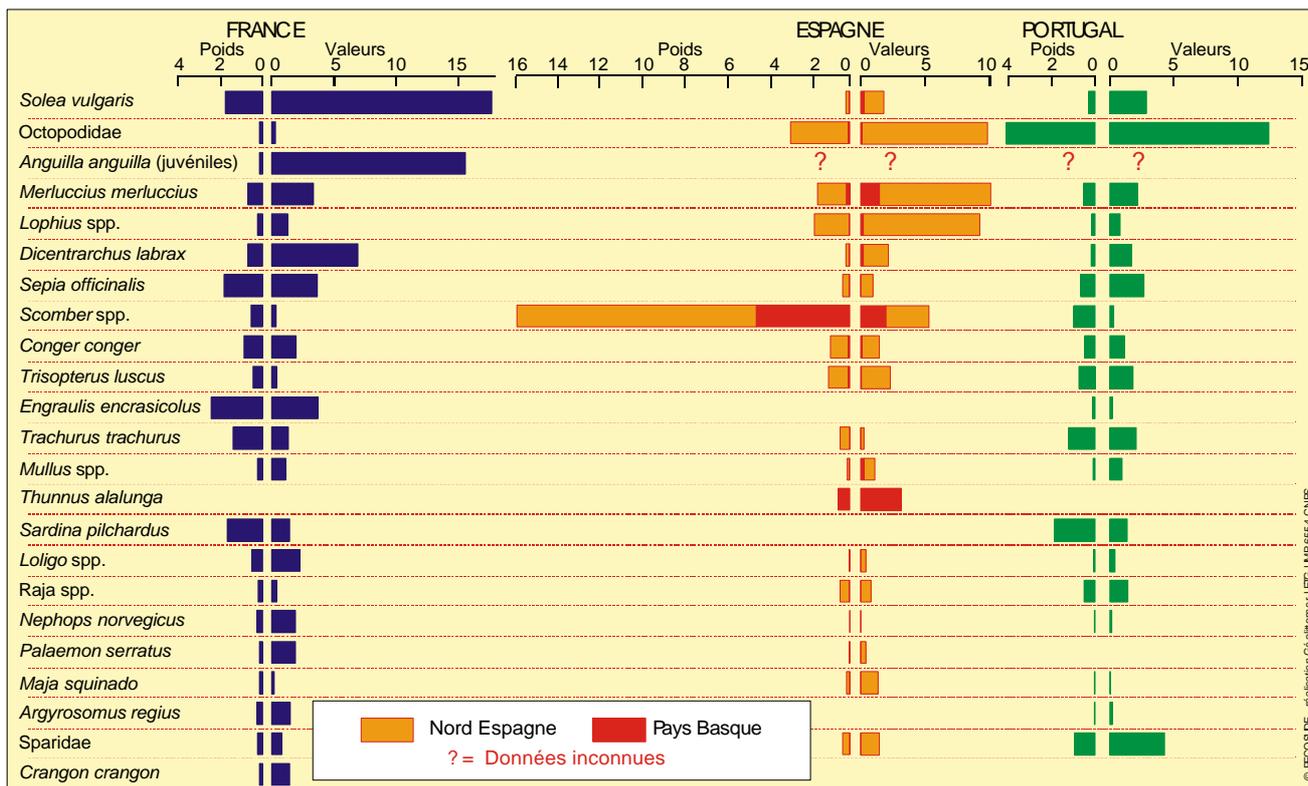


Figure 14 - Les principales espèces débarquées par les bateaux côtiers
(débarquements en milliers de tonnes, valeur en millions d'euros)

La présence permanente ou saisonnière d'une espèce sur les zones de pêches côtières est un facteur initial de la capture, mais l'importance de sa valorisation, suivant les saisons, conduit le choix du professionnel à la cibler préférentiellement. Le tableau 7 présente le prix moyen des 7 espèces les plus importantes en valeur (plus de 10 M€), ou en poids (plus de 10 000 t). A part la sole et le merlu mieux valorisés au Pays Basque, et la civelle uniquement déclarée en France, les 4 autres espèces ont des prix moyens équivalents dans tous les pays.

Tableau 7 - Prix moyens (€/kg) pour 7 espèces importantes de la zone PECOSUDE

	FRANCE (sud Golfe)	ESPAGNE		PORTUGAL	Prix moyen global	Apports (tonnes)	Valeur totale (M€)
		Pays Basque	Cantabrique et Galice				
Octopodidés	2,0	2,5	3,5	3,0	3,2	7 127	22,5
<i>Solea solea</i>	9,9	16,0	10,1	10,2	10,0	2 241	22,3
<i>Anguilla anguilla</i> (juv)	117,4	-	-	-	117,4	133	15,6
<i>Merluccius merluccius</i>	4,8	10,6	6,2	4,1	5,7	2 749	15,5
<i>Lophius spp</i>	5,2	6,4	5,4	5,6	5,4	2 079	11,3
<i>Dicentrarchus labrax</i>	9,6	11,4	11,9	9,9	10,0	1 082	10,8
<i>Scomber spp</i>	0,6	0,4	0,3	0,3	0,3	17 595	5,9
Totaux						33 006	104,0

La petite pêche côtière et estuarienne est très polyvalente vis à vis des espèces capturées, mais elle concentre fortement ses efforts vers un petit nombre d'espèces à forte valeur ajoutée. Si l'une des 7 espèces identifiées (plus de 50 % du chiffre d'affaires total) ci-dessus voyait ses stocks se réduire, un certain nombre de navires qui les ciblent pourrait rencontrer des difficultés.

La figure 15 présente, par district, les valeurs cumulées des apports, ainsi que les 2 espèces principales (en valeur). En moyenne, par district PECOSUDE, 44 % des valeurs dépendent de deux espèces principales (France : 48 % ; Pays Basque espagnol : 57 % ; Cantabrie et la Galice : 42 % ; Portugal : 37 %).

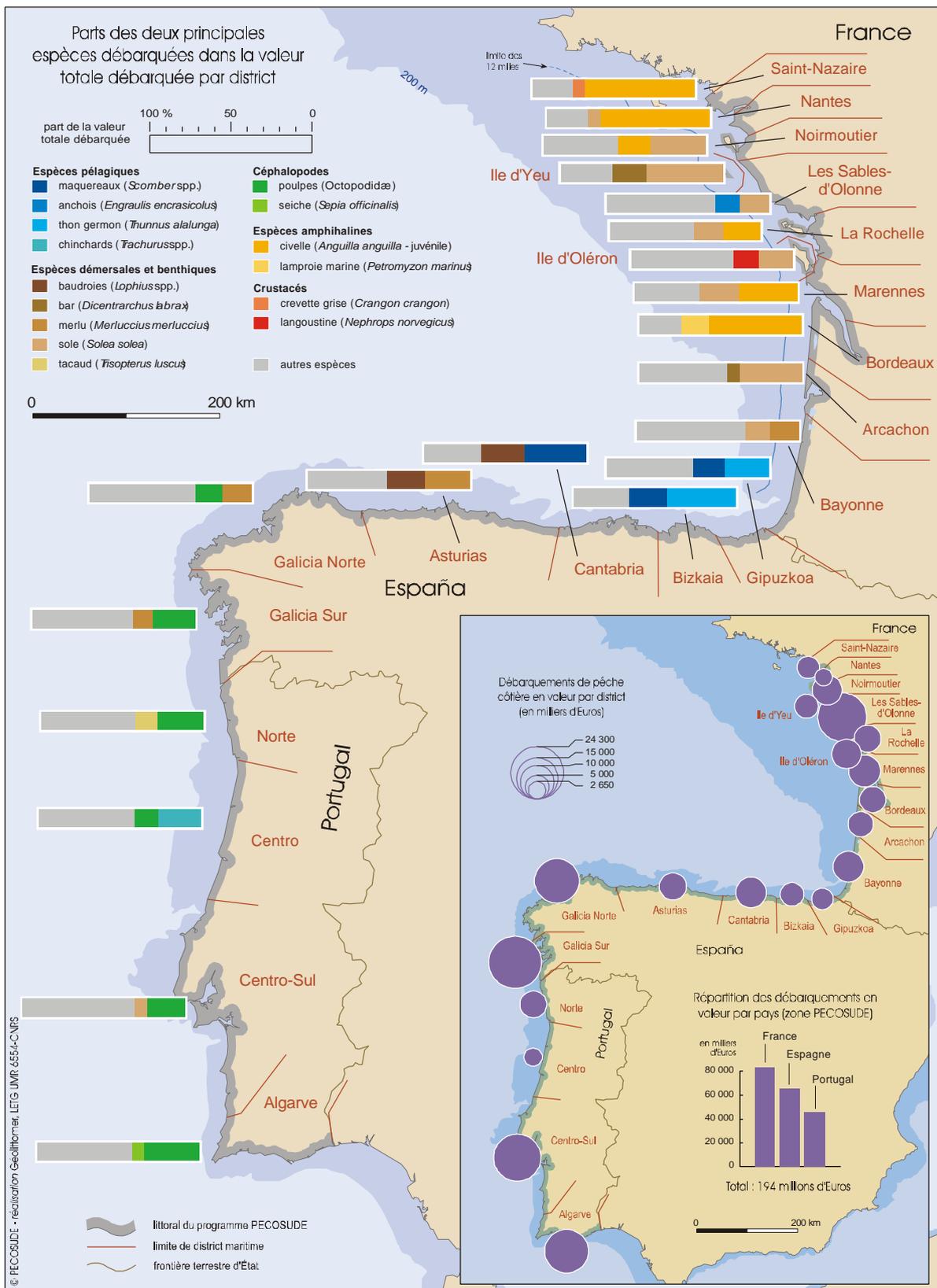


Figure 15 - Valeur des débarquements, par district, en 1999 et des principales espèces des navires côtiers

Sur les 21 districts PECOSUDE, 12 ont des pourcentages, pour 2 espèces principales, compris entre 30 et 49 %, 6 entre 50 et 69 %, et les 3 qui dépassent les 70 % couvrent les estuaires de la Loire et de la Gironde (sud Golfe) ; pour ces derniers l'espèce principale est la civelle.

Les autres espèces principales du sud Golfe sont des espèces démersales et benthiques, avec quelques espèces particulières comme l'anchois (Les Sables d'Olonne), la langoustine (Oléron), et les espèces amphihalines pour les districts estuariens. Pour la côte nord de l'Espagne on trouve un gradient est-ouest qui va des espèces pélagiques (Pays Basque) aux poulpes (céphalopodes) en Galice en passant par des espèces démersales et benthiques en Cantabrique. Sur la côte portugaise, les céphalopodes, dont les poulpes, sont présents partout, avec une particularité de chinchard (Centro), de tacaud (Norte) et de sole (Centro-sul).

2.5 Les zones de pêche

Les navires de pêche côtière et estuarienne sont des petits et moyens navires, dont les sorties n'excèdent pas 96 heures (en majorité de moins de 24 à 48 heures), par conséquent tout au long de l'année, la plupart d'entre eux ne s'éloignent pas des secteurs de pêche proches de leur base portuaire.

L'annexe 5 présente les secteurs côtiers de pêche dans le golfe de Gascogne : « sud Golfe » français, Pays Basque, Cantabrique et Galice espagnols.

Dans le golfe de Gascogne 80 % des fileyeurs français sont actifs à l'intérieur des 12 milles, les chalutiers couvrent tout le plateau continental, allant parfois à l'intérieur des 3 milles, les caseyeurs et les palangriers sont plus circonscrits dans la partie nord de la zone, où sont localisés les substrats rocheux les plus étendus.

Le long des côtes nord de l'Espagne, le plateau continental est très étroit et en grande partie peu accessible aux chaluts (nature des fonds, interdiction de chaluter à une profondeur inférieure à 100 m). Pour les autres engins, diverses réglementations ont réservé des secteurs à proximité du littoral, pour l'utilisation des filets maillants et des autres arts dormants.

2.6 Les saisons de pêche

Pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, les navires côtiers capturent les espèces présentes dans leur secteur de pêche, qu'elles y soient permanentes ou seulement présentes lors de leurs migrations saisonnières (reproduction, migrations trophiques, ...). De plus, par l'utilisation de plusieurs engins ces navires exploitent une grande variété d'espèces et leur activité se déroule pendant toute l'année. Cependant du nord au sud de la zone, il existe des décalages dans les saisons de pêche⁹ de certaines espèces, dus entre autres à des facteurs environnementaux, et aux choix que font les professionnels quand plusieurs espèces sont présentes en même temps.

L'annexe 6 présente le détail des calendriers mensuels des 23 premières espèces, par pays. Cependant, ce regroupement par pays peut masquer l'activité d'une pêche séquentielle de plusieurs métiers sur la même espèce (ex : en France, capture de la sole par les fileyeurs en hiver, et les chalutiers, au printemps).

Une quinzaine de ces espèces sont pêchées toute l'année, mais en ne retenant qu'un pourcentage mensuel supérieur à 10 % des apports annuels de chaque espèce, tout pays confondus, les saisons principales sont :

Hiver : Civelle

Hiver – printemps : Sole, poulpes, raies, baudroies, seiche (*cette espèce est aussi pêchée en automne avant sa migration hivernale vers le large*)

Printemps – été : Maquereaux, maigre

Été : Merlu, congre, tacaud, chinchards, langoustine, crevette grise, germon

Été- automne : Calmars, sardine, rouget-barbet

Automne –hiver : Anchois, sparidés, bouquet, bar commun, araignée (*cette espèce est pêchée aussi au printemps par les fileyeurs lorsqu'elle migre vers la côte pour se reproduire, et en été par les caseyeurs*)

⁹ Janvier, février, mars (1^{er} trim) = Hiver ; Avril, mai juin (2^{ème} trim) = Printemps ; Juillet, août, septembre (3^{ème} trim) = Été ; Octobre, novembre, décembre (4^{ème} trim) = Automne.

A l'aide du prix moyen annuel global de chacune des 23 espèces, nous avons calculé (estimation) la saisonnalité des apports en valeur. Avec la civelle, 30 % de la valeur annuelle est obtenue en janvier et février, 20 % sans en tenir compte (figure 16).

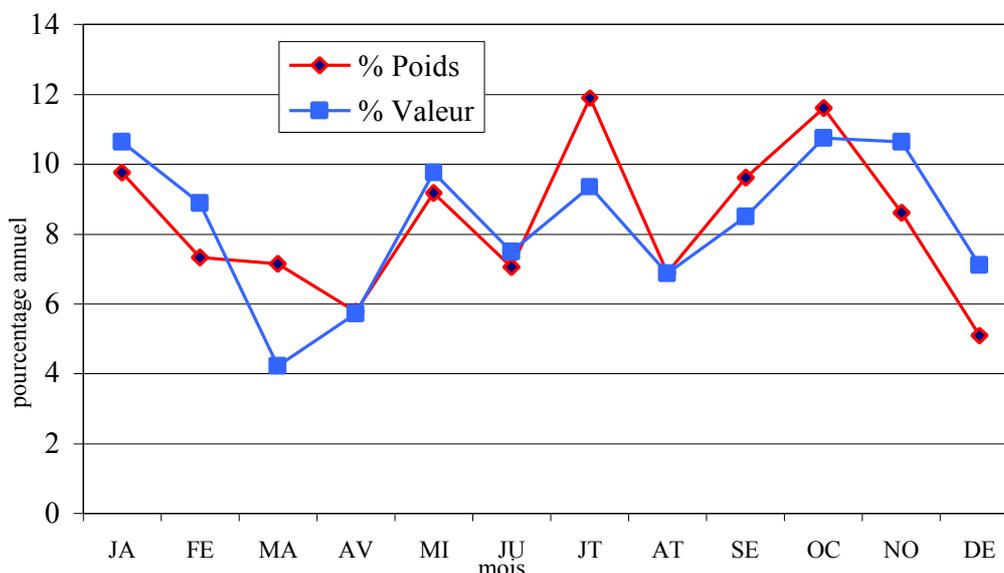


Figure 16 – Pourcentage mensuel des apports (poids et valeur) des 22 principales espèces (sans la civelle)

Toujours sans tenir compte de la civelle, les poids et la valeur de janvier et février sont, en grande partie, dus aux apports d'anchois et de sole (cette espèce est importante pour les valeurs tout au long de l'année). Les débarquements en poids de mars sont marqués par les maquereaux, ceux de juillet par la sardine, septembre-octobre à nouveau par l'anchois et octobre-novembre par la seiche.

3. TYPOLOGIE DES FLOTTILLES

3.1 Description des typologies.

3.1.1 But de la typologie

Le but principal des typologies effectuées au cours de cette étude a été l'identification de groupes homogènes car la caractérisation de composantes facilite la connaissance des navires côtiers, en regroupant ceux qui ont des comportements de pêche identiques. En outre cela a permis l'échantillonnage nécessaire aux enquêtes halieutiques (pour certains) et socio-économiques.

3.1.2 Analyse des données

Les éléments qui ont servi à élaborer ces analyses ont principalement été les engins de pêche (utilisation, calendrier) et/ou les espèces débarquées (production, présence/absence). Suivant les secteurs, trois types de typologies ont été développés :

- A partir de bases de données et d'enquêtes complémentaires, renseignant les caractéristiques, les engins utilisés et les espèces débarquées par les navires, des outils d'analyses multivariées ont été utilisés (ACM, CAH¹⁰, ...) pour identifier des composantes. Cette procédure a été utilisée pour les navires du sud Golfe, du site atelier du bassin d'Arcachon, et du Pays Basque espagnol. Un test a aussi été réalisé par cette méthode, sur les caractéristiques techniques des navires de Cantabrique et de Galice¹¹.
- A partir des fichiers officiels concernant les licences de pêche, une analyse exploratoire a été conduite, afin de déterminer les enquêtes à effectuer. Ensuite des méthodes d'analyse discriminante et de

¹⁰ ACM : Analyse des Correspondances Multiples / CAH : Classification Ascendante Hiérarchique

¹¹ § 3.2 - rapport Sud Golfe / § 3 - rapport Pays Basque / § 3.1 - rapport Cantabrique et Galice / § 3.4 - rapport bassin d'Arcachon

classification ont permis d'identifier les composantes des navires enquêtés, puis de toute la flottille connue. Cette procédure a été utilisée pour les navires du Portugal¹².

- A partir des bases de données concernant les navires, les engins et/ou les espèces et en y intégrant les connaissances antérieures sur les flottilles, voire la réglementation, une typologie directe, sans outils d'analyses multivariées a permis d'identifier les groupes de navires. Cette procédure a été appliquée dans les sites ateliers¹³ (peu de navires concernés) sauf pour le bassin d'Arcachon, ainsi que pour les régions de Cantabrie et Galice car bien que très nombreux, 75 % des navires n'utilisent qu'un type d'engin, les autres sont connus (et répertoriés) en tant que navires polyvalents.

A l'issue de ces typologies chaque participant a identifié entre 2 et 11 groupes (tableau 8). L'effet de zoom appliqué dans les zones ateliers a permis d'obtenir une plus grande finesse dans la séparation des comportements de pêche.

Tableau 8 - Composantes identifiées par les différentes typologies

Secteurs		Nombre de groupes
Sud Golfe (France)		9
Zones ateliers	<i>Loire</i>	5
	<i>Ile d'Yeu</i>	2
	<i>Gironde</i>	11
	<i>Bassin d'Arcachon</i>	4
	<i>Adour</i>	3
Pays Basque espagnol		5
Nord Espagne (hors Pays Basque)		9
Portugal		10

3.1.3 Description des groupes obtenus dans les typologie

D'une extrémité à l'autre de la façade PECOSUDE, la variété des espèces pêchées est très importante, certaines sont présentes sur toute la zone et d'autres particulières à quelques secteurs, mais la diversité des engins ou méthodes utilisés du nord au sud, par les pêcheurs pour les capturer, rend très difficile une classification précise, d'autant plus que plus de la moitié des navires sont polyvalents

Les différents composantes issues de toutes les typologies peuvent être rassemblées en 5 catégories (tableau 9)

- Les navires "spécialisés" dans l'utilisation d'un engin de pêche
 - Engins dormants
 - Engins traînants
- Les navires polyvalents (plusieurs engins de pêche)
 - Engins dormants
 - Engins traînants
 - Engins dormants et traînants

¹² Annexe 6 - rapport PORTUGAL

¹³ § 3 - rapport Estuaire de la Loire / § 2.2 - rapport Ile d'Yeu / § 2.2 - rapport Gironde / § 2.1 et 2.2 rapport Adour

Tableau 9 - Nombre de navires (utilisés dans les typologies) par catégorie de composantes

		France	Espagne		Portugal	Totaux	
			Pays Basque	Cantabrique et Galice			
Navires "spécialisés"	Arts traînants	185	-	623	-	808	5 601
	Arts dormants	-	-	4 793	-	4 793	
Navires polyvalents	Arts traînants	60	-	-	151	211	6 788
	Arts dormants	738	50	-	2 221	3 009	
	Trainants+dormants	452	72	1 881	1 163	3 568	
Totaux		1 435	122	7 297	3 535	12 389	

Le tableau 10 présente toutes les composantes identifiées¹⁴ suivant ces catégories dans le sud Golfe, au Pays Basque, en Cantabrique et Galice, et au Portugal.

Sur les 12 389 navires analysés dans les typologies, 54 % sont polyvalents, mais parmi ceux-ci 2 % seulement n'utilisent que des engins traînants. Par catégorie, 8 % utilisent un ou plusieurs engins traînants, 63 % mettent en œuvre un ou plusieurs engins dormants et 29 % utilisent arts traînants et dormants.

¹⁴ § 3.4 - rapport IFREMER / § 3.2 - rapport AZTI-UPV / § 3.2 - rapport IEO / § 3 et 4 - rapport IPIMAR

Tableau 10 - Répartition des composantes, spécialisées et polyvalentes, identifiées dans les zones PECOSUDE, et nombre de navires

		FRANCE		ESPAGNE				PORTUGAL		
				Pays Basque		Cantabrique et Galice				
Navires spécialisés	Arts traînants	CHP : Chalutiers pélagiques	49			Dragueurs à coquillages	290			
		CHF : Chalutiers de fond	136			Canneurs	329			
						Ligneurs à la ligne traînante	4			
	Arts dormants						Caseyeurs	1 202		
							Fileyeurs	2 412		
						Fileyeurs avec carrelets	2			
						Ligneurs à main	1 029			
						Palangriers	148			
Navires polyvalents	Arts traînants	CHC : Chalutiers côtiers	60					SPS : Petits senneurs	112	
								BS : Senneurs de plages	39	
	Arts dormants	FIL : Fileyeurs	209	Caseyeurs	17			TR1 : Polyvalents (filets, lignes, casiers, ..)	677	
		PAL : Palangriers	201	Palangriers	33			OTR : Caseyeurs à poulpes	478	
		CPP : Conchyliculture Petite Pêche	133					TR2 : Trémailleurs (trémails, casier, ..)	816	
		EST : Navires estuariens	195					TN : Fileyeurs caseyeurs	250	
	Arts traînants et arts dormants	DRA : Dragueurs à coquillages	104	Petits fileyeurs	42	Navires polyvalents	1 881	MD : Dragueurs à main (drague, filets, ...)	499	
		CIV : Civelliers	348	Grands fileyeurs	13			BOT : Fileyeurs-chalutiers (filets, chaluts, ...)	227	
				Petits thoniers	17			GTN : Fileyeurs de fond (filets, chalut à perche, ...)	355	
								BD : Dragueurs à bivalves (drague, casiers, ..)	82	
Nombre total de navires étudiés dans les typologies		1 435		122		7 297		3 535		

4. INTERACTIONS ENTRE PECHERIES.

Les situations de compétition et de conflits sont généralement générées par la surexploitation des stocks, l'absence de gestion des capacités de capture et plus généralement à l'incapacité institutionnelle de régulation de l'accès aux ressources. A la baisse des rendements, les professionnels répondent par un rallongement du temps de pêche, une augmentation des longueurs ou nombre d'engins, ce qui accélèrent encore la réduction des ressources. A ceci s'ajoutent des conflits pour l'espace et l'utilisation des fonds marins (plaisance, zones protégées, extractions de granulats,...)

4.1 Interactions pour la ressource

Dans les conflits directs pour la ressource, on peut identifier 2 catégories

- La première concerne le partage de l'espace entre les arts traînants et les arts dormants qui recherchent ou non les mêmes espèces, en même temps, sur les mêmes zones de pêche. Différentes flottilles exploitent le même stock, la compétition pouvant être exacerbée par l'existence de TAC et de quotas. Il y a alors, non seulement compétition entre flottilles côtières mais aussi avec celles du large, et parfois avec les flottilles étrangères
- Différentes flottilles exploitent une même ressource à des stades différents de son cycle de vie (pêcheries séquentielles). Dans la zone côtière française, c'est le cas des chalutiers crevettiers qui pêchent les juvéniles de sole en captures accessoires de la crevette grise, et qui sont en compétition avec les autres chalutiers et fileyeurs qui pêchent les adultes. Mais cette situation existe aussi pour d'autres espèces car la zone côtière joue un rôle important en tant que nourriceries. Les captures de juvéniles (bar, rouget-barbet, turbot, barbue, seiche, sole, ...) ont un impact sur l'abondance globale des ressources.

4.2 Interactions pour l'espace

Dans les conflits pour l'espace on peut aussi identifier 3 catégories :

- La première concerne le partage de l'espace entre les arts traînants et les arts dormants. Les utilisateurs de casiers, filets et palangres reprochent aux chalutiers la destruction de leurs engins. Les récriminations dont les fileyeurs font aussi l'objet concernent : les longueurs importantes de filets calés (parfois 30 km et plus) avec lesquels ils se réservent de vastes zones de pêche, l'éventuel abandon de filets en mauvais état ("filets fantômes") qui continuent à pêcher sans bénéfice pour aucun, ainsi que la perte du poisson maillé lorsque les filets ne sont pas relevés à temps. A ceci les fileyeurs répondent que leurs engins sont plus sélectifs que les chaluts.
- Les problèmes existent aussi entre arts dormants qui utilisent le même type d'engins sur les mêmes secteurs de pêche, car au Portugal comme ailleurs, les pêcheurs ont du mal à partager avec d'autres le "territoire" de pêche qu'ils connaissent bien. Le peu d'autonomie des navires côtiers participe à cette "privatisation" de l'espace marin proche d'un abri.

Afin de répondre à ces conflits, des concertations entre professionnels de différents métiers ont vu le jour comme par exemple la mise en place de secteurs réservés pour les engins dormants entourés de couloirs de travail pour les chalutiers (côtes vendéennes). Cependant il arrive parfois qu'au bout de quelques temps, les chalutiers demandent à accéder aux zones réservées pour pêcher les espèces benthiques non capturées par les fileyeurs, comme la langoustine. Pour réduire les tensions entre arts traînants et arts dormants, dans certains secteurs, les chalutiers pélagiques dédommagent les casses d'engins dormants. En Espagne, afin de réduire les conflits, la pêche au chalut a été interdite pour des profondeurs inférieures à 100 m, et des zones littorales ont aussi été réservées pour certains engins dormants. Dans les estuaires, l'instauration de licences, avec *numerus clausus*, a d'abord été mise en place pour la pêche de la civelle, puis étendue à d'autres espèces amphihalines, afin de limiter la pression de pêche.

- La troisième catégorie, plus spécifique au secteur français, se rapporte à la compétition entre pêche et conchyliculture. Le reproche va à l'encontre des navires armés en "Conchyliculture Petite Pêche" qui sont accusés par les pêcheurs d'avoir accès à la pêche sans en subir les contraintes administratives ou réglementaires (POP, PME), et d'être des concurrents pour les obtentions de

licences de pêche spéciale. Toujours autour de la compétition entre pêche et conchyliculture, on trouve aussi le développement dans certains secteurs (Pertuis charentais), de filières flottantes pour la culture des moules, et la tentative (pour l'instant peu développée) d'installation de cultures d'huîtres en "eaux profondes", qui induit une augmentation de l'emprise des zones conchylicoles sur les secteurs de pêche. Les pêcheurs sont très réticents, voire hostiles, à une réduction de leur espace de pêche. Ce qui peut aller jusqu'à la destruction de ces "nouvelles" concessions.

4.3 Autres interactions

Les autres interactions concernent aussi des conflits pour l'espace, mais de moindre importance car assez localisés dans le temps ou dans l'espace.

- Dans ce type de conflit on trouve les incursions de chalutiers pélagiques ou de petits senneurs à la recherche du thon dans des zones côtières interdites à leur métier (Ile d'Yeu, Pays Basque espagnol), et qui entraînent des destructions d'engins dormants, mais aussi de ressources lorsque les engins traînants avec de petits maillages fréquentent de trop près les nourriceries littorales.

- Un autre conflit ponctuel a trait aux dérogations déjà citées, de senneurs-canneurs espagnols autorisés, par des droits historiques, à se fournir en appâts (anchois) à l'intérieur des 12 milles de la côte landaise du sud Golfe. Les navires côtiers, tout en reconnaissant ce droit, voudraient une limitation des tailles des navires autorisés.

- Cette limitation de taille demandée par certains navires côtiers, concerne aussi les chalutiers autorisés, en permanence, à pêcher à l'intérieur de la bande des 3 milles dans les Pertuis charentais (espace interdit au chalutage en dehors de cette zone), ainsi que dans d'autres secteurs pour des accès ponctuels à certaines ressources (seiche). Des études d'installation de récifs artificiels en zone littorale (Ile d'Yeu, côtes landaises), pour exclure les arts traînants de ces secteurs, sont en cours.

- Le conflit entre pêcheurs et plaisanciers, même s'il est ponctuel dans le temps (saison estivale), n'est pas négligeable dans le secteur du sud golfe de Gascogne qui compte près de 40 000 navires de plaisances immatriculés dans une cinquantaine de ports. Cependant, la plupart de ces navires sont de petites unités, et une grande partie ne pratiquent pas de pêche du tout. La production de ceux qui pêchent peut s'élever, dans certains secteurs très touristiques, à 10 % des apports côtiers professionnels. Non contents de devoir partager l'espace avec les plaisanciers, les pêcheurs n'apprécient pas la concurrence des "faux plaisanciers" qui vendent illégalement le produit de leur pêche ; "faux plaisanciers" parmi lesquels on trouve un certain nombre de pêcheurs retraités..

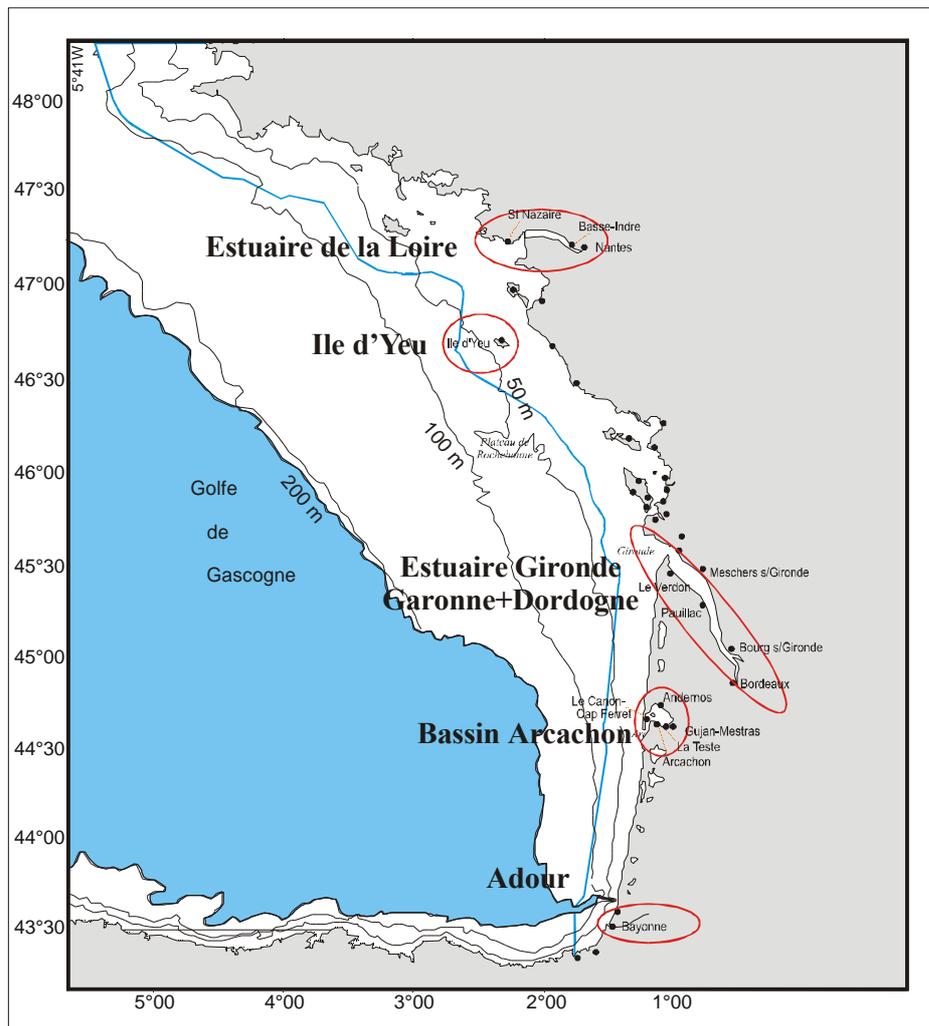
Un autre type de conflit pour l'espace se rapporte à l'environnement.

- Le problème des rejets de sédiments issus de dragages effectués dans des zones polluées, est de plus en plus mis en exergue vis à vis des atteintes à l'environnement marin et aux ressources (nourriceries) que cela entraîne. Ces rejets proviennent principalement des approfondissements des chenaux estuariens de navigation, des ports de commerce, des ports de pêche et des ports de plaisance.

- En France, la modification de la réglementation des exploitations de granulats terrestres a conduit au développement des extractions de sédiments marins. Au regard des exigences en matière de qualité du sédiment recherché par les sabliers, les pêcheurs opposent des contraintes de respect des frayères, des nourriceries et des zones de pêche. Au sujet des délivrances de permis minier, les pêcheurs considèrent qu'ils ne sont pas assez écoutés, et que les sabliers ne respectent les conditions d'exploitation définies par les permis.

Les sites ateliers

L'estuaire de la Loire
L'Ile d'Yeu
La Gironde
Le bassin d'Arcachon
L'Adour



5. DEFINITIONS GEOGRAPHIQUES DES SITES ATELIERS

Ces secteurs (inclus dans le secteur sud Golfe français) comprennent 4 sites abrités, trois estuaires dont les 2 plus importants de France et une baie marine, et un site "ouvert à l'océan", une île. Les limites de ces sites ne correspondent pas obligatoirement aux quartiers maritimes décrits dans le rapport halieutique du sud Golfe. Les sites ateliers étudiés peuvent s'étendre sur un ou plusieurs quartiers, quelques ports dans des quartiers adjacents, et en plus prendre en compte les pêcheurs professionnels fluviaux autorisés à travailler sur les secteurs situés en amont des estuaires "maritimes".

L'estuaire de la Loire

L'embouchure de la Loire est l'un des principaux estuaires français. C'est un espace formé de deux ensembles complémentaires : l'estuaire proprement dit qui se déploie surtout de Nantes à Saint-Nazaire sur près de 60 kilomètres et déborde légèrement ces deux localités, et la zone littorale adjacente à l'estuaire qui se développe jusqu'à la limite des 12 milles, étirée du Mor Braz jusqu'à la baie de Bourgneuf. Cette zone littorale a été intégrée au site atelier car elle est temporairement exploitée par des unités de pêche fréquentant l'estuaire.

De nombreux navires venant des quartiers extérieurs et travaillant temporairement (pêche de la civelle) sur ce site atelier, ont aussi été pris en compte.

L'île d'Yeu

L'île d'Yeu est une petite île située au sud-ouest de l'embouchure de la Loire et à 20 km au nord-ouest de la côte de la Vendée. Elle abrite 5 000 habitants, vivant essentiellement du tourisme, de la pêche et de l'artisanat.

Seuls les pêcheurs inscrits en "petite pêche" ou en "pêche côtière" à l'île d'Yeu, ont été étudiés.

La Gironde

Le site atelier de la Gironde correspond à la partie basse du bassin de la Garonne sous influence de la marée dynamique (partie tidale) et constitue un sous-bassin qui s'étend sur 150 km environ. Il est formé de l'aval du fleuve Garonne, de l'aval de son affluent Dordogne avec son tributaire l'Isle et de l'estuaire interne qui résulte de leur jonction.

Les navires actifs sur cette zone proviennent des ports de l'estuaire et des zones fluviales, ainsi que des quartiers maritimes proches.

Le bassin d'Arcachon

Le bassin d'Arcachon est une baie marine insérée dans la plaine côtière des Landes de Gascogne. Il pénètre à 20 km à l'intérieur des terres et a une superficie de 180 km² y compris les passes. Sa forme triangulaire provient de la déviation progressive de l'embouchure de l'estuaire de l'Eyre par l'allongement vers le sud du cordon littoral du Cap Ferret.

L'étude des navires actifs sur le Bassin, a aussi pris en compte les navires ostréiculteurs qui ne pêchent pas.

L'Adour

Le bassin de l'Adour et des Gaves (16 000 km²) se situe au sud de la côte atlantique française, et l'estuaire de l'Adour rejoint la mer à Bayonne. L'influence nivale des Gaves Réunis se fait sentir par des hautes eaux de printemps, tandis que le caractère pluvial de l'Adour se traduit par un étiage marqué de fin d'été, et des eaux assez hautes pendant la saison froide. La partie aval du bassin de l'Adour est soumise à l'influence de la marée dynamique.

En plus des navires des marins pêcheurs actifs sur la zone, l'étude a aussi pris en compte les navires fluviaux qu'ils aient une pluriactivité agricole ou non.

6. REGLEMENTATION

La réglementation qui régit la pêche côtière et estuarienne n'est pas abordée de manière approfondie au cours de cette étude, toutefois nous soulignerons le caractère particulier qui règle

certain éléments de la pêche dans les sites ateliers estuariens. Un rapide résumé de cette réglementation est présenté en annexe 7.

7. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE PECHE DES SITES ATELIERS

Les sites ateliers ont tous fait l'objet d'enquêtes sur le terrain, ce qui a permis de faire apparaître des éléments qui ne sont pas présentés dans la description globale du sud Golfe français, essentiellement basée sur le système déclaratif des statistiques de pêche. Les patrons estuariens et fluviaux¹⁵ participent peu (licence CIPE) ou pas à ce système. C'est ainsi qu'une détermination (ou estimation) plus précise du nombre de navires, des équipages embarqués, des engins utilisés et du volume des apports de certaines espèces a pu être apportée pour la connaissance de ces secteurs.

Les navires

Les caractéristiques des navires fluviaux sont peu connues, aussi les moyennes présentées sont-elles le fait, presque exclusivement, des navires estuariens et côtiers. Le tableau 11 présente les nombres de navires et d'équipage, ainsi que les caractéristiques moyennes des navires des marins pêcheurs, et des professionnels fluviaux.

Tableau 11 - Caractéristiques moyennes des navires actifs dans les zones ateliers

statut	Caractéristiques moyennes											
	Nb de navires		Nb hommes		Longueur (m)		Puissance (kW)		Jauge (tjb)		Age	
	M.*	Fl.*	M.*	Fl.*	M.*	Fl.*	M.*	Fl.*	M.*	Fl.*	M.*	Fl.*
Loire	170	44	190	53	6,3	7,1	76,0	?	5,4	?	21	?
Yeu	41	-	91	-	8,6	-	71,2	-	6,4	-	22	-
Gironde	170	200	107	96	7,2	6,0	74,0	38	4,8	2,0	19	14
Arcachon	52	173	40	113	6,5	7,8	69,0	61,2	3,0	4,1	10	16
Adour	75	102	64	92	5,9	?	32,0	17,3	2,0	?	17	?

M. : marins pêcheurs (ou "Petite Pêche" - bassin d'Arcachon) ; Fl. : professionnels fluviaux (ou CPP - bassin d'Arcachon)

Dans les secteurs de Loire, Gironde et Adour, 602 pêcheurs embarquent sur 761 navires, car dans ces estuaires les patrons peuvent posséder 2 ou 3 navires qu'ils arment suivant les engins utilisés ou les espèces ciblées. C'est aussi le cas pour les patrons inscrits en "Petite Pêche" ou en "Conchyliculture Petite Pêche" évoluant dans le bassin d'Arcachon.

En règle générale les flottilles des sites ateliers sont composées de petits navires ayant des longueurs comprises entre 6 et 10 m (*la réglementation impose une taille maximale de 12 m pour pouvoir exploiter les zones estuariennes, et 10 m pour les zones fluviales*). Les caractéristiques des navires de l'île d'Yeu sont un peu plus grandes, car même s'ils travaillent à proximité des côtes, ils doivent être plus puissants pour pêcher en zone maritime. Les puissances moyennes se situent entre 32 et 76 kW. Dans les estuaires les puissances autorisées pour pêcher sont limitées à 110 kW, voire 73 kW pour la pêche à la civelle, certains navires côtiers qui viennent y travailler doivent brider leur moteur. La puissance moyenne élevée pour la Loire provient des nombreux bateaux des quartiers extérieurs qui viennent pêcher dans l'estuaire; seulement 72 bateaux actifs dans cette zone sont immatriculés dans les ports de l'estuaire.

Les engins utilisés

Restreints dans leurs déplacements, la majorité des flottilles des sites ateliers est polyvalente et utilisent des engins dormants, cependant dans les estuaires le premier engin utilisé est le tamis à civelle, poussé ("drossage", "pibalour") ou non à l'aide d'un bateau. Parmi les engins dormants, les principaux sont les différents types de filets (maillants, trémails ou dérivants), les palangres et les casiers à anguilles ("bosselle") ou à crevette delta. Quelques navires pêchant la civelle en Loire à la saison, pratiquent aussi, le reste de l'année, le chalut de fond (poissons, crevette grise) ou la drague à coquillage dans la zone côtière proche. Les engins utilisés par les côtiers de l'île d'Yeu sont les filets,

¹⁵ Pêcheurs professionnels en eaux douces

les palangres et les casiers ; certains possèdent un petit chalut qui sert uniquement à la pêche des appâts nécessaires aux palangres.

Les espèces débarquées

Distribuées sur l'interface littoral-eaux intérieures, les flottilles des sites ateliers pêchent une variété importante d'espèces, depuis les espèces franchement marines (sole, congre, bar, ...) jusqu'aux espèces d'eaux douces (brochet, sandre, brème,...), en passant par les espèces amphihalines (anguille juvénile -civelle- et sub-adulte, aloses, saumon, ...) principalement capturées dans les estuaires.

Sur les 52 espèces identifiées dans les sites ateliers, l'annexe 8 présente les 21 espèces déclarées les plus importantes en valeur (96 % du total).

Remarque : Les sites ateliers recouvrent en partie des secteurs déjà présentés dans la zone sud Golfe, les apports de ces sites ne peuvent donc être cumulés avec ceux de cette zone.

Dans ces sites, sur les 2 200 tonnes déclarées, pour une valeur de 23 millions d'euros, les trois estuaires participent pour la moitié des apports en poids et 82 % de la valeur. La civelle, fortement valorisée, est l'espèce primordiale pour la rentabilité de la pêche en estuaire (13,3 M€), viennent ensuite la sole et le bar (1,9 et 1,0 M€) pêchés devant l'embouchure de la Loire et autour de l'île d'Yeu, et les lamproies (1,2 M€) dans les estuaires et les zones fluviales.

Les zones de pêche

Comme toutes les flottilles de pêche côtière et estuarienne, les navires des sites ateliers ont des zones de pêche circonscrites à proximité de leur port d'attache. Dans le bassin d'Arcachon, les navires dont la puissance motrice est inférieure à 73 kW ne sont pas autorisés à sortir du Bassin, ceux qui le peuvent fréquentent les zones littorales proches. Avec les métiers du filet et/ou de la palangre les pêcheurs côtiers de l'île d'Yeu restent autour de l'île dont les fonds diversifiés sont propices aux espèces recherchées. Les estuaires, secteurs fortement réglementés par des régimes de licences de pêche, se partagent entre "zone maritime" accessible aux marins pêcheurs, "zone mixte" autorisée aux marins et aux fluviaux et "zone fluviale" accessible uniquement aux fluviaux. Ces 2 dernières zones font l'objet d'un affermage par location de lots (portion de fleuve exploitable par un ou plusieurs pêcheurs fluviaux). Avec un tel encadrement les pêcheurs se déplacent peu sur l'espace estuarien et fluvial.

Les saisons de pêche

Plusieurs type de saisonnalité régissent l'activité de pêche sur les sites ateliers. En estuaire, de décembre à mars c'est la pêche de la civelle qui est la plus importante, puis au printemps les pêcheurs s'orientent vers les mullets, les lamproies et les aloses. En été et en automne, une partie des professionnels continuent cette activité estuarienne en y ajoutant l'anguille, la crevette delta ou le flet, tandis que d'autres sortent de l'estuaire pour pêcher des espèces marines (seiche, sole, tourteau, ..., et maigre pour la Gironde). Ceux qui ne pêchent pas de civelle se consacrent toute l'année aux lamproies et aux aloses.

Dans le bassin d'Arcachon, il y a peu de pêche de civelle dans les fleuves côtiers qui y débouchent, aussi la saison de pêche commence au printemps avec la seiche, puis se continue en été et en automne avec les coquillages (principalement la palourde), le bar, l'anguille, le rouget-barbet, ...

Autour de l'île d'Yeu, suivant les métiers pratiqués, l'hiver est la saison de la sole, ou du congre (automne-hiver), et du printemps à l'automne se pêche le bar, le maquereau (été),

8. LES TYPOLOGIES DES FLOTTILLES DES SITES ATELIERS

Vu le faible nombre de navires étudiés, au regard de la zone PECOSUDE, les typologies des sites ateliers ont été effectuées sans l'aide d'outils d'analyses. Seule la connaissance des flottilles, acquise antérieurement et/ou les enquêtes menées auprès des professionnels ont servi pour leur élaboration. Une focalisation fine sur ces flottilles a permis d'identifier un plus grand nombre de composantes que celles obtenues au niveau du sud Golfe qui ne présente pour les estuaires que 2 groupes : les "*Navires estuariens*" et les "*Civelliers*".

Le tableau 12 présente le bilan des composantes identifiées dans les typologies des sites ateliers. En se référant aux 5 catégories décrites pour les typologies par pays, tous les navires qui

pêchent la civelle (estuaires) sont des polyvalents "engins dormants / engins traînants", les composantes du bassin d'Arcachon et de l'île d'Yeu, et quelques unes de Gironde sont des polyvalents "engins dormants". On retrouvera, les définitions exactes des composantes dans les rapports correspondants (Loire : § 3 / île d'Yeu : § 2.2 / Gironde : § 2.2 / Bassin d'Arcachon : § 3.4 / Adour : § 2.1 et 2.2)

Tableau 12 - Composantes et nombre de navires identifiés dans les sites ateliers

Sites ateliers	Composantes	Nombre de navires
Estuaire de la Loire	Estuariens purs	9
	Civelliers crevettiers	22
	Civelliers chalutiers	8
	Polyvalents maritimes	18
	Pêcheurs fluviaux	44
Ile d'Yeu	Palangriers	24
	Fileyeurs	17
Gironde	Fluviaux à temps partiel - Civelle + ... - groupe 1	19
	Fluviaux à temps partiel - Civelle + ... - groupe 2	17
	Fluviaux à temps partiel - pas de civelle+ ..- groupe 3	6
	Fluviaux à temps plein - Civelle + ... - groupe 4	18
	Fluviaux à temps plein - Civelle + ... - groupe 5	20
	Fluviaux à temps plein - pas de civelle + .. - groupe 6	3
	Marins à temps plein - Civelle + ... - groupe 7	15
	Marins à temps plein - Civelle + ... - groupe 8	37
	Marins à temps plein - Civelle + ... - groupe 9	20
	Marins à temps plein - Civelle + ... - groupe 10	20
	Marins à temps plein ou partiel - pas de civelle+ ..- groupe 11	9
Bassin d'Arcachon	Groupe "Palourdes" (pêche à pied, ...)	52
	Groupe "Coquillages" (rateaux, dragues à main, ...)	5
	Groupe "Coquillages et poissons" (trémails, tamis, ...)	21
	Groupe "Seiche et poissons" (filets, palangres, casiers, ..)	16
Adour	Marins	64
	Fluviaux agricoles	71
	Fluviaux non agricoles	21

Partie 2

Analyse de l'activité socio-économique des flottilles côtières et estuariennes de la côte atlantique du sud de l'Europe

L'analyse socio-économique menée dans le cadre du projet PECOSUDE vise à caractériser les outils de production, à en estimer leur coût, à présenter des indicateurs de performance et des éléments sur les conditions de commercialisation des petites pêches côtières et estuariennes.

9. ORIGINE DES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES ET METHODE

Le travail se base sur des enquêtes menées auprès des pêcheurs professionnels. Le temps nécessaire pour chaque questionnaire est généralement de 1 h 15 – 1 h 45 min. Le contenu de ce dernier a été défini par les partenaires socio-économiques du projet entre les premiers trimestres 2000 et 2001 (les questionnaires utilisés sont présentés en annexe de chaque synthèse nationale). Pour tenir compte des spécificités de certaines zones, quelques adaptations ont été réalisées localement. Il s'agit par exemple des engins de pêches pratiqués, du coût des licences, des systèmes de cotisations sociales.

Pour la France et l'Espagne (Pays Basque), les enquêtes s'appuient sur un échantillonnage aléatoire simple ou stratifié de la population définie à partir des typologies réalisées lors de la phase halieutique. Pour le Portugal, en raison du très grand nombre d'enquêtes halieutiques à réaliser (population mère de 3 535 navires), les enquêtes économiques ont été réalisées en même temps.

Le déroulement des enquêtes est précisé dans le tableau 13.

Tableau 13 – Déroulement des enquêtes socio-économiques PECOSUDE

Pays	Nombre d'enquêtes	Taux d'échantillonnage	Année de référence données socio-économiques	Période des enquêtes
France	248	20 %	2000	Avril 2001 – Août 2001
Pays Basque espagnol	61	48 %	1999	Février 2001 – Mai 2001
Portugal	277	8 %	1999	Novembre 2000 – Mai 2001

Au total, 586 enquêtes sur les navires de moins de 15 m, ont été réalisées pour la phase socio-économique et la commercialisation. Le tableau 14 précise le nombre d'enquêtes effectuées par comportement de pêche pour chaque pays.

Pour le secteur français, par rapport à la typologie halieutique, les "*Chalutiers pélagiques*", majoritairement supérieurs à 15 m, n'ont pas été pris en compte, et les composantes "*Chalutiers côtiers*" et "*Chalutiers de fond*" ont été regroupées dans une macro classe.

Au Pays Basque espagnol, la classe des senneurs, comprenant 2 navires, identifiée uniquement au cours des enquêtes a été rajoutée par rapport à la typologie halieutique.

Tableau 14 – Nombre d'enquêtes réalisées par composante et par pays.

PAYS	NOMBRE DE GROUPES	CODES DES GROUPES	IDENTIFICATION DES GROUPES	NBRE DE NAVIRES ENQUETES
FRANCE	8	FIL	Fileyeurs principalement avec utilisateurs de palangres	54
		PAL	Palangriers principalement, avec utilisateurs de casiers et de filets	43
		CHC	Chalutiers de fond petits maillages	5
		DRA	Dragueurs coquillages et chalutiers et civelliers	27
		CHF	Chalutiers de fond divers poissons	17
		EST	Navires estuariens et fluviaux	40
		CPP	Conchyliculture Petite Pêche (CPP)	47
		CIV	Civelliers	15
		Total France	248	
ESPAGNE Pays Basque	6	P1	Caseyeurs	6
		P2	Palangriers	15
		P3	Petits fileyeurs	20
		P4	Grands fileyeurs	9
		P5	Petits thoniers	9
		P6	Senneurs	2
		Total Pays Basque (Espagne) –	61	
PORTUGAL	10	C1 - MD	Dragueurs à mains	47
		C2 - TR1	Polyvalents	29
		C3 - OTR	Caseyeurs à poulpes	26
		C4 - BOT	Fileyeurs – chalutiers	29
		C5 - SPS	Petite senneurs	33
		C6 - TR2	Trémailleurs	16
		C7 - GTN	Fileyeurs de fond	34
		C8 - TN	Fileyeurs – Caseyeurs	17
		C9 - BS	Senneurs de plage	19
		C10 - BD	Dragueurs à bivalves	27
		Total Portugal	277	
			TOTAL PECOSUDE	586

NB : A ces enquêtes réalisées dans le cadre des synthèses nationales s'ajoutent le travail mené plus spécifiquement au niveau des sites ateliers français (tableau 15).

Tableau 15 - Nombre d'enquêtes par site atelier

	Nombre d'enquêtes
Estuaire de la Loire	24
Ile d'Yeu	10
Gironde	20
Bassin d'Arcachon	165*
Adour	11

* patrons ayant une activité de pêche (dont des CPP)

A partir des données récoltées lors des enquêtes, une liste d'une soixantaine indicateurs a été discutée et validée par les partenaires socio-économiques PECOSUDE. Les analyses socio-économiques par pays et par site atelier ont été élaborées à partir de cette liste.

10. DIFFICULTES RENCONTREES

Le contact avec les pêcheurs professionnels peut être qualifié de bon. Le nombre de refus observés est resté limité puisqu'ils concernent de l'ordre de 12 % des patrons contactés pour la France et le Pays Basque.

La difficulté majeure provient de la validation des données. Par comparaison avec des données issues d'autres sources d'informations et de travaux similaires sur des flottilles européennes, il est apparu que certaines variables n'étaient pas exploitables pour tous les pays et pour toutes les composantes des typologies. Les principales variables concernées sont les durées de vie des engins de pêche, la valeur des équipements embarqués, les salaires, voire le chiffre d'affaires pour certaines composantes.

Les principaux résultats (issus des synthèses nationales) sont présentés ci-après. Les éléments plus précis sont à rechercher dans les synthèses nationales respectives et dans les rapports des sites ateliers.

Certaines valeurs sont comparées à celles obtenues par les travaux européens d'Anonyme [2001a, repris dans Anonyme (2001b)]. Les informations disponibles concernent ainsi les navires non chalutiers français de moins de 12 m, les thoniers (albacore) du Pays Basque espagnol et les senneurs côtiers portugais. Ces deux derniers types de bateaux présentent des caractéristiques moyennes supérieures à celles des navires PECOSUDE enquêtés. Pour la France, les valeurs peuvent de plus être mises en parallèle avec les résultats recueillis dans le cadre de l'enquête sur les pêcheries françaises de Mer du Nord Manche Atlantique¹⁶ menée par le Système d'Information Halieutique de l'Ifremer.

11. PRINCIPAUX RESULTATS SOCIO-ECONOMIQUES

11.1 Les facteurs de production

11.1.1 Facteur travail

➤ Age du patron

L'âge moyen des patrons PECOSUDE est compris entre 41 et 46 ans selon les pays. Un gradient du nord au sud est observé puisque la population moyenne la plus jeune se situe en France (41 ans, données 2000), alors que le Pays Basque et le Portugal présentent des patrons dont l'âge moyen est plus élevé (respectivement 44 et 46 ans pour des données 1999 et 2000). Les pyramides des âges de chaque pays (figure 17a, b et c) mettent en évidence la faible part des jeunes patrons dans les effectifs. Pour les trois pays, la part des 20-25 ans nettement inférieure à celles des tranches d'âges les plus vieilles met en évidence un rythme de renouvellement insuffisant¹⁷.

¹⁶ Les deux études ont fait l'objet d'une forte collaboration entre les équipes Ifremer concernées (équipes PECOSUDE et SEM de Brest) – cf. rapport national France.

¹⁷ Cette situation est présentée par Parrès (1997) pour l'ensemble de la flottille française (données 1995), elle apparaît plus marquée dans le cas des flottilles PECOSUDE.

En 1995, 59 % des marins pêcheurs (tous types de navigation confondus) avaient moins de 40 ans (Parrès, 1997) ; en 2000, seulement 49 % de la population des pêcheurs PECOSUDE interrogés est en dessous de ce seuil.

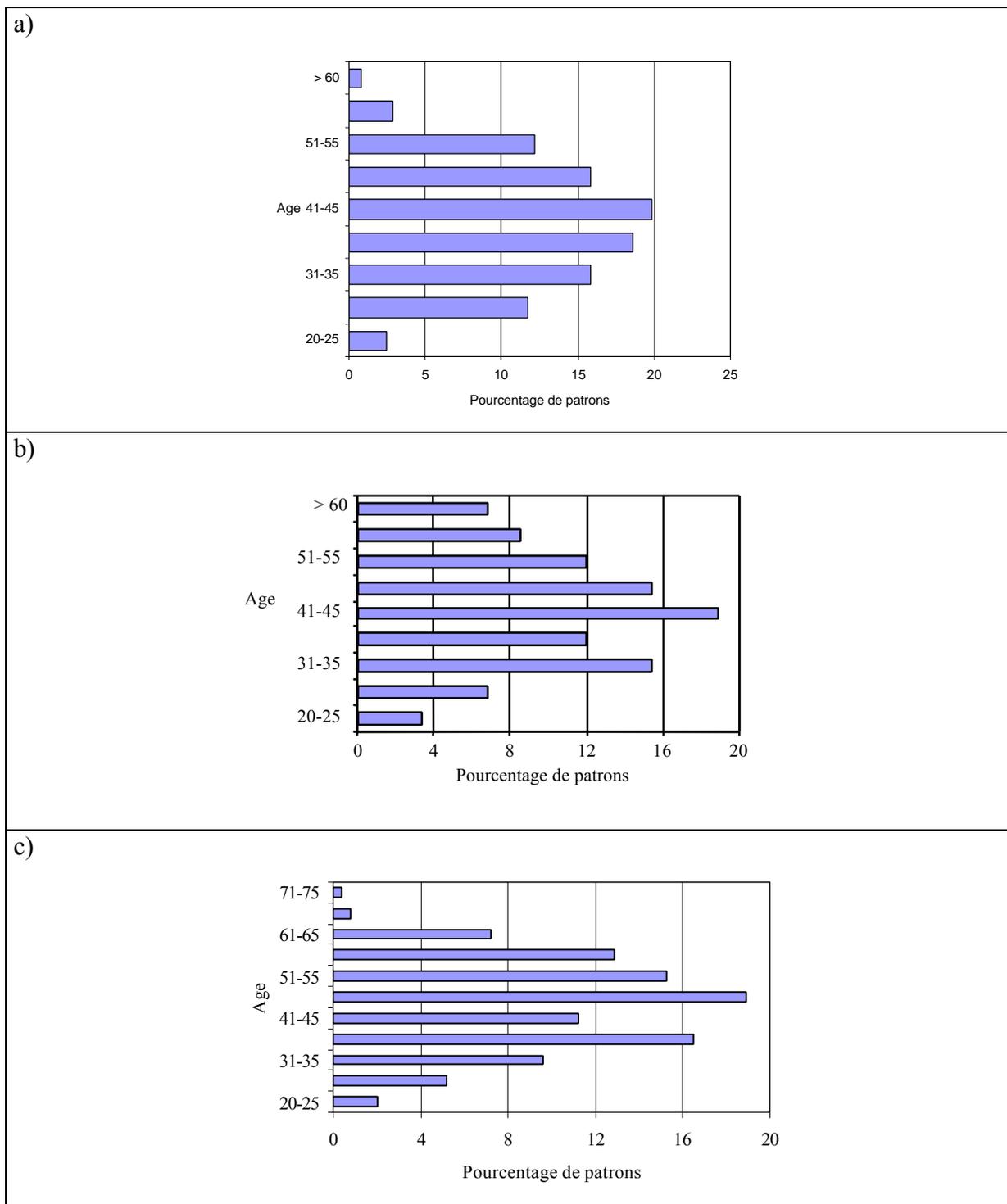


Figure 17 – Pyramides des âges pour chacun des trois pays
a) France (données 2000) b) Pays Basque espagnol (données 1999) c) Portugal (données 2000)

Les écarts par rapport à l'âge moyen des patrons enquêtés pour les différentes zones de PECOSUDE (figure 18) montrent que les populations les plus âgées sont celles ayant une activité fluvio-estuarienne (Loire et Gironde¹⁸) et celles rattachées aux régions Nord et Centre du Portugal.

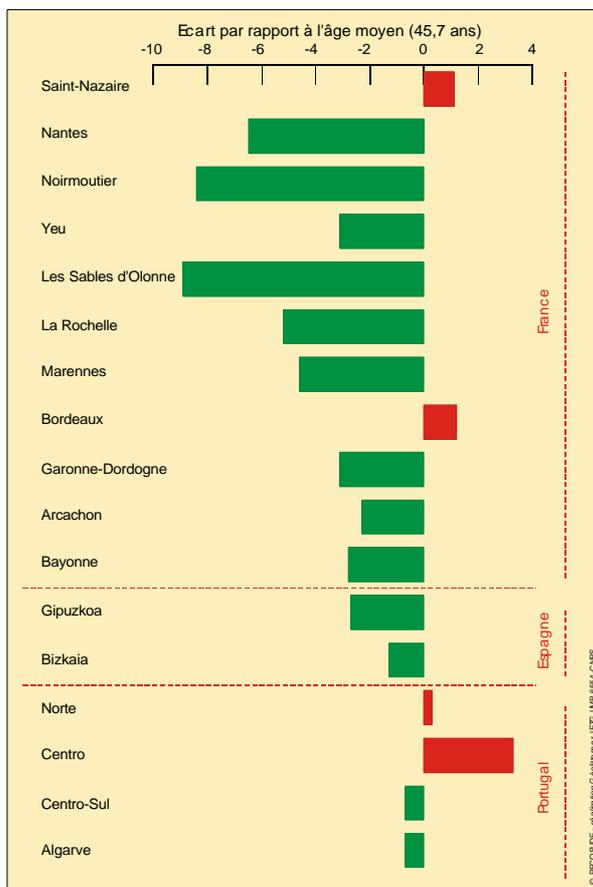


Figure 18 - L'âge des patrons côtiers

➤ Temps théorique restant avant la retraite de l'activité de pêche

La date théorique de cessation d'activité pêche a été définie par l'âge officiel de la retraite des marins pêcheurs. Elle s'établit à 55 ans pour les marins portugais et pour les marins-pêcheurs français affiliés à l'ENIM, à 60 ans pour les patrons fluviaux français affiliés à la MSA. Pour les marins du Pays Basque, l'âge de la retraite est de 65 ans, avec réduction en fonction de la jauge du bateau et du temps d'embarquement sur chaque catégorie de navire. Dans ce cas, l'âge de la retraite utilisé est l'âge estimé par le patron. Les différents systèmes de retraite sont présentés dans le tableau 16.

Dans ces conditions, le temps théorique restant avant la retraite s'élève à respectivement 15, 15 et 13 ans pour la France, l'Espagne (Pays Basque) et le Portugal.

¹⁸ Pour l'Adour, la situation est identique mais non visible dans la figure 18 car les pêcheurs font partie du même quartier maritime que ceux opérant en mer.

Tableau 16 – Rappel des différents systèmes de retraite en vigueur pour les pêcheurs des trois pays

<p>France</p> <p>L'ENIM gère le régime de sécurité sociale des marins et dispose de la Caisse de retraites des marins – CRM (régie par le décret du 21 mars 1968 modifié, portant code des pensions de retraite des marins).</p> <p>L'âge de 55 ans (avec au moins 15 ans d'ancienneté) correspond à l'âge donnant droit à pension normale proportionnelle (Anonyme, 1990).</p> <p>Le régime social agricole s'applique lorsque le salarié est affilié à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Le droit à pension de retraite est ouvert à partir de l'âge de 60 ans (Article 1120-1 de l'Ancien Code Rural. L'obtention du taux plein est conditionnée par une durée d'assurance portée progressivement de 150 à 160 trimestres à partir de la génération née en 1934. Ce régime est le seul reconnu pour l'obtention de droit de pêche sur le domaine public (zones fluviales strictes).</p> <p>Dans le cas de marins affiliés au régime social général, l'âge de la retraite est atteint dès 60 ans pour les salariés comptant au moins 155 trimestres d'assurance, avec prise en compte des 15 meilleures années de carrière. Une réforme initiée en 1993 prévoit un allongement de 150 à 160 trimestres de la durée d'assurance et de 10 à 25 ans pour le calcul de la pension (Anonyme, 2000a).</p>
<p>Espagne – Pays Basque</p> <p>L'âge légal de la retraite est 65 ans. Un régime spécifique aux pêcheurs permet, par l'application de coefficients correctifs, d'abaisser cet âge (décret 2309/70 du 23 juillet, modifié par la 8^{ème} disposition additionnelle du décret royal 863/1999). Ce système s'applique sans réduction de pension et avec maintien de tous les droits de la retraite ; l'âge de départ ne peut cependant pas être inférieur à 55 ans.</p> <p>Les coefficients sont établis en fonction de la jauge du navire exprimée en GRT (Gross Registered Tonnage). Ainsi, les équipages travaillant sur un bateau de jauge inférieure ou égale à 10 GRT bénéficient d'un coefficient égal à 0,1, soit une diminution d'une année de l'âge de la retraite pour dix années passées sur un navire ayant ces caractéristiques. Pour les navires de jauge comprise entre 10 et 50 GRT¹⁹, le coefficient réducteur est de 0,2 ; il s'applique aussi bien à l'équipage qu'au propriétaire du navire.</p> <p>Pour les marins ayant navigué sur des navires de différentes catégories de jauge, l'Institut Social de la Marine (ISM) retient un âge de retraite calculé en fonction du nombre d'années travaillé dans chaque catégorie. Le temps déduit est relatif à la période dédiée à la pêche. L'année de retraite ainsi obtenue est valide même si le pêcheur a, par la suite, exercé une activité dépendant du régime de sécurité social général.</p>
<p>Portugal</p> <p>L'âge normal de la retraite est 65 ans, mais le décret-loi n°9/99 du 8 janvier 1999 autorise une retraite anticipée pouvant aller jusqu'à 55 ans pour les pêcheurs. Le nombre d'années déduit est fonction de la durée d'activité à la pêche. Pour partir à la retraite à 55 ans, le pêcheur doit justifier de 30 années d'activité (59 ans pour 17 années, 60 ans pour 16 années, 61 ans pour 15 années). Un seuil de 15 années d'activité est par ailleurs fixé pour avoir droit à la retraite. L'organisme gérant le système des retraites est le Centre National des Pensions ; il dépend du Ministère de la sécurité sociale et du travail.</p>

¹⁹ Les équipages de navires de jauge comprise entre 50 et 150 GRT bénéficient d'un coefficient réducteur de 0,25. Ceux travaillant sur des navires excédant 150 GRT de jauge et pêchant à la côte ont un coefficient de 0,3, alors que pour ceux travaillant sur les chalutiers de plus de 250 GRT, le coefficient est de 0,35. Les chalutiers et les thoniers congélateurs, les morutiers, les chalutiers à tangons et les baleiniers présentent un coefficient de 0,4.

➤ **Origine du patron**

Elle est définie à partir de quatre modalités :

- Modalité 1 : patron originaire de la zone PECOSUDE dans laquelle il exerce son activité de pêcheur ;
- Modalité 2 : patron originaire d'une autre zone PECOSUDE (du même pays) que celle où il exerce son activité ;
- Modalité 3 : patron originaire du même pays que celui où il exerce son activité, mais hors zones PECOSUDE ;
- Modalité 4 : patron originaire d'un autre pays que celui où il exerce son activité.

Les patrons sont originaires de la zone PECOSUDE dans laquelle ils exercent leur activité dans plus de 70 % des cas (tableau 17). Le Pays Basque se caractérise par la plus forte proportion de patrons présentant la modalité 1. Cette situation peut être mise en relation avec la très forte tradition de succession familiale pour ce type d'entreprises. La part des étrangers (non espagnols) est également à souligner pour le Pays Basque espagnol. Le désintérêt des jeunes pour la pêche (y compris par les fils de pêcheurs) est un phénomène qui semble récent pour cette zone. Au Portugal, de nombreux pêcheurs sont originaires de districts non côtiers puisqu'ils représentent 27 % de la population enquêtée.

Tableau 17 – Répartition des patrons enquêtés par modalité.

Pays	Modalité 1	Modalité 2	Modalité 3	Modalité 4
France	82	5	11	2
Espagne – Pays Basque	90	3	2	5
Portugal	68	3	27	2

➤ **Mono/Pluriactivité²⁰**

La monoactivité apparaît comme une spécificité de l'Espagne (Pays Basque) puisque tous les patrons enquêtés ont déclaré être « monoactifs pêche ». La pluriactivité est en revanche déclarée pour la France et le Portugal, avec respectivement 33 et 18 % de la population interrogée. Pour la France, elle concerne les conchyliculteurs pêcheurs (de part leur statut), les fluviaux estuariens, les civelliers et les fileyeurs. Pour le Portugal, il s'agit surtout des fileyeurs de fond, des dragueurs à mains et des patrons travaillant avec les sennes de plage. Mis à part le cas des conchyliculteurs, les principaux domaines concernés (tableau 18) sont l'agriculture et les activités liées au tourisme (locations immobilières saisonnières, promenade et pêche de loisir).

Tableau 18 – Détail de la pluriactivité pour les principales composantes concernées.

	Groupes	Détail de la pluriactivité
France	Conchyliculteurs pêcheurs	Conchyliculture, autres
	Fluviaux estuariens	Autres, agriculture
	Civelliers	Autres, agriculture
	Fileyeurs	Tourisme, autres
Portugal	Senne de plage	Autres, tourisme, agriculture
	Fileyeurs de fond	Agriculture, autres
	Dragueurs à mains	Agriculture, autres, tourisme

²⁰ Pratique complémentaire d'un ou plusieurs autres métiers différents de la pêche

➤ **Effectifs embarqués**

Les effectifs embarqués (patron et équipage) les plus importants se rencontrent principalement dans le sud de la zone PECOSUDE (tableau 19). Selon les pays, ils sont en moyenne compris entre 1,6 et 2,9 hommes à bord.

Tableau 19 – Effectifs moyens embarqués.

Pays	Effectifs embarqués moyenne et (écart-type)
France	1,6 (0,8)
Espagne – Pays Basque	2,5 (0,3)
Portugal	2,9* (1,8)

* Sans les navires « senne de plage », 2,6 (1,4)

Les métiers demandant les effectifs les plus importants sont les métiers du filet, de la canne, de la senne (tournante coulissante ou de plage) et les casiers à poulpes. La plus forte spécificité est observée pour les navires portugais pratiquant la senne de plage puisque les effectifs déclarés sont de 9 personnes en moyenne. Les navires présentant les effectifs les plus faibles sont des unités françaises fluvio-estuariennes, à savoir les civelliers et ceux armés pour la conchyliculture et la pêche.

NB : Pour le nord de l’Espagne (hors Pays Basque), le nombre moyen de marins est de 2,4 par navire.

11.1.2 Le navire

➤ **Caractéristiques techniques**

Les caractéristiques techniques des navires enquêtés dans la partie socio-économique sont fournis dans le tableau 20. Pour les trois pays, elles sont globalement similaires à celles de la population de base. Pour la France et le Pays Basque espagnol, les principaux écarts concernent l’âge de certaines catégories de la typologie. Pour le Portugal, les navires pris en compte dans la partie socio-économique s’avèrent présenter des caractéristiques techniques supérieures à l’ensemble de la population.

Tableau 20 - Caractéristiques techniques moyennes (écart-type entre parenthèses) des navires enquêtés dans la partie socio-économique.

Pays	Longueur (m)	Année de construction	Puissance (kW)	Jauge*
France	9,0 (2,3)	1981 (10)	88 (59)	7 (6)
Pays Basque espagnol	10,3 (2,7)	1983 (10)	69 (43)	11 (8)
Portugal	8,1 (2,3)	1977 (16)	34 (23)	4 (4)

* Attention, unité de mesures différentes (remarque § 2.2.1.3).

➤ **Type d’acquisition**

Au Pays Basque espagnol et en France les navires sont principalement achetés d’occasion (respectivement 56 et 60 % des achats). Au Portugal, cela concerne près d’un navire sur deux avec 48 % des achats (figures 19a, b et c). Pour la France et le Pays Basque espagnol, on observe un dépassement du nombre d’achats d’occasion par rapport aux achats neufs à partir du POP III. Cette situation s’explique par les programmes d’ajustement de l’effort de pêche et d’adaptation des capacités de pêche à la réalité de l’état des stocks exploités, ainsi qu’à la réduction des aides européennes à la construction neuve tant que les objectifs des POP n’ont pas été atteints pour ces pays. Pour la France, cela s’est notamment traduit par la mise en place des PME qui constituent une limitation légale de l’accès à l’activité délivrée au regard des objectifs du POP et en fonction des sorties de flotte réalisées l’année précédente (loi 91-627 du 3 juillet 1991 et décret d’application n° 93-33 du 8 janvier 1993).

Pour le Portugal, la situation est très différente puisque le nombre des achats neufs dépasse celui des achats d’occasion, et ce depuis le POP IV. Le renforcement de l’initiative communautaire ICEPESCAS (entre 1994 et 1999) et l’application du programme national d’incitation SIPESCAS jouent un rôle

prépondérant dans ce changement. Il a été estimé que 81 % des investissements réalisés et des subventions octroyées ont concerné la construction de nouveaux navires.

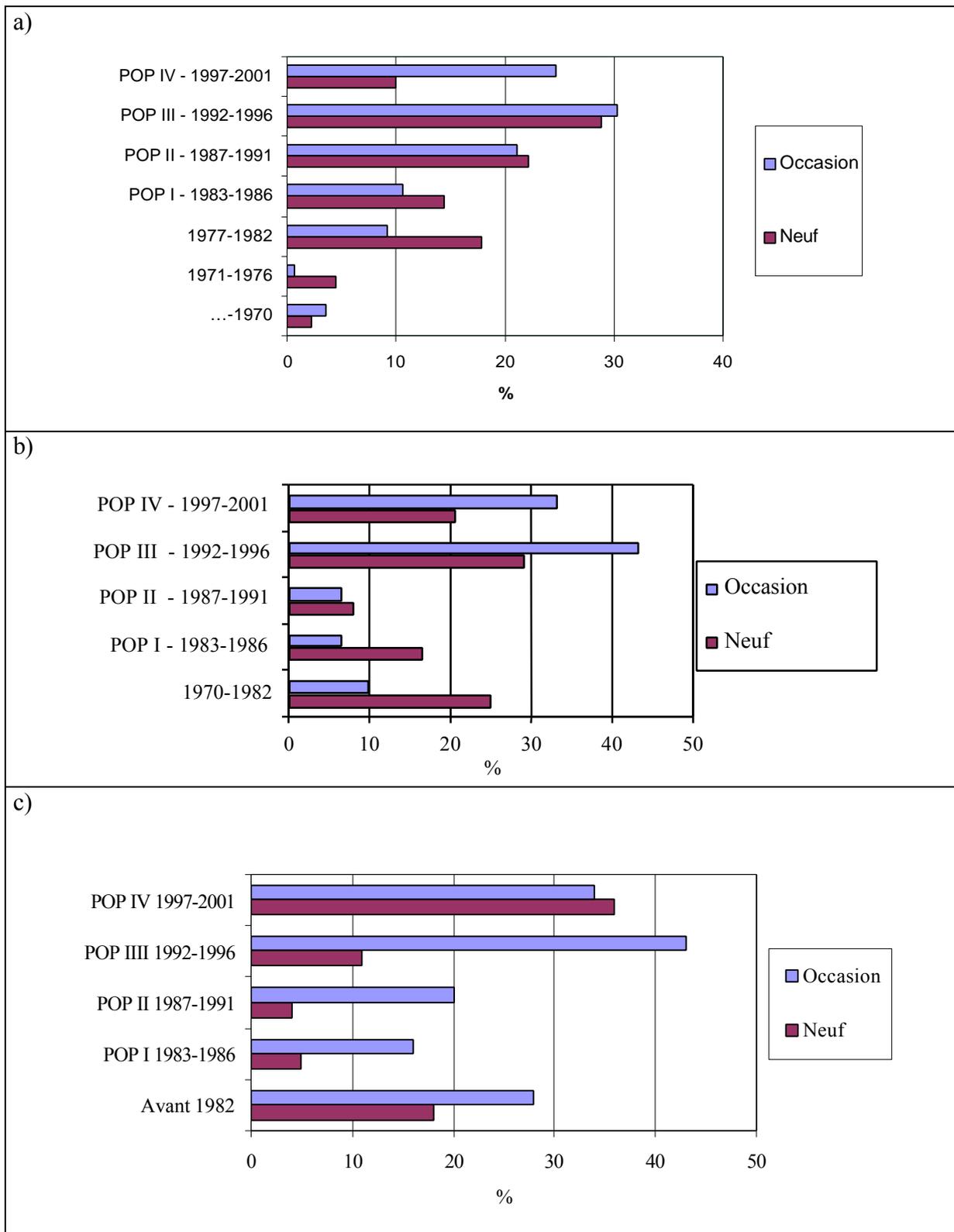


Figure 19 – Types d’acquisition des navires à l’échelle des POP pour chacun des trois pays
a) France (données 2000) b) Pays Basque espagnol (données 1999) c) Portugal (données 1999)

➤ Valeur du capital

Une mesure de la valeur du capital commune aux trois pays est fournie par la valeur estimée du navire par le professionnel (tableau 21). La valeur moyenne enregistrée pour le Portugal est particulièrement basse puisqu'elle est quatre fois plus faible que celles de la France et du Pays Basque espagnol. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'au Portugal, les navires sont plus petits, que les patrons cherchent à limiter leurs frais d'assurance et qu'ils ne prennent pas en compte le droit à pêcher (licences) indiqué ci-après.

En moyenne, pour la France et pour le Pays Basque espagnol, la valeur estimée est supérieure à la valeur assurée. Cela illustre notamment que la valeur du navire est non seulement influencée par les caractéristiques techniques des unités, mais aussi par les « droits à pêcher » tels que les PME, les licences, ... Pour le Portugal, les deux valeurs moyennes sont très proches.

Tableau 21 – Valeur du capital (*valeur estimée*) et comparaison avec la valeur assurée du navire.

Pays	Valeur du capital	Sens de la différence entre les valeurs moyennes assurée et estimée
France	93 k€ (104)	Négatif
Espagne – Pays Basque	95 k€ (84)	Négatif
Portugal	23 k€ (21)	~ 0

11.2 Les salaires bruts par personne à bord

Pour le calcul des salaires bruts (uniquement pour les navires dont l'effectif est supérieur à 1), la méthode commune aux trois pays est la suivante : du chiffre d'affaires sont déduits les frais communs ; Le net à partager résultant est ensuite séparé en part armement/part équipage ; la part revenant à l'équipage correspondant au total des salaires bruts. Ce montant est ensuite divisé par l'effectif embarqué.

Bien que les valeurs soient relatives à deux années distinctes mais proches (1999 et 2000 selon les pays), les résultats obtenus sont très disparates d'un pays à un autre (tableau 22). Pour la France et le Pays Basque espagnol, ils sont cohérents avec les résultats présentés²¹ par Anonyme (2001a)²². Pour le Portugal, les valeurs obtenues dans le cadre de PECOSUDE sont plus faibles²³. Une sous-déclaration du chiffre d'affaires explique en partie le résultat.

Dans tous les cas, les salaires bruts obtenus doivent être rapprochés des salaires minimum en vigueur dans les différents pays. Les valeurs obtenues au cours des enquêtes PECOSUDE sont supérieures. Pour la France et le Pays Basque espagnol, les salaires bruts calculés sont proches du double des salaires minimum garantis des deux pays.

Tableau 22 – Salaires bruts par personne embarquée (*écart-type entre parenthèse*)

Pays	Salaires bruts/personne	Année de référence	Salair e minimum* (brut)
France	21,3 k€ (8,6)	2000	13,0 k€
Pays Basque espagnol	11,7 k€ (4,9)	1999	5,8 k€
Portugal	4,0 k€	1999	3,7 k€

* France : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance ; Espagne : Salaire Minimum Interprofessionnel Général ; Portugal : Salaire Minimum Garanti.

²¹ Bateaux non chalutiers français de moins de 12 m : montant total de la part équipage en 2000 : 168,3 millions d'euros pour 3 593 marins ; thoniers (albacore) basques espagnols : montant total de la part équipage en 1999 : 23,5 millions d'euros pour 1 694 marins.

²² Pour les huit types de flottille correspondant aux critères PECOSUDE, les salaires annuels bruts moyens par marin sont compris entre 17,4 et 28,5 k€ (année 2000).

²³ Senneurs côtiers portugais : montant total de la part équipage en 1999 : 22,7 millions d'euros pour 3 000 marins.

Pour les patrons français seuls à bord, le salaire calculé est un salaire net potentiel. Il s'établit en moyenne à 15,2 et 23,8 k€ respectivement pour les fluvio-estuariens (ces derniers possèdent en moyenne 2,1 navires) et les civelliers.

11.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires moyen par navire et par pays est présenté dans le tableau 22. Bien que la valeur moyenne indiquée pour le Portugal ne concerne que la moitié des composantes, cette valeur apparaît particulièrement basse au regard des autres zones PECOSUDE. Pour le Pays Basque espagnol, la valeur calculée pour les petits thoniers (144 k€) est inférieure à celle estimée d'après les travaux de Anonyme (2001a)²⁴. Les différences de caractéristiques techniques des échantillons et une sous-évaluation du chiffre d'affaires pour les navires PECOSUDE peuvent expliquer en partie ces écarts.

Pour la France, les valeurs obtenues sont cohérentes avec les résultats de Anonyme (2001a) et Berthou *et al* (2002). Dans le premier cas, la valeur totale des débarquements des navires non chalutiers de moins de 12 m s'élève à 163,9 millions d'euros pour 2 157 navires. Dans le second, le chiffre d'affaires moyen par navire pour les huit types de flottille correspondant aux critères PECOSUDE est compris entre 50 et 213 k€.

Le tableau 23 est relatif au navire. Pour les patrons fluvio-estuariens qui possèdent en moyenne 2,1 navires, il convient de considérer la dimension entreprise. Les chiffres d'affaires alors obtenus s'établissent entre 22 et 50 k€ environ (cf. rapports des sites ateliers).

Tableau 23 – Chiffre d'affaires moyen par navire et par pays (*écart-type entre parenthèses*)

Pays	Chiffre d'affaires par navire (k€)
France	82,6 (74,2)
Pays Basque espagnol	65,3 (62,0)
Portugal	18,5 (27,3)*

* Calculé sur 5 des 10 composantes.

La répartition des chiffres d'affaires moyens par zone PECOSUDE est présentée à la figure 20.



Figure 20 - Chiffre d'affaires moyen par navire et par zone PECOSUDE

²⁴ Thoniers (albacore) basques espagnols : valeur totale des débarquements en 1999 :47,7 millions d'euros pour 222 navires.

La ventilation du chiffre d'affaires par groupe d'espèces et par pays (tableau 24) met en évidence :

- un nombre élevé d'espèces principales participant à l'établissement du chiffre d'affaires à l'échelle de PECOSUDE ;
- de très fortes dominantes par pays.

Pour les navires travaillant en mer, la diversité des apports selon les groupes définis est plus forte pour les unités les plus petites.

Tableau 24 – Principaux groupes d'espèces participant à l'établissement du chiffre d'affaires par pays

Pays	CA/ groupe espèces
France	Poissons plats, anguille (dont stade civelle) = 55 %
Pays Basque espagnol	Poissons pélagiques (grands, moyens et petits) = 67 %
Portugal	Poulpe, petits pélagiques, bivalves

11.4 Productivité des facteurs

La productivité apparente d'un facteur est le rapport entre un indicateur de niveau de production et un indicateur du niveau d'utilisation du facteur considéré. Le chiffre d'affaires constitue un premier indicateur économique du niveau de production. Pour le niveau d'utilisation, nous utilisons l'effectif et la valeur estimée du navire. Les deux indicateurs de productivité retenus dans ce rapport sont les productivités apparentes du travail et du capital (tableaux 25 et 26).

Pour la France et le Pays Basque espagnol, la valeur calculée relative au facteur travail est en cohérence avec celle estimée à partir des travaux de Anonyme (2001a).

Tableau 25 – Productivité du facteur travail (en k€/homme embarqué) - (écart-type entre parenthèses)

Pays	CA/effectif embarqué
France	44,7 k€ (26,7)
Pays Basque espagnol	19,9 k€ (12,2)
Portugal	5,9 k€ (6,2)*

* Calculé sur 5 des 10 composantes.

Pour les trois pays, la productivité moyenne du capital est comprise entre 0,7 et 1,9. La forte productivité du capital obtenue pour les navires fluvio-estuariens et pour les conchyliculteurs pêcheurs français joue un rôle prépondérant dans les écarts observés.

Tableau 26 – Productivité du capital (écart-type entre parenthèses)

Pays	CA/valeur estimée du capital
France	1,9 (3,6)
Pays Basque espagnol	0,7 (0,5)
Portugal	1,6 (2,8)

11.5 Commercialisation des produits de la pêche côtière et estuarienne

11.5.1 Destination des ventes

La vente en criée concerne plus de 90 % des fileyeurs, palangriers, chalutiers et dragueurs du sud Golfe français. Pour les autres catégories, seuls 9 à 26 % y ont recours. Pour les patrons qui utilisent ce type de vente, cela permet en moyenne d'écouler 73 % de la valeur de la production. Pour les 35 % de navires qui font toutes leurs ventes hors criée, et les autres qui le font de temps en temps, les principaux destinataires hors criée sont les mareyeurs (caractéristique commune à tous les comportements) et les particuliers.

Au Pays Basque, 82 % des navires enquêtés ont déclaré vendre au moins une partie de leur pêche en criée, et 63 % du chiffre d'affaires provient de ces ventes. Le reste des ventes se fait auprès des grossistes, des restaurants, directement aux consommateurs, etc..

Au Portugal, 91 % des pêcheurs enquêtés vendent leurs prises journalières en criée, mais dans certains cas, ils ne vendent que la quantité minimale pour garder leurs licences de pêche pour l'année suivante. De plus quand le poisson a une grande valeur commerciale, il est vendu directement aux restaurants et aux particuliers.

En moyenne pour toute la flottille PECOSUDE, au plus 10 % de la pêche sert à la consommation familiale.

11.5.2 Emplois totaux liés à cette commercialisation

Une estimation calculée des emplois totaux liés à la commercialisation des produits de la pêche côtière et estuarienne, pour la flottille côtière française du sud Golfe a été effectuée. Pour les emplois de base (emplois directs et indirects résultant de l'activité de commercialisation des produits) concernant 3 881 personnes dont près de 3 000 pêcheurs côtiers, estuariens ou fluviaux, les emplois induits, (engendrés par la consommation des ménages salariés des emplois précédents) sont au nombre de 25 600²⁵. Pour résumer, dans la zone PECOSUDE du sud Golfe français, l'activité d'un pêcheur côtier, estuarien ou fluvial fournit des emplois à 9 personnes.

²⁵ § 8.3 - rapport IFREMER

CONCLUSION

Au terme de cette étude des flottilles de pêche de la zone PECOSUDE, quelques points importants sont à retenir.

La flottille côtière et estuarienne étudiée constitue une composante majeure des flottilles du sud de l'Arc Atlantique Européen. Avec 76 % des 20 420 navires immatriculés dans les ports de la zone, elle représente une part importante de la flotte de pêche des trois pays concernés (France, Espagne, Portugal). Constituées de petits navires polyvalents, pour plus de la moitié (plusieurs engins utilisés et/ou espèces ciblées), et/ou pluriactifs (pratiquant une autre activité que la pêche), qui effectuent des marées d'une journée ou deux, cette flottille a la capacité de s'adapter rapidement aux conditions environnementales et aux contraintes du milieu. Cependant leur faible autonomie les oblige à partager un espace restreint où évolue un grand nombre de navires ayant des caractéristiques proches, ou des navires de plus grande capacité qui viennent occasionnellement en zone côtière rechercher aussi les espèces les plus valorisées.

La multiplicité des points de débarquements (311 ports principaux) qui se disséminent sur 3 000 km de côtes, indique que cette activité est bien ancrée dans le patrimoine régional et constitue un des facteurs structurant de celui-ci. Ceci est à opposer à la stratégie des armements qui opèrent plus au nord, avec des unités plus grandes et dont les points de débarquement n'ont rien à voir avec le port d'immatriculation.

La capacité à s'adapter, selon les saisons, aux espèces qui fréquentent leurs secteurs de pêche est un atout important, même si plus de la moitié du chiffre d'affaires de ces navires côtiers et estuariens portent sur un nombre restreint d'espèces. Cependant la possibilité de voir apparaître des problèmes liés à la réduction des stocks, ou ceux inhérents au partage des TAC et quotas attachés à certains de ces stocks, n'est pas négligeable. Si en moyenne 40 % des ventes dans chaque district est effectué sur 2 espèces principales, la part du divers reste néanmoins importante dans cette activité. Il n'y a pas, de manière générale, de spécialisation sur un métier, sauf pour le cas de la pêche estuarienne en France. Ceci constitue une particularité qu'il faut souligner car l'activité de pêche côtière est très fortement inféodée au devenir de la ressource et de l'exploitation qu'elle génère.

Cette diversité des espèces débarquées implique une diversité des métiers et donc des savoir-faire éprouvés. Peu de jeunes entrent dans la profession car cette activité semble peu rémunératrice au regard de la très grande technicité nécessaire et de la pénibilité de certains métiers.

Le peu de renouvellement de la profession tient aussi au fait que fautes de déclarations régulières de ses débarquements, le poids économique de la petite pêche côtière ne peut être clairement identifié, d'autre part son inorganisation au niveau institutionnel induit une faible représentation politique, enfin elle a été très souvent ignorée par les gestionnaires et décideurs régionaux. Ceci est manifeste quand on regarde la vétusté des navires, car la majorité a plus de 15 ans d'âge, et est à relier au peu d'aides accordées généralement à ces petits métiers. Pour la France, cela a conduit cette flottille, constituée surtout de non chalutiers, à participer plus que prévu par la Commission européenne, aux différents plans de restructuration de la flotte de pêche française. Cependant cet état des choses est en train de changer régionalement, car dans certains secteurs, on commence à prendre en compte maintenant les bateaux de taille inférieure à 10 mètres.

La flottille de petite pêche côtière a aussi des difficultés de développement car non seulement elle doit partager son espace littoral avec les autres usagers, dont le nombre s'est accru depuis quelques décennies (conchyliculture, tourisme, grands aménagements tels que les ports de plaisance, extractions de granulats, ...) mais elle est aussi coincée entre le large (conflits d'utilisation des ressources) et la terre (conflits d'usages pour l'exploitation de l'eau et la préservation des milieux aquatiques). Ce qui est particulier ici c'est que cette activité est parfois plus dépendante de la gestion des activités à terre que celles des activités en mer.

Par ailleurs, dans une période où l'on parle de traçabilité et d'exploitation durable, cette activité prend une importance particulière. En effet, les navires côtiers et estuariens, par la durée réduite des sorties, peuvent débarquer une pêche fraîche de très haute qualité, et cette production locale dispose de circuits de ventes directs ou raccourcis, sauf dans le cas de gros apports comme lors de la saison de la pêche du maquereau en nord Espagne. Grâce à ces caractéristiques les espèces y sont bien valorisées, et la mise en place d'une démarche de qualité peut aller jusqu'à la "labellisation" de certains produits débarqués (ex.: "Bar de ligne"). On notera à ce propos que même si les pêcheurs rencontrent des difficultés de cohabitation

estivale avec les navires de plaisance, la pêche côtière participe à l'attrait touristique des ports en offrant en plus, des possibilités d'écoulement local des produits de la pêche.

Si la pêche côtière et estuarienne était la seule activité de pêche dans la zone étudiée, en terme d'exploitation durable elle pourrait ne pas avoir de difficultés, car cette activité exploite peu par unité et ses moyens restent limités. Mais ce n'est pas le cas, et sa sensibilité aux diminutions de densité des espèces est bien réelle ; en dessous d'un certain seuil de rentabilité un métier peut disparaître, comme par exemple les ligneurs de merlu de St Jean-de-Luz dont la puissance de pêche ne permet plus de rentabiliser un stock actuellement très amoindri.

Enfin, deux derniers points à souligner : l'activité de pêche est, pour certains professionnels tant au Portugal qu'en France, un moyen de compléter les revenus de petites exploitations agricoles ou conchylicoles, et en terme d'emplois, une estimation effectuée sur les flottilles françaises du sud Golfe permet de dire que pour un pêcheur côtier actif, 9 personnes travaillent.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme, 2001a. *Data on economic performance of the fisheries sector*. Final report. Project n°00/32, 159 p.

Anonyme, 2001b. *Economic performance of selected european fishing fleets*. Annual report 2001. Promotion of common methods for economic assessment of EU fisheries, 155 p.

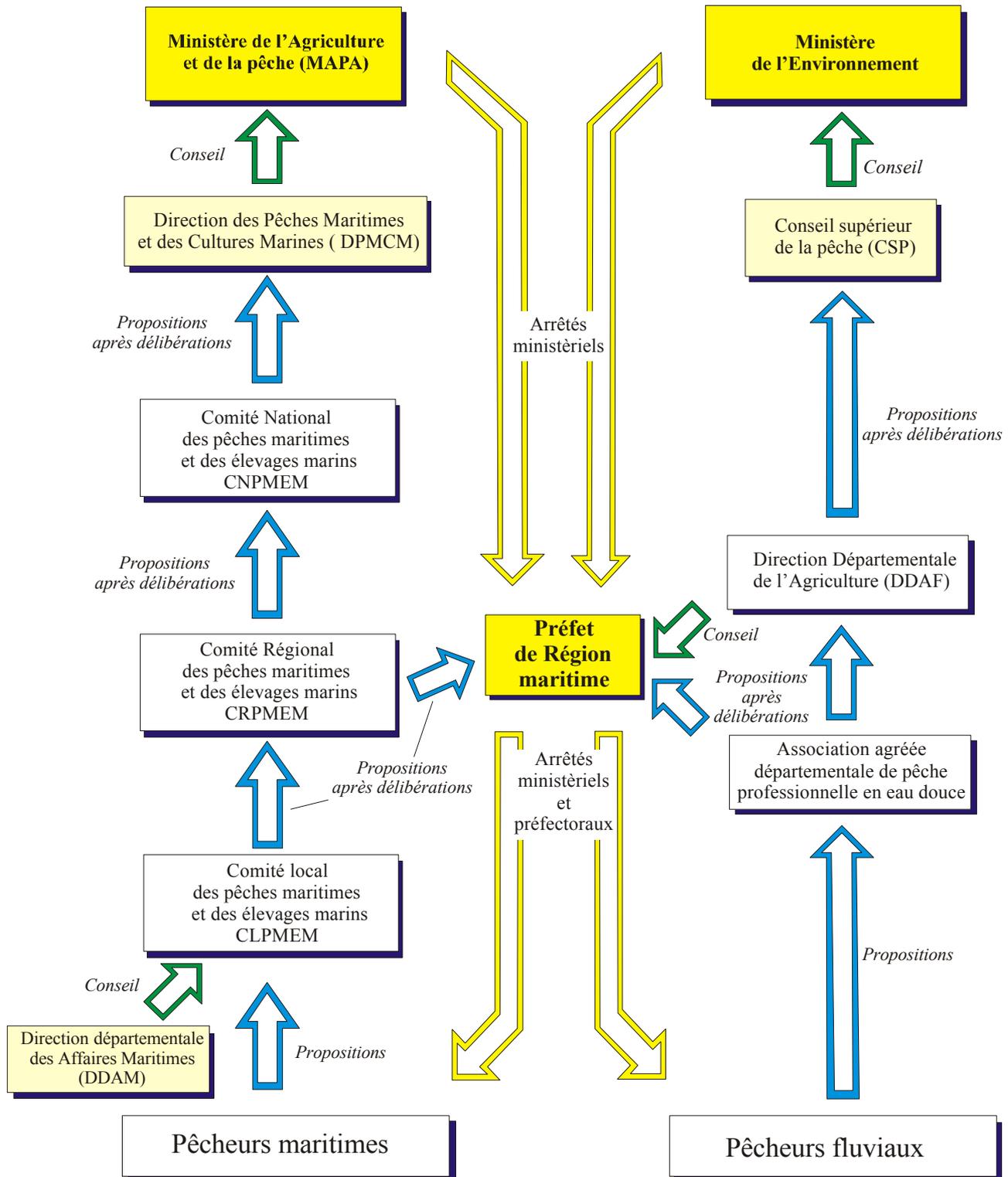
Berthou P., F. Daures, O. Guyader. Synthèse des Pêcheries 2002 - Flottes Mer du Nord, Manche, Atlantique. Résumé et résultats préliminaires 2000. Ifremer Brest, 120 p.

Parrès, A., 1997. *Affirmer la place des pêches maritimes françaises face aux défis mondiaux*. Journal Officiel de la République Française – Avis et Rapports du Conseil économique et social. Session de 1997, séance des 23 et 24 septembre 1997. Conseil économique et social : Paris, 233 p.

ANNEXES

Annexe 1 - Organigrammes des structures décisionnelles des pêches

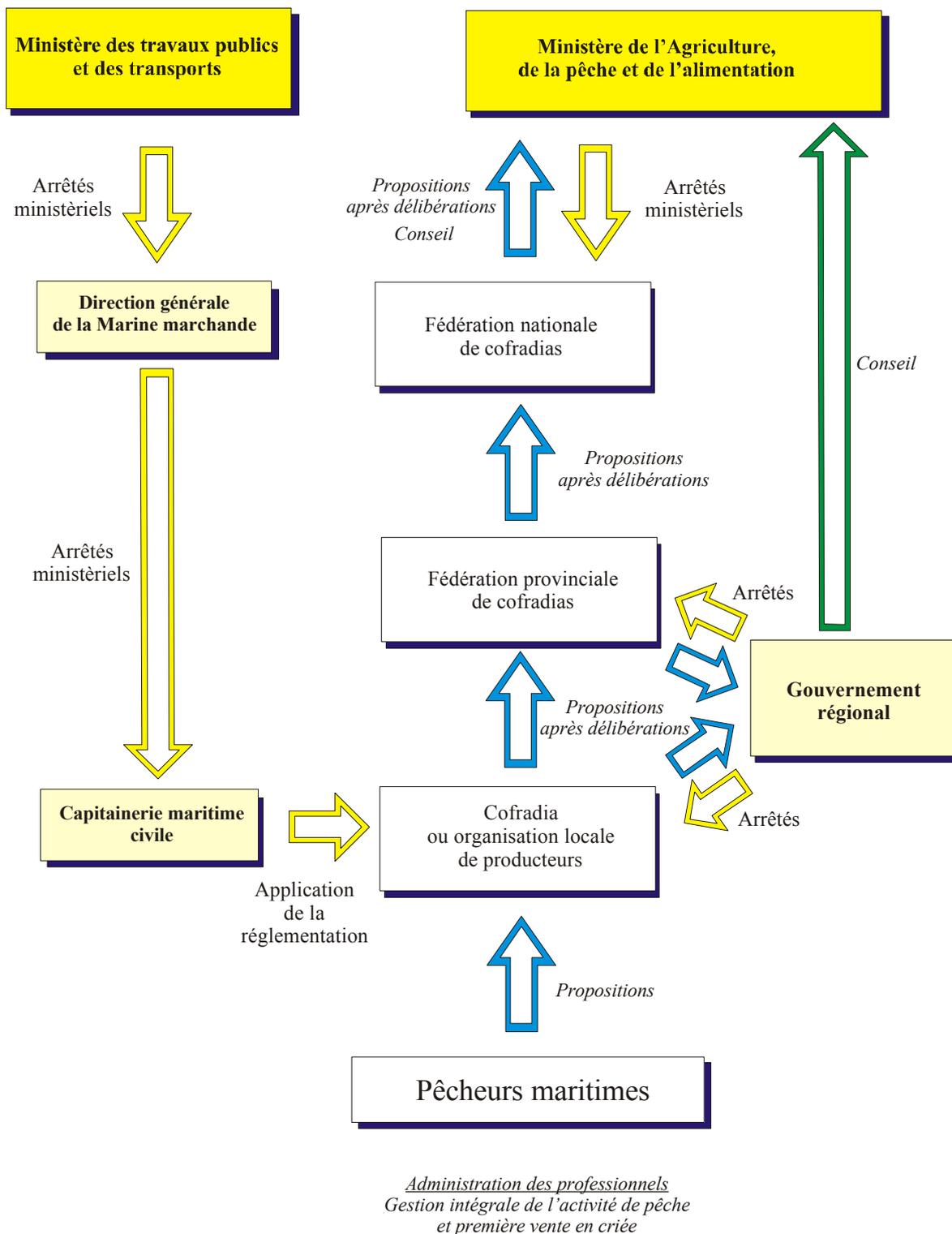
Organigramme de la structure décisionnelle de la pêche professionnelle en France



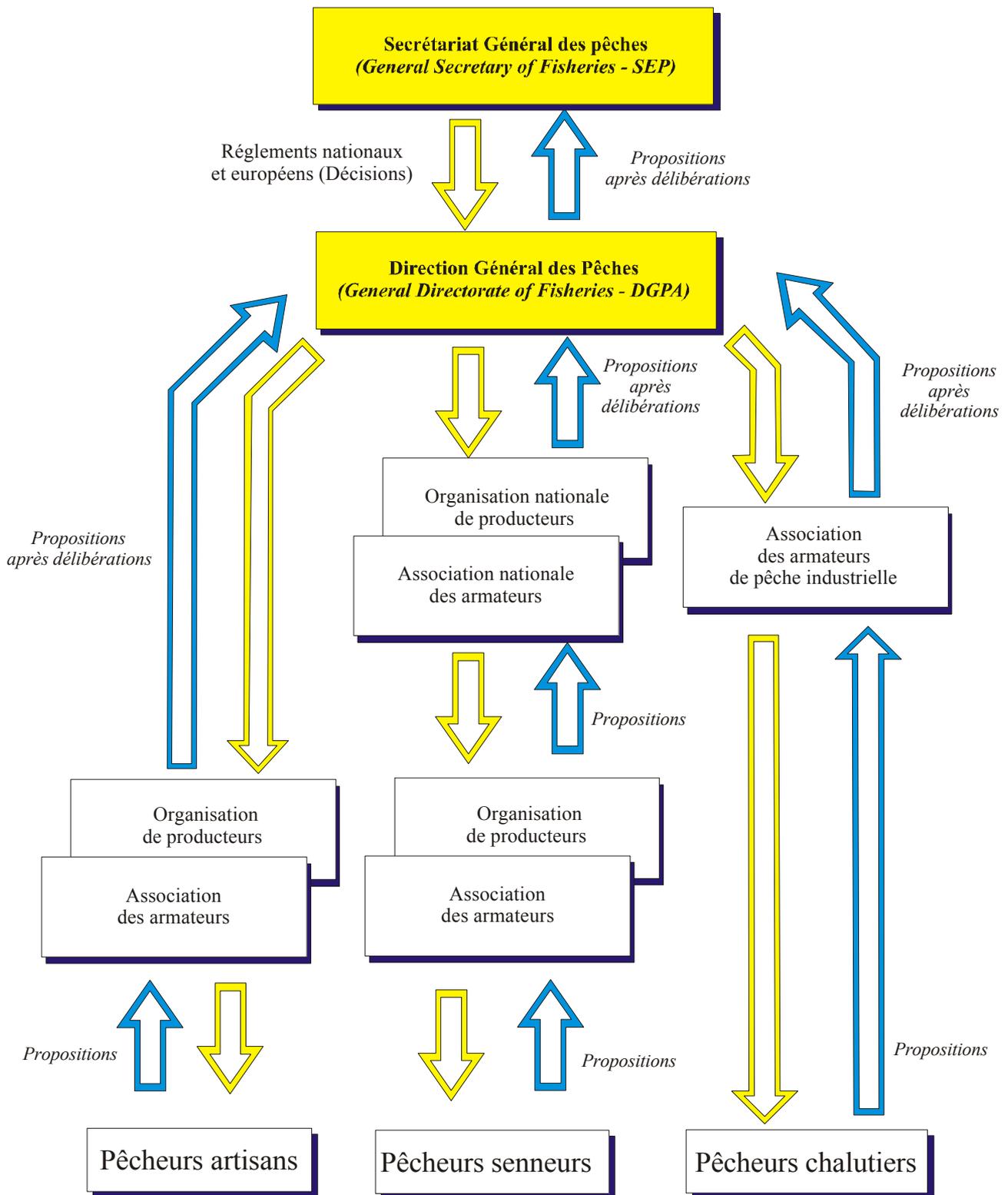
Organigramme de la structure décisionnelle de la pêche professionnelle côtière en Espagne

Administration publique
Gestion concernant les navires
(certificats de navigation, validité
des appareils à bord, etc.)

Administration publique
Aides sociales, gestion des subventions
et crédits, etc..



Organigramme de la structure décisionnelle de la pêche professionnelle côtière au Portugal



Annexe 2 - Caractéristiques des navires côtiers de la zone PECOSUDE

Pays	Lieux référencés	Navires côtiers					Age des bateaux (nombre de bateaux)					Flottille totale		
		Nombre de bateaux	Nombre d'hommes	Apports (tonnes)	Puissance Totale (kw)	Jauge totale (tjb)	<5 ans	5 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	>20 ans	Nombre de Bateaux	Nombre d'hommes	Apports (tonnes)
FRANCE	St. Nazaire	109	181	501	9 371	672	2	3	13	22	67	203	530	17 605
	Nantes	110	156	187	4 961	374	0	4	4	10	47	115	191	200
	Noirmoutier	304	516	1 404	18 818	1577	22	27	48	151	52	324	532	1 897
	Ile d'Yeu	56	159	819	8 084	1201	0	4	10	13	29	68	305	1 955
	Les Sables d'Olonne	211	601	7 965	33 442	4 095	6	28	53	51	71	259	832	17 955
	La Rochelle	165	313	1 516	19 335	2 427	5	16	33	24	63	187	474	3 798
	Marennes	237	347	980	11 885	1 197	3	12	18	21	110	259	413	1 100
	Oléron	84	216	1 452	11 675	1 350	4	11	23	11	35	95	260	3 850
	Bordeaux	183	213	579	7 242	576	9	16	81	24	52	183	213	580
	Arcachon	207	445	1 258	23 758	1 939	30	50	50	29	43	262	550	3 012
Bayonne	133	433	3 983	24 775	3 975	9	17	23	24	57	150	530	6 597	
Pays Basque	Gipuzkoa	58	157	2 795	4 026	682	5	5	13	12	23	400	496	26 166
	Bizkaia	68	166	3 366	4 568	638	10	8	15	14	21	527	1 141	40 561
Nord ESPAGNE	Cantabria	138	380	12 103	7 480	1 238	21	16	20	21	60	244	1 880	27 605
	Asturias	426	1 251	1 580	16 385	2 575	63	44	71	78	170	497	2 101	18 997
	Galicie Norte	1 336	3 568	4 310	27 399	4 948	65	118	177	217	759	1 640	9 053	53 490
	Galicie Sur	5 397	12 274	9 459	61 304	10 874	242	405	579	754	3 417	5 951	20 654	53 893
PORTUGAL	Norte	1 519	3 037	2 314	27 534	3 803	234	114	82	223	640	1 887	5 682	32 944
	Centro	1 014	1 938	1 668	8 726	1 446	56	59	36	89	543	1 235	3 154	18 423
	Centro-Sul	1 981	3 474	8 442	41 551	6 045	133	119	109	235	943	3 444	5 778	59 489
	Algarve	1 846	5 431	5 254	37 488	5 060	192	139	44	195	675	2 490	6 788	37 637

Pays	Navires côtiers					Age des bateaux côtiers (nombre de bateaux)					Flottille totale		
	Nombre de bateaux	Nombre d'hommes	Apports (tonnes)	Puissance totale (kw)	Jauges totale (tjb)	< 5 ans	5 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	> 20 ans	Nombre de Bateaux	Nombre d'hommes	Apports (tonnes)
FRANCE	1 799	3 580	20 644	173 346	19 383	90	188	356	380	626	2 105	4 830	58 549
ESPAGNE	7 423	17 796	33 613	121 162	20 955	406	596	875	1 096	4 450	9 259	35 325	220 712
PORTUGAL	6 360	13 880	17 678	115 299	16 354	615	431	271	742	2 801	9 056	21 402	148 493
Total	15 582	35 256	71 935	409 807	56 692	1 111	1 215	1 502	2 218	7 877	20 420	61 557	427 754

Annexe 3 - Nombre de navires par engin et par pays

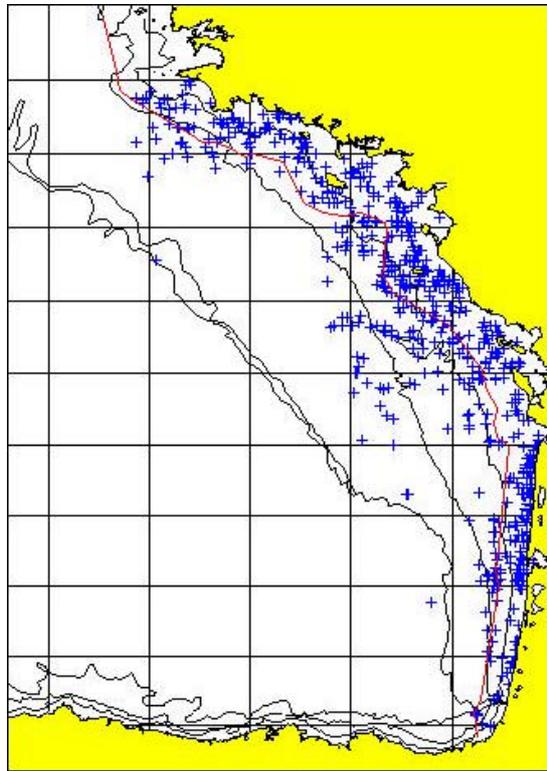
		ENGINS ou ACTIVITES	Gear names	Nombre de navires
FRANCE (1799 navires)		Ostréiculture et pêche (CPP)	Oyster breeder and fishing	430
		Engins mixtes	Mixed gears	32
		Pêche à pied	Beach fishing	89
		Casiers	Pots	216
		Palangres et lignes	Longlines and lines	268
		Filets maillants et trémails	Gillnets and trammels	522
		Tamis à civelle	Scoop nets	662
		Dragues	Dredges	188
		Chaluts	Trawls	358
ESPAGNE	Pays Basque (126 navires)	Trémails	Trammel net	56
		Filets droit	Gillnet	55
		Lignes a main	Handlines	54
		Traînes	Trolling	42
		Palangres de surface	Surface longline	25
		Palangres de fond	Bottom logline	22
		Dragues «Rastro»	«Rastro» dredges	16
		Casiers	Pots/Traps	6
		Palangres semi-pélagique	Semipelagic longline	3
		Pintxo caña	Pole and line	3
		Sennes tournantes	Purse seine	2
	Filet emmêlant	Tangle net	1	
	Cantabrique et Galice (7297 navires)	Filets maillants et trémails	Gillnets and trammel nets	2412
		Navires polyvalents	Polyvalent (multi gears)	1881
		Casiers	Traps	1202
		Lignes à main	Hand lines	1029
		Cannes et lignes traînantes	Angles and lines	329
		Rateaux à coquillages	Boat dredge	290
		Palangres	Longline	148
		Pêche à la traîne	Troller	4
	Carrelets embarqués	Boat lift net	2	
PORTUGAL (6360 navires)	Filets maillants et trémails	Gillnets and Trammel nets	5021	
	Palangres et lignes	Hooks and lines	3711	
	Casiers	Traps	2187	
	Carrelets et éperviers	Lift nets and Falling nets	314	
	Dragues	Dredges	302	
	Chaluts	Trawls	274	
	Sennes de plage ou embarquées	Boat and beach seines	254	
	Petites sennes coulissantes	Small Purse Seines	19	

Annexe 4 - Glossaire des 23 espèces principales

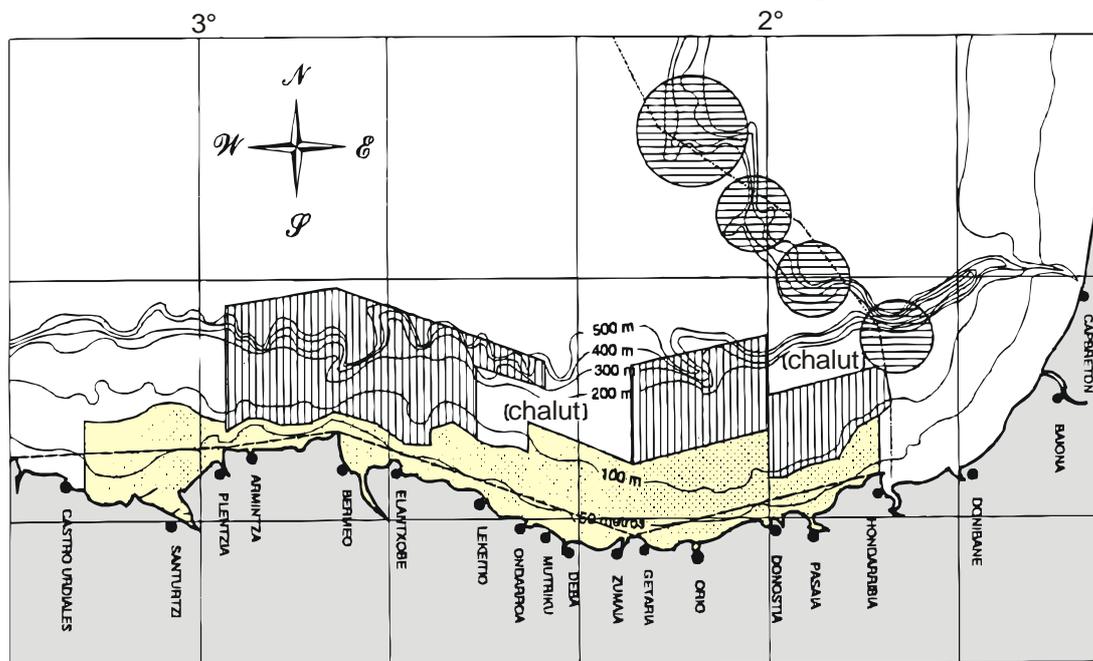
Noms scientifique	Noms français	Noms espagnols	Noms portugais	Noms anglais
<i>Solea solea</i>	Sole	Lenguado	Linguado	Common sole
Octopodidae	Poulpes	Pulpos	Polvos nep.	Octopus
<i>Anguilla anguilla (juvénile)</i>	Civelle	Angula	Meixão	Glass-eel
<i>Merluccius merluccius</i>	Merlu	Merluza	Pescada	Hake
<i>Lophius spp</i>	Baudroies	Rape	Tamboris nep.	Monks
<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar commun	Lubina	Robalo	Bass
<i>Sepia officinalis</i>	Seiche	Sepia, jibia	Choco vulgar	Common cuttlefish
Scomber spp	Maquereaux	Caballa, verdel	Cavala nep.	Mackerel
<i>Conger conger</i>	Congre	Congrio	Congro	Conger eel
<i>Trisopterus luscus</i>	Tacaud	Faneca	Faneca	Pouting
<i>Engraulis encrasicolus</i>	Anchois	Anchoa, bocarte	Biqueirão	Anchovy
<i>Trachurus spp</i>	Chinchards	Jureles, chicharros	Carapaus nep.	Horse mackerel
<i>Mullus spp.</i>	Rouget barbet	Salmonetes	Salmonetes nep.	Red mullet
<i>Thunnus alalunga</i>	Germon	Atún blanco, bonito	Atum voador	Albacore
<i>Sardina pilchardus</i>	Sardine	Sardina	Sardinha	Pilchard
<i>Loligo spp.</i>	Calmars	Calamares	Lulas nep.	Squids
<i>Raja spp.</i>	Raies	Rayas	Raias nep.	Skates
<i>Nephrops norvegicus</i>	Langoustine	Cigala	Lagostim	Norway lobster
<i>Palaemon serratus</i>	Bouquet	Quisquilla	Camarão-branco	Common prawn
<i>Maja squinado</i>	Araignée	Centollo	Santola	Spider crab
<i>Argyrosomus regius</i>	Maigre	Corvina	Corvina	Meagre
Sparidae	Dorades	Espáridos	Esparídeos	Sea breams
<i>Crangon crangon</i>	Crevette grise	Camarón	Camarão-negro	Common shrimp

Annexe 5 - Zones de pêche françaises et espagnoles

Observations des fileyeurs français par survol des flottilles du golfe de Gascogne
(cumul des observations trimestrielles de 1986 à 1994) -



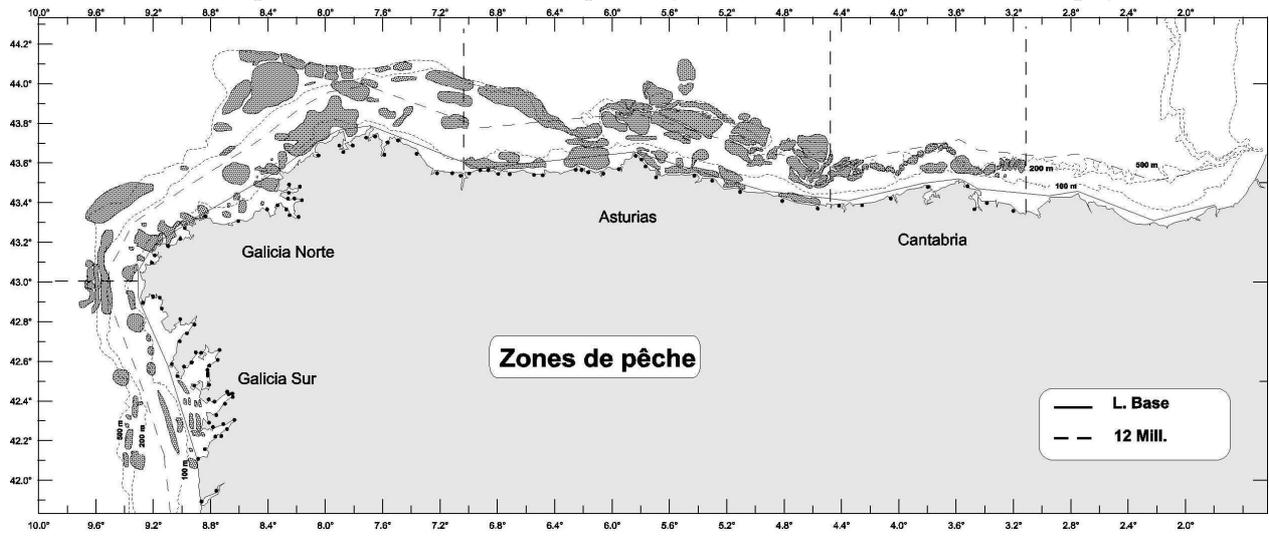
Secteurs de pêche des flottilles dans la zone côtière basque espagnole



 Palangre ("Piedra-bola" - palangre de fond)
  "Pintxo" - Cannes
  Filets maillants, Casiers et Palangres de surface et de fond

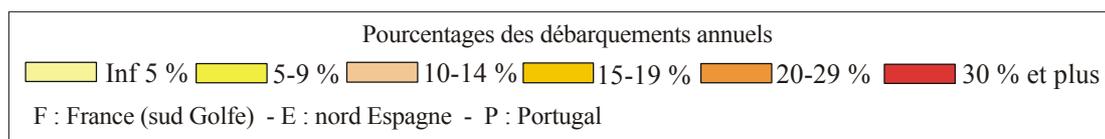
Source : E. Puente, 1993 (La pesca artesanal en aguas costeras vascas)

Secteurs de pêche des flottilles cantabriques et galiciennes dans la zone côtière espagnole



Annexe 6 - Calendrier par pays, des 23 principales espèces (pourcentage annuel)

Noms des espèces	JA	FE	MA	AV	MI	JU	JT	AT	SE	OC	NO	DE	Pays
<i>Solea solea</i>	15-19%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	F E P
Octopodidae	5-9%	10-14%	5-9%	5-9%	30% et plus	10-14%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	10-14%	5-9%	F E P
<i>Anguilla anguilla</i> (juv)	30% et plus	10-14%	10-14%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	F E P
<i>Merluccius merluccius</i>	10-14%	5-9%	5-9%	5-9%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Lophius</i> spp	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Dicentrarchus labrax</i>	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Sepia officinalis</i>	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Scomber</i> spp.	10-14%	10-14%	30% et plus	30% et plus	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Conger conger</i>	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Trisopterus luscus</i>	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Engraulis encrasicolus</i>	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Trachurus</i> spp.	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Mullus</i> spp.	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Thunnus alalunga</i>	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	30% et plus	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Sardina pilchardus</i>	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Loligo</i> spp.	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Raja</i> spp.	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Nephrops norvegicus</i>	5-9%	5-9%	5-9%	5-9%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Palaemon serratus</i>	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Maja squinado</i>	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Argyrosomus regius</i>	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
Sparidae	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P
<i>Crangon crangon</i>	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	10-14%	F E P



Annexe 7 - REGLEMENTATIONS GENERALES AVEC SPECIFICITES DES SECTEURS FLUVIO-ESTUARIENS (ESTUAIRES ET ZONES MIXTES FLUVIALES).

LIMITES ET REGIME REGLEMENTAIRE DE LA PECHE

Tout bassin fluvio-estuarien se trouve sur le Domaine Public Fluvial ; il est séparé de la mer qui se trouve sur le Domaine Public Maritime. Il est généralement divisé en trois sections administratives, qui sont de l'aval vers l'amont :

- l'estuaire « maritime », sur lequel se fait sentir l'intrusion salée de la marée ;
- La zone « mixte », dans laquelle se fait sentir un mouvement de balancement de l'eau douce sous l'influence de la marée ;
- la zone « fluviale stricte », dans laquelle l'eau douce n'est plus soumise au balancement de marée.

Les aspects législatifs et réglementaires des conditions d'accès au droit de pêche et d'exercice de ce droit varient selon la section du système fluvio-estuarien. Les principaux aspects sont rapportés de manière synthétique dans un tableau, en s'attachant aux points suivants :

- les conditions d'accès au droit de pêche (et les types de limitation) ;
- les conditions d'exercice du droit de pêche (et les types de limitation) ;
- les catégories d'exploitants professionnels et leurs organisations ;
- les obligations de déclaration de captures.

Même si des divergences s'observent entre les réglementations prévalant en eau salée et en eau douce, des convergences sont à retenir :

- l'accès au droit de pêche est limité d'une part par des conditions imposées sur le candidat au droit de pêche et par l'examen de la candidature par des commissions *ad hoc*, d'autre part par une limitation du nombre de pêcheurs (système de licences) ;
- l'exercice du droit de pêche fait l'objet de mise en cohérence à l'échelle du bassin, par l'intermédiaire de commissions consultatives, la gestion étant à la fois individuelle et collective ;
- les obligations de déclarations de captures sont établies à plusieurs niveaux (exercice du droit de pêche, pêche dans les estuaires, pêche des poissons migrateurs).

CATEGORIES D'EXPLOITANTS

Dans les secteurs fluvio-estuariens, on distingue deux catégories de pêcheurs professionnels :

Les marins pêcheurs sont regroupés au sein d'une organisation interprofessionnelle nationale (loi du 2 mai 1991), comprenant une organisation géographique (Comité national des pêches maritimes et des élevages marins - CNPMM, comités régionaux, comités locaux) et une organisation thématique autour de commissions (dont la Commission des poissons migrateurs et des estuaires - CIPE).

Les pêcheurs professionnels en eau douce sont organisés au niveau territorial local, en associations agréées (inter)départementales de pêcheurs professionnels en eau douce (Articles L. 234-6, R*234-36 et R*234-37 du Code rural). Au niveau national, existe la Coordination nationale de la pêche professionnelle en eau douce (CNAPPED) ; regroupant les associations agréées de la pêche professionnelle en eau douce sur la base du volontariat, la CNAPPED n'est pas créée par un dispositif législatif ou réglementaire (elle ne constitue donc pas, d'un point de vue statutaire, l'homologue du CNPMM).

Parmi ces pêcheurs professionnels en eau douce, certains sont des marins pêcheurs ; les autres sont désignés, par l'usage, par l'expression « pêcheurs professionnels fluviaux », qui n'a pas de fondement législatif ou réglementaire. Les professionnels fluviaux sont, en majorité, ressortissants de la Mutualité sociale agricole (MSA).

LIMITATION DE L'ACCES AU DROIT DE PECHE

En zone maritime de l'estuaire, c'est l'organisation des pêches maritimes qui gère l'accès au droit au droit de pêche. En 1993, la CIPE a mis en place un système de licences limitatives d'accès à la ressource (arrêté ministériel du 15 septembre 1993). L'objectif principal est de limiter l'accès aux pêcheries estuariennes aux petits bateaux de manière à préserver le caractère artisanal de cette activité. Depuis cette date, un contingent de licences est fixé chaque année (délibération CIPE n°6/99) et validé par l'administration maritime. Pour l'année 1999, ce contingent était fixé au niveau national à 1 137. Ce

contingemment des licences CIPE est assorti de limitations techniques (longueur et puissance motrice maximales) sur les navires autorisés à pêcher dans la zone maritime des estuaires.

En eau douce, l'obtention du droit de pêche de l'Etat est contingentée par un système de licences et de locations de lots, pour une durée de cinq ans. L'accès au droit de pêche professionnelle de l'Etat est subordonnée, localement, à l'avis d'une commission des structures de la pêche professionnelle, comprenant à la fois des représentants des pêcheurs professionnels et des administrations de l'Etat. Le droit de pêche est attribué lot par lot, soit sous forme de licence, soit sous forme de location. Les conditions d'exercice du droit de pêche peuvent différer lot par lot.

MISE EN COHERENCE DE LA GESTION DANS LES BASSINS FLUVIO-ESTUARIENS

Depuis 1994, le dispositif de gestion des poissons migrateurs créé par le décret n°94-157 du 16 février 1994, relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et les eaux salées repose sur deux instruments principaux :

- une instance consultative dans chaque grand bassin français, le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), placé sous la présidence du préfet de région ;
- un document fondamental, élaboré par le COGEPOMI, le plan de gestion des poissons migrateurs.

Ce nouveau dispositif poursuit les trois objectifs suivants :

- l'harmonisation des conditions de pêche des poissons amphihalins de part et d'autre de la limite réglementaire de salure des eaux, aux fins de faire coïncider le droit avec la réalité biologique de ces espèces précitées ;
- le raisonnement par bassin et l'adoption d'un cadre géographique cohérent, propices à une gestion rationnelle des poissons migrateurs ;
- la mise en place d'une gestion collective et individuelle, la gestion incombant à la fois aux comités de gestion et aux pêcheurs.

DECLARATION DES CAPTURES ET SUIVI DE LA PRODUCTION DANS LES SECTEURS FLUVIO-ESTUARIENS

Obligation générale pour les poissons migrateurs

L'article 21 du décret « amphihalins » n°94-157 du 16 février 1994 modifié par le décret n°2000-857 du 29 août 2000, relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces amphihalines impose que « tout pêcheur professionnel, amateur ou de loisir, doit tenir à jour un carnet de pêche selon les modalités fixées par le COGEPOMI ».

Obligations particulières selon la zone de pêche

Zone où la pêche est sous réglementation maritime

Sur l'estuaire maritime, coexistent deux obligations réglementaires qui imposent aux marins pêcheurs de tenir un carnet de pêche et/ou de déclarer leurs captures :

- *l'arrêté du 18 juillet 1990 qui impose une déclaration statistique des marins pêcheurs en matière de produit de la pêche maritime avec l'obligation de déclaration des quantités et des valeurs des espèces débarquées pour tous les navires ;*
- *l'article 12 de la délibération n°5/99 de la CIPE pris en application de l'Arrêté du 15 septembre 1993 instituant un régime commun de licences pour la pêche dans les estuaires et des poissons migrateurs impose que chaque titulaire de la licence est tenu de déclarer ses captures au moyen de fiches de pêche éditées et analysées par les Centres régionaux de traitement des statistiques (CRTS).*

Les marins pêcheurs ont pour obligation de remplir et de rendre les fiches CRTS sous peine de perdre leur licence « CIPE » l'année suivante.

Zone où la pêche est sous réglementation fluviale

Le présent bail d'exploitation du droit de pêche de l'Etat (1999-2003) a vu l'entrée en vigueur d'un suivi national des captures par engins de pêche (Conseil Supérieur de la Pêche du 22 mai 1998) et d'un traitement automatisé des informations qui en sont issues. Le suivi se fait à partir d'un système de fiches de pêches mensuelles qui doivent être renvoyées, au service technique du CSP à Paris. Ce circuit est rendu obligatoire aux locataires de droit de pêche et aux titulaires de licence de pêche.

Annexe 8 - Débarquements déclarés (ou estimés) dans les sites ateliers

Espèces	Noms scientifiques	Poids déclarés (en tonnes)						Valeurs déclarées (en milliers d'euros)					
		Estuaires			Ile d'Yeu	Bassin Arcachon	Total (t)	Estuaires			Ile d'Yeu	Bassin Arcachon*	Total (k€)
		Loire	Gironde*	Adour				Loire	Gironde*	Adour			
Civelle	<i>Anguilla anguilla</i> (juv)	54,8	39	9		1,1	103,9	6487	5343	1380		141	13351
Sole	<i>Solea solea</i>	39,8	0,6		139,5	2,1	182,0	477	6		1378	22	1883
Lamproies	<i>Petromyzonides</i>	4,7	65,9	14,9			85,5	41	1005	126			1172
Bar	<i>Dicentrarchus labrax</i>	10,0	0,7		96,6	5,7	113,0	119	6		856,4	50	1032
Alose	<i>Alosa spp</i>	1,5	399,3	24,6			425,4	8	918	65			991
Crevette grise	<i>Crangon crangon</i>	57,7			0,8	1,4	59,9	527			9,1	12	549
Maigre	<i>Argyrosomus regius</i>		90,3		0,3		90,6		542		1,8		544
Crevette delta	<i>Palaemon longirostris</i>		45,8				45,8		490				490
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	4,9	21,8	3		13,4	43,0	33	233	34		93	394
Palourdes	Palourdes					131,7	131,7					301	301
Bouquet	<i>Palaemon serratus</i>	19,9				0,5	20,4	283				7	290
Congre	<i>Conger conger</i>	11,6			78,3	1,5	91,4	27			175,1	3	206
Seiche	<i>Sepia officinalis</i>	12,7			9,7	267,7	290,1	66			15,3	75	156
Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>	19,0			54		73,0	52			101,6		154
Homard	<i>Homarus gammarus</i>	1,7			7,3		9,0	31			117,2		148
Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>	1,6			40,9		42,5	7			128,6		135
Merlan	<i>Merlangus merlangius</i>				29,7		29,7				110,1		110
Turbot	<i>Psetta maxima</i>				5,9		5,9				95,1		95
Saumon	<i>Salmo salar</i>			4,1			4,1			88			88
Rouget-barbet	<i>Mullus surmuletus</i>	2,0			5,3	1,9	9,2	19			49,9	14	84
Merlu	<i>Merluccius merluccius</i>	0,3			8,5		8,8	1			50,5		51
Autres espèces		65,4	25,0	5,5	120,7	123,8	340,4	318	38	22	203	107	687
Total		307,3	688,4	61,1	597,5	550,8	2205,1	8496	8582	1715	3292	826	22911

*Données estimées

Attention : Les sites ateliers incluant en partie des secteurs étudiés dans la zone sud Golfe PECOSUDE, les données présentées dans cette annexe ne peuvent être cumulées avec le reste des débarquements du sud Golfe

Nom du document: SYNTHESE_rapport_final_PECOSUDE_recto_verso
Dossier: Q:\Jpleaute\pecosude\Prep_rapport_final\Impression_rapports
Modèle: D:\Office 97\Office\Normal.dot
Titre: PLAN RECOMMANDE POUR LE RAPPORT FINAL "PECOSUDE"
Sujet:
Auteur: IFREMER
Mots clés:
Commentaires:
Date de création: 29/07/02 16:32
N° de révision: 26
Dernier enregistr. le: 03/03/03 16:03
Dernier enregistrement par: Léauté
Temps total d'édition: 267 Minutes
Dernière impression sur: 26/03/03 15:30
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages: 95
Nombre de mots: 20 073 (approx.)
Nombre de caractères: 114 419 (approx.)